

Supplément Radio-Télévision

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15 ★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14653 – 6 F

DIMANCHE 8 - LUNDI 9 MARS 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Lassitudes africaines

A procès historique, verdict exemplaire : en condamnant, vendredi 6 mars, le chef de file de l'opposition ivoirienne, M. Laurent Gbagbo, à deux ans de prison ferme, les juges d'Abidjan n'ont pas, hélas, vraiment surpris. Traduits devant le tribunal des flagrants délits, à l'instar des prévenus de droit commun, le secrétaire général du Front populaire ivoirien (FPI) et ses dix-neuf compagnons de box ont écopé de peines qu'on inflige, d'habitude, aux jeunes « casseurs » et aux petits malfrats.

L'aspect politique de ce procès, premier du genre depuis l'instauration du multipartisme en 1990, n'aura cependant échappé à personne. Le dirigeant du FPI, tout comme le président de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme, M. René Degni-Segui, ou le leader du mouvement étudiant, M. Marcel Ahipeau, sont, pour longtemps, écartés de la scène.

EN revanche, les militaires qui avaient semé la terreur sur le campus universitaire de Yopougon, une nuit de mai 1991, et dont la responsabilité a été reconnue par une commission d'enquête officielle, n'ont, à ce jour, subi aucune sanction. C'est d'ailleurs pour dénoncer ce fait qu'avait été organisée la tumultueuse manifestation du 18 février, dont les dirigeants de l'opposition payent aujourd'hui si chèrement le prix. Les avocats de la défense ont beau promettre un recours en appel, chacun sait bien que, désormais, le cours des choses ne peut être changé que par la « magnanimité » du chef de l'Etat, M. Félix Houphouët-Boigny, qui, en visite à Paris, devrait en principe déjeuner avec M. Mitterrand mardi 10 mars.

L'espoir d'un geste de clémence présidentiel, conjugué à la crainte de voir le FPI dissous « à l'algérienne », montre assez le désarroi qui prévaut parmi les opposants. Le silence de la rue, à l'annonce du verdict, en dit long sur la lassitude d'une population accablée par les difficultés économiques et peu encline à se faire matraquer pour les beaux yeux d'une démocratie encore à naître.

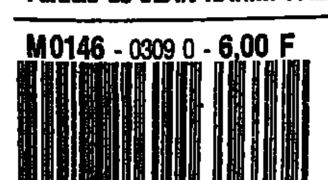
EN Côte-d'Ivoire comme au Zaïre, au Cameroun, à Djibouti ou au Rwanda, c'est un même sentiment d'attente, voire de désillusion, qui semble prévaloir. Tandis qu'à Kinshasa on rêve, sans trop y croire, d'une Conférence nationale cent fois promise et cent fois repoussée, à Yaoundé et à Douala on guette en vain, depuis près d'une semaine, les résultats d'un scrutin législatif qui n'aura suscité que bien peu d'enthousiasme.

A Djibouti, les promesses d'ouverture faites par le régime et les rêves d'une paix négociée avec la guérilla ont bien du mal à se concrétiser. Quant à l'opposition rwandaise, on attend, depuis près de deux mois, qu'elle fasse son entrée dans un gouvernement d'« union nationale », seul capable de faire cesser la guerre qui sévit depuis un an et demi dans le nord du pays.

L'Afrique, après deux ans de soubresauts violents et de fièvre démocratique, semble marquer une pause. Si le mirage du « grand soir » paraît aujourd'hui dissipé, de même le scénario classique du putsch militaire ne fait plus guère recette. Les mutineries qui ont récemment éclaté au Togo, au Congo, au Niger et au Tchad sont plus proches du baroud nostalgique et de la revendication syndicale que des coups d'Etat musclés d'autrefois.

Lire page 5 l'article de JEAN-KARIM FALL

M0146 - 0309 0 - 6,00 F



Les tensions politiques et les affrontements au Caucase

• Démission du président de l'Azerbaïdjan • Reprise des combats au Karabakh

Alors que les combats auraient repris avec force au Haut-Karabakh à la faveur du retrait de l'ex-armée soviétique, une crise politique s'est ouverte à Bakou avec la démission, vendredi 6 mars, du président azerbaïdjanais Ayaz Moutalibov. Assiégé pendant quarante-huit heures dans le Parlement par des milliers d'opposants qui l'accusaient d'être responsable des revers azerbaïdjanais et d'être inféodé à Moscou, l'ex-dirigeant communiste a dû laisser la place à un dirigeant intérimaire dans l'attente d'une nouvelle réunion du Parlement. En Turquie, où se développe un mouvement de solidarité avec le peuple turc d'Azerbaïdjan, le pouvoir fait face à des demandes d'intervention en faveur de Bakou.



Lire nos informations page 3

Après les violents incidents de Rouen

La lutte contre le FN divise les partis

De violents incidents se sont produits, vendredi soir 6 mars à Rouen, à la fin d'une manifestation qui a rassemblé plus de deux mille personnes contre la venue de M. Le Pen en Seine-Maritime. La permanence locale du Front national a été saccagée. Les manifestations contre le parti d'extrême droite continuent de dominer la campagne pour les élections régionales. Les dirigeants des autres formations politiques sont partagés sur l'attitude à adopter.

Bilan de santé

par Alain Rollat

M. Jean-Marie Le Pen, qui se pose en guérisseur universel, prétend que la France, minée par la « *décadence* », est en danger de mort. Les réactions de rejet qui s'expriment un peu partout contre lui prouvent que si la France est malade, elle dispose encore de solides défenses immunitaires.

Non seulement ces réactions traduisent un sursaut de vitalité démocratique mais elles ne sont pas surprenantes de la part d'un corps social dont deux membres sur trois affirment invariablement, selon toutes les enquêtes d'opinion, depuis quelques années, que le Front national constitue *« un danger pour la démocratie »*. Toute démocratie bien constituée fonctionnant à la manière d'une machine à marginaliser les extrémismes, il était fatal qu'un jour ou l'autre la lessive lepéniste réactivât les vieux enzymes républicains.

Ce bilan de santé ne saurait autoriser le moindre passe-droit.

Lire la suite et l'article de GUY PORTE page 6

CHRONIQUE DES MARCHÉS

■ Devises et or. ■ Marché monétaire et obligataire. ■ Matières premières. ■ Marché international des capitaux.

page 19

Indices contradictoires aux Etats-Unis

Le chômage a de nouveau augmenté aux Etats-Unis en février et touche 7,3 % de la population. Pourtant, l'économie américaine a recommencé à créer des emplois : 164 000 en février, chiffre le plus élevé depuis mai 1990.

Lire page 17 l'article de SERGE MARTI

Redistribution des cartes à l'Est

La Pologne a posé les jalons d'une nouvelle « politique orientale ». Avec l'Ukraine, le rapprochement est spectaculaire

VARSOVIE

de notre envoyé spécial

Il y a les guerres dont on parle, et la paix dont, comme il est naturel, on parle moins. A ne considérer que la dislocation de la Yougoslavie, les affrontements en Moldavie, et, aux confins extrêmes de l'Europe, les multiples conflits du Caucase, les Etats postcommunistes semblent naître dans le sang et la haine.

Mais la véritable surprise est peut-être ailleurs : de la mer Noire à la Baltique, à la jointure de «l'ancienne» Europe de l'Est et de l'ex-URSS, toute une série d'Etats, jeunes ou vieux, grands, moyens ou petits, s'efforcent, plutôt bien que mal, de construire une «nouvelle» Europe de l'Est, où l'indépendance et la démocratie se conjuguent avec les principes de bon voisinage.

Non que le passé pèse ici moins lourd qu'ailleurs, non que, de Vilnius à Lvov et de Varsovie à Kiev, on ait oublié les guerres, les occupations, les rivalités et les méfiances séculaires. Mais tous ces mauvais souvenirs semblent fonder une sorte de consensus, gouvernants et gouvernés partageant dans l'ensemble, et malgré quelques dérapages verbaux, le désir de respecter ces garde-fous que sont les frontières actuelles.

Les seules revendications territoriales qui aient reçu une sanction semi-officielle sont celles qui émanent de Moscou et qui concernent certaines parties de l'Ukraine, c'est-à-dire des terres situées tout à l'est ou tout au sud de la zone considérée. Mais même si le conflit entre la Russie et l'Ukraine, qui ne se sont entendues que pour « tuer » l'URSS, est bien loin d'être réglé, on sent chez les dirigeants de Moscou comme de Kiev un réel désir de ne pas commettre l'irréparable, de jouer avec les mots et les menaces, le pétrole et les roubles – plutôt qu'avec les canons.

Pour tous ces pays, la préoccupation essentielle est de résoudre leur terrible crise économique, et la diplomatie passe au second plan.

JAN KRAUZE

Lire la suite page 4

HEURES LOCALES

La Réunion et la Guyane

Après avoir parcouru les vingt-deux régions de la France métropolitaine, *le Monde* visite celles de la France plus lointaine.

Les quatre départements d'outre-mer sont régis par un régime administratif particulier, qui en fait des régions monodépartementales : sur le même territoire se juxtaposent deux assemblées, le conseil général et le conseil régional.

Nous commençons ce voyage par la Réunion, une île qui a toujours du mal à se définir, et la Guyane, qui tend à devenir une sorte d'eldorado de la consommation.

Lire pages 10 et 11 les enquêtes d'ALIX DIJOUX et de FRANÇOIS GROSRICHARD

Peinture à l'infini

Maria Elena Vieira da Silva est morte à Paris, le 6 mars. Le peintre était âgé de quatre-vingt-trois ans

par Geneviève Breerette

C'était un vrai peintre, tout simplement. Avec ce que cela implique de travail, de discipline, de maturation pour parvenir à mettre en accord la surface des toiles et soi, donner à la substance picturale la richesse d'une vie intérieure, faire du tableau l'écho d'une architecture mentale, ouverte aux vents de l'esprit, sensible à la musique, à la poésie.

Ce n'est pas un hasard si René Char et Pierre Boulez ont perçu la proximité de l'œuvre tramée par Vieira da Silva, son orchestration de la lumière, la vibration de ses gammes chromatiques répercutant une palette d'impressions sensorielles, que la vue d'un rayon de soleil sur les livres d'une bibliothèque, la charpente de l'atelier, ou le souvenir lointain d'une ville vertigineuse, a pu motiver. Ou stimuler.

En effet, rien n'est prédéterminé, tout est possible tant que le tableau est sur le chevalet : l'échappée au loin, l'oubli, le blanc, la lacune, et la note rouge qui fuse, ramène à la réalité de la toile, incite à développer de nouvelles combinaisons, fait avancer le patchwork. Qui peut être somptueux, dans les bleus, les rouges, ou les blancs, mais ne sera jamais décoratif.

Parce qu'il y a, inscrit dans le tissu serré de l'œuvre, le temps de sa création, son cheminement, sa part d'incertitude et d'ombre, la mobilité d'une construction aléatoire, voire tout un potentiel de données modulables que l'on dirait, parfois, presque produites à l'ordinateur.

Au cours de sa longue carrière, Vieira da Silva n'a cessé d'évoluer, de poursuivre ses recherches, solitairement certes, mais solidaire du climat de l'art et des idées de la deuxième moitié du vingtième siècle. Et cela beaucoup plus qu'on ne le croit.

Lire la suite page 15

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 26 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.
Jacques Lesourne, président
Michel Cros, directeur général
Philippe Dupuis, directeur
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde

Edité par la SARL Le Monde
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert *secrétaire général*

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

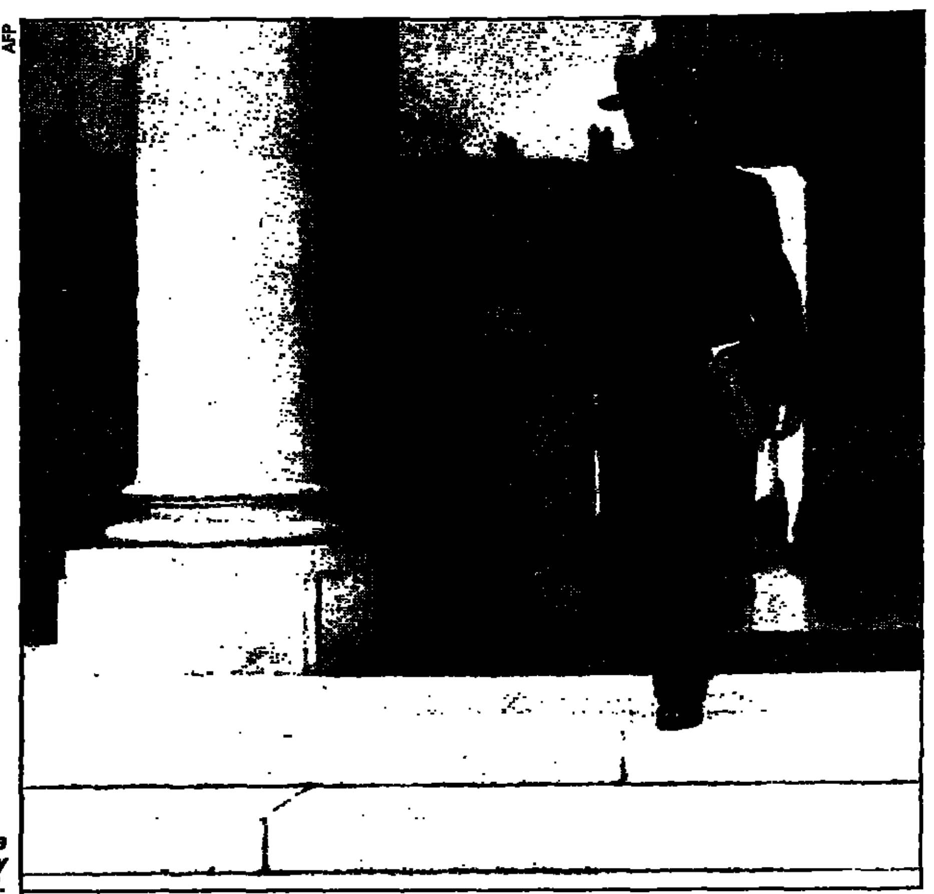
Il y a quarante ans

M. Pinay à Matignon

LE jeudi 6 mars 1952, à 18 h 30, Antoine Pinay sort *vainqueur du marathon* ouvert à 9 h 30, ce même jour, au Palais-Bourbon : le voici président du conseil à soixante et un ans, *investi de la confiance* de 324 députés contre 206 et 89 abstentions. Le vieil Edouard Herriot, qui pourtant en a vu d'autres, tapote l'épaule de l'innocent couronné, au détour d'un couloir : *« Ce coup de théâtre est peut-être un événement. Vous êtes l'enfant du miracle... »*

L'affaire a commencé comme dans une pièce de Labiche, le *lundi 3 dans la matinée. Un préfet,* prévenu par téléphone, s'est précipité dans l'express Paris-Lyon qui faisait halte en gare de Dijon. Il a fait irruption dans le compartiment du futur investi et lui a intimé d'avoir à rebrousser chemin dans l'instant, pour consultation élyséenne. Le « Toine » n'ira pas ce jour-là serrer les mains de ses chers administrés de Saint-Chamond, ni visiter la tannerie familiale, qu'il a gérée avec tant de précautions : parlementaire avisé et homme de discipline, il descend, change de *quai et saute dans le premier train* pour la capitale.

Le voici face à Vincent Auriol, président de la République, qui le flatte au col en lui exposant qu'il a été un exceptionnel ministre des travaux publics, qu'il sort des sentiers battus, qu'il professe les plus sages idées en matière financière, et qu'il a donc toutes ses chances dans la course à Matignon, pour peu *qu'il consente à se piquer au* jeu. Marché conclu : le *« petit chef de rayon de la Belle Jardinière »* – ce mot aimable serait de son collègue de parti, l'indépendant Roger Duchet – sort de l'Elysée ventre à terre, consulte à la hussarde, couche sur le papier une déclaration courte et sèche, oublie de dormir et se retrouve, à la surprise générale, vainqueur un peu sonné, *ce jeudi 6 mars, avec la France sur* les épaules.


AFP

Antoine Pinay en 1952.

« Tout va à vau-l'eau »

Communistes et socialistes lui on dit non, mais une majorité fortuite s'est dégagée en sa faveur, au centre et à droite. Car – le voilà le miracle ! – le verrou du RPF a *sauté pour la première fois depuis* 1947 : vingt-sept « Saxons » du groupe, entraînés par l'infatigable Frédéric-Dupont, ont bravé la colère de de Gaulle et sont « allés à la soupe » en votant pour Pinay. La gauche marginalisée, le gaullisme en crise ouverte : la droite revient en position d'arbitre. La République parlementaire et progressiste née des espoirs de la Résistance tourne la page ce 6 mars 1952, en permettant à un ancien du Conseil national de Vichy de s'élancer vers la popularité.

Vincent Auriol, en fin stratège, n'est pas mécontent de sa manœuvre. Il sait, et il l'avoue dans son *Journal*, que *« si cela continue ainsi, la République s'effilochera et elle sera fichue »*, car *« tout va à vau-l'eau ».* Les élections de juin 1951 ont donné une Assemblée ingouvernable, où les majorités se nouent par soustraction. Les communistes, *forts des voix d'un* électeur sur quatre, sont plus que jamais exclus, mais la guerre froide les excite encore furieusement. Le RPF, après avoir raflé quatre millions de voix, rêve toujours d'abattre sans pitié le « système ». Les socialistes ont sauvé les meubles, mais souhaitent se refaire une santé par une cure d'opposition. L'UDSR s'épuise en querelles intestines, avec deux crocodiles, Pleven et Mitterrand, à l'étroit dans son tout petit marigot. Le MRP, qui verrouille la diplomatie et l'Union française, pèche beaucoup, se confesse abondamment, tout en restant sur le fond, plus que jamais, dira plus tard François Mauriac, *« le tramway nommé pouvoir »*. Les radicaux et les modérés serrent leurs rangs clairsemés.

Et surtout, la droite plus ou moins libérale, rescapée du vichysme, celle des gros intérêts en position de lobbying sur le Parlement, celle de la parcimonie vertueuse et franchouillarde, a refait surface, après beaucoup de brasse coulée depuis *la Libération. C'est* parmi ses leaders Indépendants et Paysans d'action sociale, en complet gris discrètement rayé, que Vincent Auriol a remarqué ce M. Pinay. C'est à lui que le rusé président a confié la tâche la plus urgente : assainir la France du côté du portefeuille, user cette droite par un passage au pouvoir, avant d'en revenir à la seule solution viable selon lui, une majorité de troisième force comme avant 1951, ennemie des extrémistes rouges ou à croix de Lorraine, assise sur le MRP et bénie par la SFIO, approximativement centre gauche mais explorant au centre droit. Bref, renouer avec le cher docteur Queuille.

Pape de transition à l'œil noir, à la moustache peu flatteuse, au feutre – toujours acheté chez un ami *de Saint-Chamond – posé bien* droit sur le front, avec de petites mains au bout d'un petit corps, affable et propret, répondant lui-même au téléphone, Antoine Pinay peut passer pour un Français moyen pas trop mécontent de lui-*même. Herriot, repris par le magazine américain Time,* dira même qu'il a *« une tête d'électeur ».* D'aucuns s'y trompent et ne voient en lui qu'un avoué couleur de muraille, qu'un calicot d'entresol. Erreur : l'homme, s'il joue l'effacement, est fin et toujours à l'écoute. Il est de jugement sûr et de mémoire longue, d'intime fidélité à quelques règles de morale courte et *saine*, où *priment* la loi, le règlement, le bon sens cordial et l'honneur sans trompettes. Il a bien fait tourner l'entreprise familiale de cuirs et peaux. Il a su bâtir sa fortune publique en ne se déterminant jamais sur des critères qui rendent arrogante et insupportable la bête politicienne. Se plaisant aux contacts plus qu'à la pioche des dossiers, plein d'une vision administrative *autant que libérale de la* gestion des affaires, il a toujours dit « technique d'abord » depuis qu'en 1929 il s'est longuement fait prier pour s'installer à la mairie de sa petite cité de la Loire. Ancien de la Marne et de Verdun, blessé à jamais au corps et à l'âme par la grande tuerie de 14-18, pacifiste au tréfonds, admirateur de Laval et de Flandin, puis adversaire du Front populaire et ennemi *viscéral du* désordre communiste – *« j'ai les cuirs, je vous laisse les cordes »,* lancera-t-il à la tribune, en 1952, aux séides de Thorez, – il n'a guère marchandé sa confiance à un vieux maréchal de France entre 1940 et 1944, même s'il rendit à l'occasion quelques services à des patriotes en difficulté, ce qui lui valut de n'être *retenu que trois jours,* pour examen de conscience, par les autorités du cru à la Libération.

Dès 1946, il a *retrouvé sans problème* ses fauteuils et ses pantoufles, dans sa chère mairie et à l'Assemblée. Sérieux, réaliste, intransigeant parfois *et même assez* têtu, il est intervenu en technicien à la commission des finances, a honorablement géré ses portefeuilles ministériels depuis 1948, tout en affinant son franc-parler en conseil des ministres, sous l'œil de plus en plus attendri d'Auriol. Il a avancé à pas menus, sans jamais connaître l'échec. Le voilà prêt, et sans doute plus impatient qu'il n'y *paraît de goûter enfin au vrai pouvoir.*

Il va plaire...

Car, murmurent les mauvaises langues et écrivent les feuilles confidentielles, notre petit tanneur depuis quelque temps est fort entouré. Boutemy, l'homme des fonds patronaux, Rueff, l'apôtre de l'orthodoxie financière, Gingembre, l'écho des petites et moyennes entreprises, sont de ses amis. Le CNPF a ses entrées dans son bureau, tout comme la presse à gros tirage et la publicité moderne, et, à *Matignon, le Président consultera,* il est vrai, abondamment, avec un plaisir évident, non seulement MM. Boussac et Lazurick, mais aussi les représentants des intérêts les plus cacophoniques, jusqu'aux garçons coiffeurs. Son brain-trust de cabinet semble même l'avoir brusquement dopé : le voici meilleur orateur, interlocuteur plus animé, praticien plus tranchant, en bonne partie grâce à Yrissou, l'inspecteur des finances, Partrat, le juriste de l'enregistrement, et Arasse, le normalien passé à la Rue de Rivoli, qui l'entourent et ne le lâchent plus. Bref, une *bonne mécanique en état de* marche, une expérience rectiligne, avec juste ce qu'il faut d'excitation en décrochant la timbale : en mars *1952,* Pinay a tout pour réussir, sinon pour plaire.

Or il va plaire. A Auriol, bien sûr, qui lui a mis le pied à l'étrier. Mais bien peu, au fond, à la majorité qui l'a investi et qui grogne déjà pour avaliser la liste – plus courte qu'à l'habitude – des membres de son équipe ministérielle. Et même, d'entrée de jeu, il n'a pas pu éviter d'avoir à s'entourer de quatre anciens présidents du Conseil et de mobiliser les chevaux de retour qui guettent tous son premier faux pas. *Mais voilà que par* chance, et une bonne conjoncture aidant, le futur condamné à l'assassinat parlementaire sait convoquer *les Français* et s'appuyer sur eux pour lancer sa politique. *« L'enfant du miracle »* entre aussitôt en légende.

Car il sait dire que l'heure est grave. Il n'épilogue pas sur les dérèglements du système, qui viennent *pourtant, en moins* de deux mois, d'user le sémillant Edgar Faure – qui a perdu 4 kilos en quarante jours de *« combat de catch »*, dit-il, à la tête du dernier gouvernement en piste – et de ruiner les espoirs d'une « union nationale » dont, perfide, Auriol avait chargé le fantôme de 1940, Paul Raynaud, d'explorer les chances. Non, il parle de gagner la confiance de l'épargne pour sortir le pays de l'ornière, car sa philoso-*phie tient en une phrase : « L'ordre dans les finances se traduit par l'ordre sur le marché des changes, l'ordre monétaire par l'ordre économique, l'ordre dans l'Etat par l'ordre dans les mœurs. »* Jacques Fauvet, dans *le Monde,* en conclut à regret que la France a épousé un *« Poincaré du pauvre ».* Mais *Combat* salue déjà *« Pinay la Chance ».*

Il se nomme aussitôt « M. Consommateur », se soucie du cabas de la ménagère, sorti bien plat de dix années de restrictions. Il s'attaque ainsi, et il le dit très haut, à la préoccupation majeure des Français : mieux vivre, enfin. Son secret ? Lutter contre la déliquescence du franc, stopper la course épuisante des salaires et des prix, réduire les dépenses publiques, faire maigrir l'Etat-providence, refuser tout impôt nouveau, en usant d'abord de l'arme psychologique. Cette politique de père de famille confiant vient, il est vrai, à la bonne heure. Car, après deux années de croissance liées au boom de la guerre de Corée, la conjoncture mondiale s'est refroidie, les prix chutent, l'investissement s'essouffle, l'inflation est muselée. Cette pause économique appelle, *en France comme partout, une stabilisation financière.* Pinay surfe donc sur une vague favorable.

L'emprunt qui fit sa gloire

Il n'empêche que les experts ont tort, qui s'inquiètent dès qu'il gèle les investissements publics et les trésoreries des entreprises dont l'allant, combiné au soutien des dollars du plan Marshall, avait permis de reconstruire et de moderniser le pays. A coups de mesures empiriques et parfois incohérentes – il combat la fraude fiscale en amnistiant d'abord les gros malins qui ont thérausisé et fait passer à l'étranger leurs chères économies, – Pinay triomphera pendant quatre mois, de mars à l'été *1952*, avant d'être médiocrement renversé en décembre, sur une affaire obscure de transfert de 0,75 % des allocations familiales pour combler – déjà ! – le déficit de la Sécurité sociale.

C'est l'emprunt de mai qui fit sa gloire. Bien lancé par voie de presse, à la radio et par la jolie affiche de Lefor-Openo, où Marianne sourit en tricotant son bas de laine, cette rente à revenu faible – 3,5 % – a son capital indexé sur le cours du napoléon et est exonérée de tout impôt et de tout droit de succession. Cette aubaine, qui coûtera si cher à *l'Etat jusqu'en 1973*, ne rapportera sur le moment que 428 milliards. Mais petits porteurs et grosses fortunes ont été heureux qu'on les distingue, tous les patriotes du portefeuille ont été flattés qu'on les qualifiât d'excellents Français. Les familles dans la peine prendront aussitôt l'habitude de *« mettre en Pinay avant de mettre en bière »* et leurs enfants éplorés se souviendront longtemps du bon M. Pinay.

Après un tel coup d'éclat, il ne fallait guère s'attendre que son gouvernement fît avancer d'un pouce les affaires brûlantes, en Indochine, en Tunisie ou au Maroc. La France signe même en mai le traité de la CED, qui *pré*voit la création d'une armée européenne, mais sans que le président songe jamais à faire ratifier par le Parlement cet accord *explosif*, ce que le MRP ne lui pardonnera pas. Non : Pinay parle aux Français tous les quinze jours à la radio, il entend avec *satisfaction* les électeurs lui crier : *« Tenez bon, M. Pinay »*, et pour tout le reste il sait qu'il est urgent d'attendre.

L'honnête homme a rassuré l'épargne, fait baisser les prix à la consommation par de vives campagnes *orchestrées* dans les grands magasins enrubannés d'un coq gaulois bien tricolore, instauré une échelle mobile des salaires, extensible en cas d'inflation. En s'intéressant aux gens, cet homme de droite, si habile à retarder les échéances, a, pour *quelques* semaines, réconcilié les Français avec le régime. Il leur a même fait aimer la politique qui caresse dans le sens du poil. C'est beaucoup. 56 % d'entre eux ne souhaitaient pas sa chute, diront les sondages de l'IFOP à la fin de 1952. Ils n'avaient été que 45 % à regretter de Gaulle en 1946. Et seront moins nombreux encore pour pleurer Mendès France en *1955. Ils n'ou*blieront pas de sitôt l'aphorisme du sage de Saint-Chamond : *« La monnaie est l'image du pays. »*

JEAN-PIERRE RIOUX

ÉTRANGER

AZERBAÏDJAN : accusé de faiblesse et de soumission à Moscou

Le président Moutalibov a été acculé à la démission

Les revers subis par les forces azerbaïdjanaises dans le Haut-Karabakh ont provoqué une crise politique à Bakou, où le président Ayaz Moutalibov, accusé de faiblesse et de soumission à Moscou, a été acculé, vendredi 6 mars, à la démission. A Erevan, un responsable arménien a fait état samedi d'une très meurtrière contre-offensive azerbaïdjanaise.

Selon le ministre arménien des affaires étrangères Vazgen Sarkissian, une centaine d'Arméniens auraient été victimes d'une offensive des forces azerbaïdjanaises, qui se poursuivait samedi, visant à prendre le village d'Askeran, proche du lieu des récents massacres de civils azéris fuyant une avancée arménienne.

M. Sarkissian, cité par Reuter, a aussi affirmé que des pertes équivalentes ont été subies lors d'affrontements dans le secteur de Mardakert, dans le nord du Haut-Karabakh, enclave à population arménienne en territoire azerbaïdjanais. Cette contre-offensive azerbaïdjanaise n'était cependant pas confirmée à Bakou, où l'opposition affirme que les forces azerbaïdjanaises sont *«trop mal organisées pour faire autre chose que d'évacuer les blessés»*. Une telle contre-attaque azérie aurait été, en tout état de cause, lancée avant que le président azerbaïdjanais, M. Ayaz Moutalibov, n'annonce sa démission, dans la soiré de vendredi.

Depuis jeudi, des dizaines de milliers de manifestants assiégeaient le Parlement (*le Monde* du 6 mars). *«Chaque heure passée avec Moutalibov au pouvoir signifie de nouvelles pertes d'hommes et de territoires pour l'Azerbaïdjan»*, disait un des orateurs devant la foule. Toute la nuit et vendredi encore, M. Moutalibov, enfermé dans le Parlement avec les députés, avait tenté de résister.

Mais après l'échec d'ultimes négociations avec l'opposition, groupée en partie au sein du Front populaire, il annonçait, l'air épuisé, qu'il se pliait *«à la volonté du peuple»*. L'intérim de la présidence est assuré par le nouveau président du Parlement, M. Iacoub Mamedov, un universitaire qui avait été élu jeudi à l'ouverture de la session et qui s'est prononcé pour une solution politique du conflit avec l'Arménie. Le Parlement, élu quand les troupes soviétiques occupaient encore Bakou et composé en majorité d'ex-communistes, devait se réunir à nouveau mardi.

L'opposition, qui réclamait depuis des mois la démission d'Ayaz Moutalibov, ex-apparatchik communiste, demande la suppression du poste de la présidence et veut que l'Azerbaïdjan rompe avec la Communauté des Etats indépendants (CEI). Certains de ses représentants ont indiqué avoir exigé son départ pour l'empêcher d'avoir recours à une intervention des forces de la CEI stationnées en Azerbaïdjan, à la faveur des troubles de Bakou. Selon le quotidien moscovite *l'Indépendant*, des unités de la CEI se seraient approchées du Parlement dans la nuit de jeudi à vendredi et ne seraient parties qu'après un ultimatum du Front populaire.

«Faire peur» aux Arméniens

La crise politique à Bakou est la conséquence directe des revers azéris la semaine dernière dans le Haut-Karabakh, en particulier du massacres de civils fuyant la localité de Khodjaly. Même si le chiffre de *«plus de mille morts»* avancé à Bakou est peu vraisemblable, le «Parlement» des Arméniens du Haut-Karabakh a adopté une résolution exprimant son regret pour la mort de civils lors de la prise de Khodjaly, selon l'agence Pro-Armenia.

Les divers chefs de guerre azerbaïdjanais sur le front, et la trentaine de milliers de réfugiés fuyant les combats, réclament vengeance. Même si des correspondants étrangers à Agdam n'ont pas remarqué, vendredi, de mobilisation particulière annonçant une contre-offensive, les combats ont néanmoins repris dès jeudi, alors que les troupes de la CEI devaient achever l'évacuation du régiment stationné à Stepanakert et que les signes se multiplient de voir le conflit influer sur la situation au-delà des frontières de l'ex-URSS.

En Turquie, où le «massacre de Khodjaly» continue à faire les grands titres de la presse, des responsables politiques sont sortis récemment de la réserve à propos du conflit. Le président de la République, M. Turgut Ozal, a ainsi incité publiquement le chef du gouvernement, M. Suleyman Demirel, avec qui il entretient des rapports conflictuels, à soutenir plus ouvertement l'Azerbaïdjan dans ce conflit.

«Il faut faire un peu peur aux Arméniens», a-t-il déclaré mercredi dans une réunion d'hommes d'affaires, en proposant que la Turquie bloque par exemple les livraisons de vivres acheminées vers l'Arménie *via* son territoire. M. Ozal a ajouté qu'il avait, il y a un an, menacé d'occuper le nord de l'Irak pour y réinstaller les Kurdes irakiens réfugiés dans le sud-est de la Turquie : *«Lorsque les Américains ont réalisé, ils ont trouvé une solution»*, a déclaré le président, pour expliquer qu'*«il faut faire un peu peur aux autres, car c'est la seule chose que le monde comprenne.»*

M. Mesut Yilmaz, ancien premier ministre et leader du Parti de la mère patrie (opposition), a estimé pour sa part qu'Ankara devrait envisager l'envoi de troupes à la frontière arménienne. Le parti fondamentaliste critique également *«l'inaction»* du gouvernement, accusé de se plier à la politique de soutien des Occidentaux à l'Arménie chrétienne.

A ces critiques, M. Demirel, cité vendredi par l'agence turque Anatolie, a répondu que la Turquie devait *«agir avec attention et sang-froid, pour ne pas fournir de prétexte à ceux qui en cherchent pour l'accuser»*. *«Nous ne sommes pas indifférents au sort des Azéris, mais un faux pas leur serait encore plus néfaste. Un pas de trop de la part de la Turquie jetterait le monde entier derrière les Arméniens»*, a encore déclaré M. Demirel.

Il a rappelé que la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe (CSCE) avait récemment confirmé l'appartenance du Haut-Karabakh à l'Azerbaïdjan. La CSCE s'était également prononcée pour un embargo sur les armes à destination des deux Républiques d'Azerbaïdjan et d'Arménie. Le gouvernement d'Ankara a annoncé jeudi que les avions à destination de ces Républiques, transitant par l'espace aérien turc, allaient être contraints à une escale pour vérification de leur cargaison par les autorités. – *(AFP, Reuter, AP.)*



Un ancien «zazou» devenu apparatchik

Nommé par Moscou en janvier 1990 pour normaliser la situation en Azerbaïdjan après la tentative de coup d'État du Front populaire réprimée par les chars, M. Ayaz Niaz ogly Moutalibov avait été élu président au suffrage universel, en septembre 1991, avec plus de 90 % des voix. Se présentant comme un ex-«play-boy de Bakou», un ancien «zazou» de la fin des années 50, le secrétaire du Parti communiste d'Azerbaïdjan avait progressivement adopté une ligne indépendantiste pour tenter d'apaiser le puissant Front populaire. C'est sur sa proposition que le PC d'Azerbaïdjan fut dissous après le putsch manqué. Dans son bureau, où l'on apercevait encore les livres de Lénine, M. Ayaz Moutalibov jugeait qu'*«ici ce n'est que stress et ennuis»*, affirmant son peu de goût pour la guerre et son intérêt pour l'économie.

Né à Bakou en 1938, diplômé de l'Institut de pétrochimie d'Azizbékov, M. Moutalibov devint directeur de l'entreprise de réfrigérateurs de Bakou, puis gravit au sein du parti les échelons pour devenir, en 1982, président du Comité d'Etat au plan de la République puis président du conseil des ministres. A l'en croire, M. Moutalibov était entré en politique *«par nécessité»*; critiqué, il gravissait son *«calvaire»*. L'en voilà délivré par la pression d'une opposition qu'il qualifiait de *«bolchévique»*.

BELGIQUE : après trois mois de tractations

La formation du nouveau gouvernement est le fruit d'un large compromis national

Après d'ultimes, et laborieuses, tractations avec sa propre famille politique – le Parti social-chrétien flamand (CVP) – pour la répartition des portefeuilles, M. Jean-Luc Dehaene a formé, vendredi 6 mars, un gouvernement restreint qui se présentera dans les prochains jours devant la Chambre des représentants et le Sénat pour en recevoir l'investiture (*le Monde* du 7 mars).

BRUXELLES

de notre correspondant

Le grand partant, dans le nouveau gouvernement, est évidemment M. Wilfried Martens, huit fois premier ministre, qui, faute du portefeuille des affaires étrangères auquel il aurait songé un moment, pourrait devenir président du Sénat. Un autre partant du CVP est M. Mark Eyskens, ministre des affaires étrangères. Il sera regretté par le corps diplomatique, qui l'appréciait, mais son départ n'est pas une très grande surprise. En janvier, M. Eyskens avait invité les ambassadeurs à une réception en forme d'adieux à peine déguisés pour leur offrir son premier roman traduit en français, une réflexion désabusée sur l'action et une satire indirecte de la vie politique belge (1). M. Eyskens est remplacé par un socialiste flamand, M. Willy Claes. Agé de cinquante-quatre ans, chargé de l'économie dans le précédent gouvernement, ce dernier, musicien de talent à ses heures, avait fait ses premières armes de ministre en 1972 avec le portefeuille de l'éducation nationale. Du côté francophone, les sociaux-chrétiens conservent deux postes importants avec M. Philippe Maystadt – qui reste aux finances, où il s'est fait une bonne réputation dans les milieux internationaux – et M. Melchior Wathelet, un moment pressenti comme premier ministre, qui ajoute au portefeuille de la justice, qu'il détenait déjà, celui de l'économie.

Principale formation de la coalition avec le CVP, le PS francophone obtient des places qui devraient rassurer les Wallons, inquiets pour leur avenir économique. M. Guy Coëme, ancien ministre de la défense, est notamment chargé des communications et des entreprises publiques, un poste-clé pour le partage des investissements. Aux affaires sociales, M. Philippe Moureaux pourra veiller au maintien de la sécurité sociale dans un système national, alors que certains Flamands demandent son démantèlement, parce que les Wallons touchent actuellement plus qu'ils ne cotisent.

Contestataire au sein du PS, triomphalement élu à Liège en novembre, proche de M. José Happart – le leader régionaliste des Fourons et bête noire des Flamands – M. Jean-Maurice Dehousse fait sa rentrée au gouvernement. Ce retour traduit un subtil rééquilibrage entre les différents courants du PS, un compromis particulier à l'intérieur du vaste compromis national dont est née cette coalition à quatre.

Au menu maintenant du nouveau gouvernement, figurent, la suite de l'œuvre de révision de la Constitution, la réforme du Sénat, l'élection directe de représentants des communautés linguistiques et des régions, et le mode de financement d'une communauté francophone qui ne parvient plus à payer ses enseignants.

J. de la G.

(1) *Vie et mort de J. K Mortal, professeur extraordinaire*, Editions Albatros, Paris, 185 p., 120 F.

La composition du cabinet

Premier ministre :

– M. Jean-Luc Dehaene (social-chrétien flamand, CVP) (**).

Vice-premiers ministres :

– *Ministre des communications et des entreprises publiques*, M. Guy Coëme (socialiste francophone, PS) (**).

– *Ministre des affaires étrangères*, M. Willy Claes (socialiste flamand SP) (**)

– *Ministre de la justice et des affaires économiques*, M. Melchior Wathelet (social-chrétien francophone, PSC) (**).

Ministres :

– *Finances*, M. Philippe Maystadt, (PSC).

– *Affaires sociales*, M. Philippe Moureaux (PS) (**).

– *Politique scientifique*, M. Jean-Maurice Dehousse, (PS) (*).

– *Commerce extérieur et affaires européennes*, M. Robert Urbain, (PS) (**).

– *Pensions*, M. Freddy Wyllockx, (SP) (*).

– *Intérieur et fonction publique*, M. Louis Tobback, (SP) (**).

– *Emploi et travail, chargée de la politique d'égalité entre hommes et femmes*, Mme Miet Smet, (CVP) (**).

– *PME et agriculture*, M. André Bourgeois, (CVP) (*).

– *Défense nationale*, M. Leo Delcroix, (CVP) (*).

– *Intégration sociale*, Mme Laurette Onkelinx, (PS) (*).

– *Budget*, Mme Mieke Offeciers-Van De Wiele, (CVP) (*).

– *Secrétaire d'Etat à la coopération au développement, adjoint au ministre des affaires étrangères*, M. Eric Derijke, (SP) (**).

(*) Nouveau venu dans le gouvernement.

(**) Change de portefeuille.

M. Dehaene, le «démineur» flamand du royaume

BRUXELLES

de notre correspondant

«Sire, donnez-moi cent jours.» Cette demande de M. Jean-Luc Dehaene au roi Baudouin, en janvier 1988, a servi de titre au journaliste flamand Hugo de Ridder pour un livre qui a connu un certain succès en Belgique (1). Il s'agissait du récit de la précédente mission de l'intéressé, en vue de la formation du gouvernement issu du scrutin de décembre 1987. Il avait alors fallu exactement cent six jours à M. Dehaene pour démêler l'écheveau. Mais M. Wilfried Martens lui fut finalement préféré pour devenir, encore une fois, premier ministre.

Ce fut sans doute une question d'image. Celui qu'on appelle *«le bulldozer»*, *«le panzer»* ou encore *«le démineur»* fut salué pour son sens du compromis, sa capacité de synthèse, son imagination procédurière, mais il n'était pas crédité d'une image internationale comparable à celle de M. Martens, sept fois premier ministre et vieil habitué des négociations européennes.

Syndicalisme et football

Cette fois, le roi lui a donné sa «chance», si l'on peut considérer comme telle la charge de diriger une coalition composée de partis sanctionnés par les électeurs aux élections de novembre 1991 et confrontés à des problèmes bien ardus (*le Monde* du 7 mars).

Né le 7 août 1940, fils d'un psychiatre, M. Dehaene a peut-être puisé chez les scouts catholiques des convictions qui le conduisirent à militer dans le syndicalisme chrétien, après des études de droit et d'économie, dans une université flamande et aussi dans la ville francophone de Namur. A trente ans, il commence une carrière politique qui le conduit dans différents cabinets sociaux-chrétiens et, en 1981, il obtient son premier portefeuille ministériel, celui des affaires sociales. Reconduit dans cette fonction en 1985, il est aussi chargé des réformes institutionnelles.

En 1988, dans le huitième gouvernement de M. Martens – qui lui doit beaucoup – il a rang de vice-premier ministre, toujours en charge de la révision de la Constitution et des communications. Il consacre une partie de son temps à la sempiternelle *«réforme de l'Etat»* pour améliorer le système fédéral belge mais se passionne aussi pour le futur TGV Paris-Bruxelles et le sauvetage de la Sabena, autant de dossiers très politiques, sous des apparences techniques.

Il ne faut léser ni les Flamands ni les Wallons dans le tracé du nouveau réseau ferré ; l'appel à Air France pour le sauvetage de la compagnie belge est condamné par une partie des populations du Nord, qui trouvent déjà trop importante l'emprise du grand voisin sur leur économie. Une des premières décisions du nouveau gouvernement sera le feu vert à cet accord avec le transporteur français. M. Dehaene paraît s'y résigner, par réalisme financier.

S'il parle convenablement le français, sans virtuosité particulière, M. Dehaene est profondément ancré, culturellement, dans le Brabant flamand et dans sa bonne ville de Vilvoorde, à la périphérie nord de Bruxelles, dont il est le député. Il aime aussi se montrer sur les tribunes des stades de football, où les opérateurs de télévision se régalent de ses mimiques expressives devant les péripéties du match. Corpulent, il affiche un souverain mépris pour les questions vestimentaires, à un point qui l'a peut-être desservi dans le passé.

Jusqu'à présent, le *«démineur»*, attentif aux intérêts de sa Flandre, mais expert dans l'art d'éviter les explosions communautaires, s'est essentiellement consacré aux problèmes belges. Si son expérience de l'étranger est limitée, on lui prête cependant de fortes convictions européennes. Il aura l'occasion de les montrer en mai, lors du débat sur la ratification du traité de Maastricht par la Chambre et le Sénat, qui attendent l'avis du Parlement européen, sans doute en avril, pour se prononcer.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

(1) Cet ouvrage a été publié par les Editions Duculot, en 1989.

EUROPE

POLOGNE : après le rejet de son programme économique

Le gouvernement demande des pouvoirs spéciaux

Mis en échec la veille par la Diète, qui avait rejeté son programme économique, le gouvernement de M. Jan Olszewski a lancé une contre-attaque, vendredi 6 mars, à l'issue d'une réunion d'urgence, demandant même des pouvoirs économiques spéciaux. Le premier ministre a annoncé que, malgré le vote négatif de la Chambre basse, attribué au *«jeu politique»*, il ne démissionnerait pas.

En tout cas, pas pour l'instant. Car M. Olszewski a aussi clairement lié le sort de son cabinet à l'approbation par le Parlement de la loi de finances, qui sera présentée avant le 23 mars. Une loi qui sera basée sur le texte rejeté jeudi soir : *«Si le budget n'est pas adopté, cela signifiera qu'il ne sera plus possible de poursuivre l'action du gouvernement»*, a averti M. Olszewski.

«Incident de parcours»

Vendredi, le gouvernement a annoncé par un communiqué qu'il demanderait au Parlement des pouvoirs spéciaux pour *«réaliser efficacement son programme»* économique. Malgré le vote négatif de la Diète qui *«ne signifie pas le rejet des principales orientations»*, les ministres ont estimé que leur programme de relâchement de l'austérité et de l'orthodoxie financière était le seul possible. Après cet «incident de parcours», le premier ministre n'a pas écarté l'idée d'élargir sa fragile coalition de centre-droit, à laquelle le président Lech Walesa est hostile.

Lors du vote de jeudi, c'est le passage dans l'opposition, au dernier instant, de la Confédération pour la Pologne indépendante (KPN, droite nationaliste) qui a fait trébucher le gouvernement. Paradoxalement, alors que l'Union démocratique de M. Tadeusz Mazowiecki et le Congrès libéral de M. Jan Bielecki avaient rejeté le projet pour son manque de rigueur monétaire, la KPN a voté contre en raison du refus affiché du ministre des finances de limiter l'usage de la planche à billets. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

□ **IRLANDE : l'adolescente violée a subi une IVG.** – L'adolescente irlandaise enceinte à la suite d'un viol a subi, mardi 3 mars, une interruption de grossesse en Grande-Bretagne, après que la Cour suprême irlandaise l'y eut autorisée, a affirmé vendredi la presse irlandaise. Cette affaire avait provoqué un débat houleux en Irlande, où l'avortement est illégal, les instances inférieures ayant aussi interdit à l'adolescente de quatorze ans de se faire avorter à l'étranger. – *(AFP, Reuter.)*

Redistribution des cartes à l'Est

Suite de la première page

«Eltsine et Walesa ont tant de problèmes intérieurs qu'ils n'ont pas le temps de s'occuper de l'extérieur» : le président polonais a dit les choses à sa manière, en réponse à une question d'un auditeur de la BBC qui s'inquiétait de la lenteur des progrès dans les négociations russo-polonaises.

Quand ils «ont le temps» de s'intéresser à la politique étrangère, tous ces pays se tournent d'abord vers l'Ouest. Presque tous sont candidats à l'adhésion à l'une ou à plusieurs des structures «occidentales» qui existent à ce jour. La Russie caresse l'idée d'une adhésion à l'OTAN, tout en se rendant compte que ce n'est pas pour demain. L'attrait pour la CEE est si fort que même le Kazakhstan, tout asiatique et lointain qu'il soit, vient d'ajouter son nom à la longue liste des candidatures... Après tout, l'ensemble des quinze Etats ex-soviétiques, y compris ceux qui sont perdus au fond de l'Asie centrale, n'ont-ils pas été admis au sein de la CSCE ?

Mais les Occidentaux font preuve d'un manque d'enthousiasme évident et ne semblent disposés à entrouvrir, un jour, le portillon que pour quelques relatifs privilégiés. Le lot de consolation proposé par M. François Mitterrand sous la dénomination de «Confédération européenne» n'intéresse guère. En attendant mieux, les pays de la région s'emploient donc à asseoir leurs relations mutuelles, de manière bilatérale, mais aussi à travers des regroupements qui, pour certains, ont reçu un commencement de réalisation, pour d'autres en sont encore à l'état de projet sinon de chimère.

«Conseil» et «triangle»

Il y a ce nouveau «Conseil» des pays riverains de la Baltique qui vient de tenir sa première réunion à Copenhague et auquel, déjà, des pays aussi peu «baltiques» que l'Ukraine, la Biélorussie et la Tchécoslovaquie aimeraient participer. Il y a aussi, depuis un an, le «triangle de Vysehrad» constitué par la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie : les trois pays coopèrent en particulier dans leurs démarches pour se rapprocher de la CEE, et l'Ukraine a déjà manifesté le désir de transformer le triangle en quadrilatère, avant de s'entendre dire qu'elle devrait attendre un peu.

Il faut encore théoriquement compter aussi avec la Communauté des Etats indépendants qui réunit onze des quinze Républiques ex-soviétiques et qui, lors de sa création, s'est déclarée *«ouverte»*, tout particulièrement à ses voisins immédiats de l'Ouest... Bref, il y a toutes sortes de manières de distribuer les cartes, de les mélanger, de les assembler. Tout ce qui était interdit ou inimaginable du temps où l'URSS régnait sur la région paraît désormais possible, et on explore un peu dans toutes les directions.

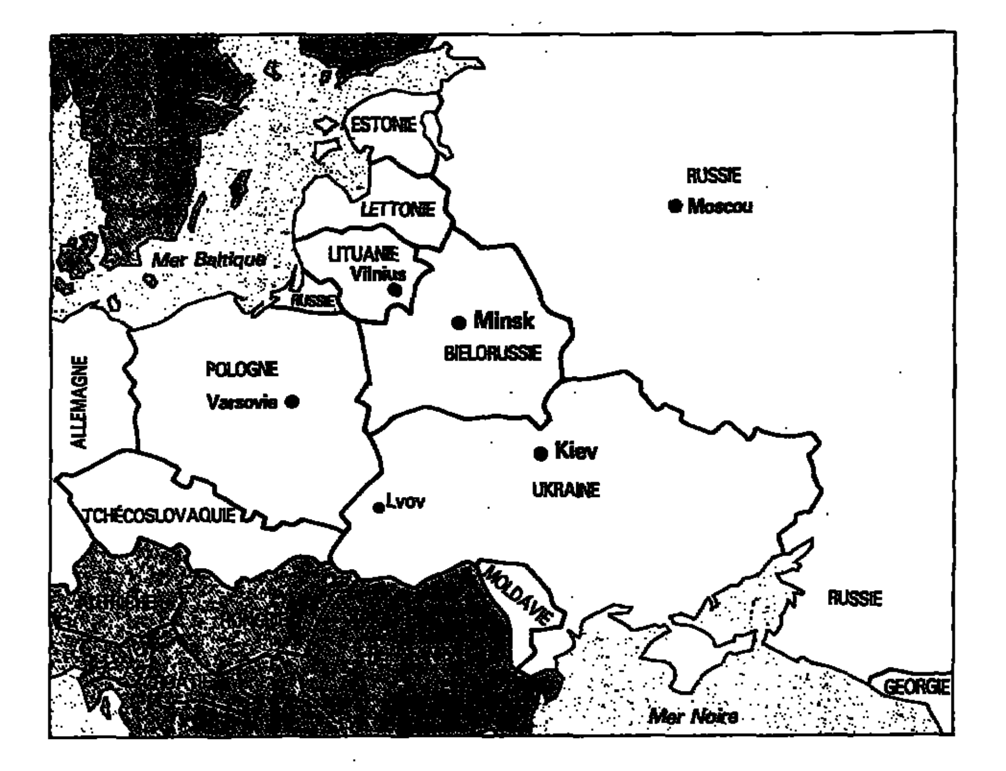
La Pologne, qui fut et reste, à en croire M. Bronislaw Geremek, le *«laboratoire expérimental»* des pays de l'Est dans les domaines politique et économique, est aussi hautement concernée par cet autre type d'expériences. Sa situation géographique la place dans plusieurs de ces regroupements régionaux et son histoire l'incite à profiter de circonstances exceptionnellement favorables.

Pour la première fois depuis des temps presque immémoriaux, elle a l'occasion d'établir les conditions d'une entente solide avec tous ses voisins. La majeure partie de la tâche – le règlement de l'antique contentieux avec l'Allemagne – ayant été à peu près achevée et les relations avec la Tchécoslovaquie étant plus que correctes, les Polonais peuvent se consacrer à leurs rapports avec leurs voisins de l'Est, tous issus de l'URSS.

L'Ukraine retrouvée

De l'avis général, c'est avec l'Ukraine que les choses se passent le mieux. L'histoire ancienne et récente, sans parler de la littérature des deux pays, est pourtant pleine de souvenirs tragiques, mais les deux Etats, peut-être parce qu'ils sont de taille comparable et savent fort bien ce que leur ont coûté leurs dissensions passées, semblent résolus à s'entendre.

Les Polonais – quelques exaltés mis à part – évitent soigneusement toute déclaration qui pourrait laisser soupçonner qu'ils ne considèrent pas Lvov (polonaise avant guerre) comme définitivement ukrainienne. Les petites querelles locales à propos de l'attribution de certains lieux de culte se sont plus ou moins apaisées, et les échanges économiques entre régions frontalières vont bon train, comme le souligne un «ancien» de Solidarité, M. Henryk Wujec, aujourd'hui sénateur de Zamosc.



Les derniers détails d'un traité entre les deux pays sont en train d'être mis au point et le texte, qui insiste sur les droits des minorités de part et d'autre de la frontière, devrait être solennellement signé à l'occasion d'une visite de M. Leonid Kravtchouk à Varsovie d'ici à la fin du mois. Certes, on regrette un peu que le président ukrainien ait pris le chemin de l'Allemagne avant de prendre celui d'une Pologne qui avait été la première à reconnaître l'indépendance de son pays. Mais, «on comprend», on n'en fait pas un plat.

L'intérêt manifesté à la Pologne par M. Kravtchouk tient sans doute pour partie à son désir de bien montrer à la Russie qu'une certaine époque est terminée. Mais mieux vaut fermer les yeux : *«Nous devons absolument éviter de nous mêler des relations entre la Russie et l'Ukraine»*, explique l'ancien premier ministre Tadeusz Mazowiecki. A Varsovie comme à Moscou, on pense aussi que les Ukrainiens pourraient garder en réserve d'autres projets, par exemple la constitution d'un «axe» de la mer Noire à la Baltique en passant par la Biélorussie, à travers les vastes territoires qui formaient jadis le grand-duché de Lituanie.

Le quotidien moscovite *l'Indépendant* a beaucoup fantasmé sur ce thème, dans une étonnante «une» évoquant la possible création d'un *«cordon sanitaire»* entre la Russie et l'Europe. Pour corser la chose, et souligner les dangers d'une vaste coalition antirusse, le journal évoque en même temps le péril turc et illustre l'ensemble d'un dessin de janissaires à la mine patibulaire...

Minorités biélorusses

Au ministère polonais des affaires étrangères, le secrétaire d'Etat chargé en particulier des relations avec l'Est, M. Jerzy Makarczyk, convient que l'Ukraine *«explore diverses voies»*. Mais il veut croire que *«l'essentiel»*, pour les gens de Kiev, c'est l'Europe : *«Nous considérons que l'option polonaise, qui est aussi l'option européenne, l'emportera.»*

M. Makarczyk décrit aussi en termes très positifs les rapports entre la Pologne et la Biélorussie : les deux pays viennent d'établir des relations diplomatiques et de signer une *«déclaration»* commune, à l'occasion de la visite que vient de faire à Varsovie le ministre biélorusse des affaires étrangères, M. Piotr Kravtchanka. Les Biélorusses ont levé l'obstacle qui avait empêché que cette déclaration de bon voisinage soit signée plus tôt : ils n'exigent plus que la région (polonaise) de Bialystok y soit mentionnée comme *«ethniquement biélorusse»*.

C'est que là aussi, la question des minorités se pose, compliquée par le fait que la Biélorussie reste un Etat à la recherche de son identité, partagée entre deux pôles d'attraction : la Russie et l'orthodoxie d'une part, la Pologne et le catholicisme de l'autre. (A Varsovie, on convient que certains prêtres catholiques de Biélorussie font de l'excès de zèle en décorant leurs églises de drapeaux polonais et de portraits de Lech Walesa).

La Biélorussie est aussi fortement tentée de chercher ses racines du côté de la Lituanie, notamment à Vilnius, véritable capitale historique de cette région où se côtoient les passés polonais, lituanien, biélorusse et juif. (Symbole de ce mélange inextricable, les armes de la Lituanie, de la Biélorussie et de la ville de Bialystok sont à peu près identiques.) Les relations lituano-biélorusses sont officiellement bonnes et les dirigeants de Minsk se défendent de revendiquer une partie des environs de Vilnius, mais la question reste sensible et certains Polonais soupçonnent même les Lituaniens de songer à céder à la Biélorussie des terres ethniquement «polonaises»...

La Lituanie et Kaliningrad

C'est que les relations entre Varsovie et la nouvelle Lituanie indépendante restent fort difficiles – plus délicates qu'avec aucun autre des voisins orientaux de la Pologne. Vue de Vilnius, la Pologne est un grand pays toujours suspect de paternalisme, d'autant que l'histoire des deux nations a été intimement mêlée à partir de la fin du Moyen Age. Et le comportement des autorités lituaniennes à l'égard de la minorité polonaise, toujours placée sous «administration» directe et privée du droit d'élire ses représentants, n'arrange pas les choses.

Reste la Russie, même si elle n'est plus «voisine» de la Pologne que de manière marginale, par le biais de la région de Kaliningrad. Là aussi, rien n'est simple, et cette bande maritime peuplée d'un million d'habitants, coupée du «corps» de la Fédération de Russie et surchargée d'armes et de soldats, suscite bien des convoitises.

A Varsovie, on affirme haut et fort que l'ancienne Koenigsberg est et restera russe, tout en ajoutant qu'il convient de *«s'intéresser»* aux diverses suggestions émises ici et là sur l'avenir de la zone – des suggestions parfois inattendues, puisque certains ont proposé de faire de Kaliningrad un foyer national pour les tziganes... Bien des Lituaniens rêvent d'en récupérer au moins une partie (l'ambassadeur de Lituanie à Washington, en le disant un peu trop clairement, a suscité l'ire de Moscou). Certains imaginent un partage avec la Pologne, d'autres avec l'Allemagne. Mais là encore on se contente de brasser des hypothèses pour un lointain avenir et, dans l'immédiat, on préfère parler de «coopération régionale».

M. Walesa à Moscou

Bien entendu, les relations polono-russes concernent bien autre chose que Kaliningrad. Les deux pays viennent, après de longues négociations, de mettre la dernière main à un traité bilatéral qui devrait, comme c'est le cas pour l'Ukraine, être signé à l'occasion d'un voyage officiel, celui de M. Walesa à Moscou. Curieusement, si l'on songe au rôle essentiel que l'un et l'autre ont joué dans la chute du communisme, MM. Lech Walesa et Boris Eltsine ne se connaissent pratiquement pas.

Seules les obsèques d'Andreï Sakharov, en décembre 1989, leur ont permis de se serrer la main, et depuis toutes sortes de projets ont avorté, y compris lorsque, en juin dernier, les Polonais ont retiré à la dernière minute une invitation faite à M. Eltsine de se rendre à Varsovie. Tout récemment encore, le président polonais paraissait traîner les pieds à l'idée d'aller à Moscou, et considérait en privé qu'*«Eltsine était fini»*...

Officiellement, bien entendu, il s'agit seulement de régler auparavant tous les problèmes en suspens. Les relations économiques entre les deux pays ne sont pas simples et les Polonais ont constaté à leurs dépens que les Russes ne tenaient guère leurs engagements, notamment pour les livraisons de gaz (l'affaire, que l'on préfère expliquer ici par la *«pagaille»* russe plutôt que comme un moyen de chantage sur la Pologne, a été réglée entre-temps – grâce, affirme un homme politique connu, à l'intervention du secrétaire d'Etat James Baker).

Il convient aussi de mettre au point les détails du règlement financier concernant le retrait des troupes soviétiques : le principe du retrait de toutes les unités de combat au 15 novembre 1992 est acquis, mais le commandement ex-soviétique se plaint des exigences polonaises et pèse apparemment sur les dirigeants de Moscou. Les dernières négociations tenues à ce sujet à Moscou ont permis de faire des progrès, mais pas sur tous les points.

Les Russes se sont néanmoins empressés de rendre publique l'invitation de M. Eltsine à M. Walesa, manière de forcer un peu la main à un président polonais qui a fini par accepter cette invitation. La date n'est pas fixée, mais les Russes affirment que la visite aura lieu en mars. Pour faire bonne mesure, M. Walesa a immédiatement fait savoir qu'il se rendrait en Allemagne à la fin du même mois. Si tout se passe comme prévu, M. Walesa, en l'espace de quelques semaines, se rendra donc à Moscou et à Bonn après avoir reçu la visite du président ukrainien. La Pologne aura ainsi fait étalage de ses bonnes relations avec ses trois plus grands voisins.

Ce n'est certes pas là une garantie de paix pour l'éternité ni un triomphe de la diplomatie polonaise (*«La Pologne n'a toujours pas de politique orientale»*, regrette même M. Marek Karp, pourtant directeur d'un centre d'études spécialisé créé par les autorités de Varsovie). Mais c'est au moins, pour un pays affligé d'un gouvernement faible, d'un Parlement sans majorité et dont le président est de plus en plus contesté, la possibilité de se consacrer à ses problèmes intérieurs dans une relative sérénité.

JAN KRAUZE

La coopération nordique

Dix pays créent un «conseil baltique»

COPENHAGUE

de notre correspondante

Les ministres des affaires étrangères des neuf pays riverains de la Mer Baltique (la Suède, la Finlande, la Russie, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, la Pologne, l'Allemagne et le Danemark), ainsi que de la Norvège, réunis les 5 et 6 mars à Copenhague, ont décidé de fonder ensemble un Conseil baltique.

Les parrains de cette nouvelle institution, le ministre danois des affaires étrangères, M. Ellemann-Jensen, et son collègue de Bonn, M. Hans-Dietrich Genscher, en avaient lancé l'idée en octobre. Mais, en fait, elle est l'aboutissement d'un processus amorcé dès le lendemain de la chute du mur de Berlin, l'écroulement des régimes communistes d'Europe de l'Est ayant contribué à resserrer les liens qu'entretiennent ces pays depuis des siècles grâce à cette *mare nostrum* septentrionale que sillonnaient leurs flottes marchandes.

Le Conseil baltique n'est pas destiné à relayer ou à remplacer le Conseil nordique (Suède, Norvège, Finlande, Islande, Danemark) qui depuis quatre décennies s'efforce d'harmoniser les législations des Etats membres. Le Conseil baltique, qui sera doté de structures beaucoup plus légères, aura avant tout un rôle de coordinateur permettant de resserrer dans tous les domaines la coopération entre les dix pays (économie, environnement, culture, transport, communication, etc.) et aussi d'aider les pays ex-communistes à opérer leur mutation sur le chemin de la démocratie et de l'économie de marché. Sur la demande de la Pologne, il a été décidé, en plus, de créer une structure spéciale chargée des problèmes posés par les minorités dans cette région.

Le Conseil baltique, en qui certains commentateurs voient déjà une sorte de tentative de résurrection de la puissante Ligue hanséatique, tiendra en principe des assises plénières une fois par an.

CAMILLE OLSEN

ESPAGNE : une nouvelle voie pour mettre fin au terrorisme ?

Le principal parti basque et l'aile politique de l'ETA ouvrent le dialogue

Des pourparlers sont actuellement entamés entre la principale formation politique basque, le Parti nationaliste basque (PNV) et Herri Batasuna (HB), considéré comme l'aile politique du mouvement séparatiste ETA. Leur annonce a provoqué une violente controverse. L'opposition considère cette initiative comme un moyen détourné utilisé par le gouvernement socialiste pour négocier la paix civile en cette année où l'Espagne organise d'importants événements internationaux, tout en proclamant son refus de céder face au chantage terroriste

MADRID

de notre correspondant

Selon le texte établi par Herri Batasuna et accepté comme base de discussion par le PNV, l'objectif des contacts engagés – dans le cadre de *«la recherche de la paix et la normalisation démocratique dans le pays basque du Sud»* – est d'*«établir un cadre stable de relations politiques avec HB, dont l'objet est d'analyser les raisons politiques sous-jacentes au contentieux entre le peuple basque et l'Etat espagnol et de comparer les diagnostics respectifs dans la perspective de la mise en place des mécanismes qui permettront de dépasser la situation actuelle»*. Si ce texte n'a pas été formellement signé par le PNV, son but est bien de rechercher une solution pacifique et de mettre un terme à l'impasse actuelle.

Des voix se sont élevées pour condamner la formulation de *«contentieux entre le peuple basque et l'Etat espagnol»* et pour s'interroger sur une possible violation du pacte de Ajuria Enea, signé en janvier 1988 entre les partis politiques basques, qui exclut la négociation avec ceux qui soutiennent la violence politique. Un député du Centre démocratique et social, (CDS), M. Rafael Martin, a d'ailleurs fait remarquer que HB devait d'abord condamner le terrorisme avant d'entamer des négociations. Le Parti populaire (PP, conservateur) a, pour sa part, souligné que *«les pressions sanglantes avaient porté leurs fruits et permis de faire plier le gouvernement»*.

Le pouvoir socialiste, par l'intermédiaire de son ministre de l'intérieur, M. José-Luis Corcuera, affirme que la position du gouvernement n'a pas changé et qu'il n'est pas question de céder au chantage des terroristes. Il n'empêche qu'une nouvelle voie est ouverte. S'il convient, pour le PSOE, d'être prudent, elle permettra peut-être, dans un premier temps, de garantir la sécurité pendant l'Exposition universelle de Séville et lors des Jeux olympiques de Barcelone, ce qui n'est déjà pas négligeable.

Le régime de M. Felipe Gonzalez est-il derrière cette initiative, afin d'éviter tout désordre en cette année symbolique ou bien tente-t-il, à distance, de profiter de cette ouverture ? Telle est la question que chacun se pose, au moment où les autorités renforcent les dispositifs de sécurité pour faire échec au terrorisme.

MICHEL BOLE-RICHARD

AFRIQUE

CÔTE-D'IVOIRE : à la suite de la manifestation du 18 février

Le chef de file de l'opposition a été condamné à deux ans de prison ferme

Le secrétaire général du Front populaire ivoirien (FPI), M. Laurent Gbagbo, a été condamné, vendredi 6 mars, à deux ans de prison ferme par le tribunal des flagrants délits d'Abidjan. Il avait été inculpé, ainsi que dix-neuf autres prévenus, de « voies de fait » et « destruction de biens immobiliers et mobiliers », à la suite d'une manifestation de l'opposition, le 18 février.

ABIDJAN

Correspondance

Dans la petite salle d'audience, le public retient son souffle. Ce vendredi, comme les autres jours, les vingt prévenus arrivent, menottes aux poignets, dans le box des accusés. La présidente du tribunal, d'une voix monocorde, lit le verdict.

M. Laurent Gbagbo, et huit de ses compagnons, dont M. René Degny Segui, président de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme, et le député du FPI, M. Mollé Mollé, sont condamnés à deux ans de prison ferme et 300 000 francs CFA (6 000 francs) d'amende. Trois dirigeants du Parti ivoirien des travailleurs (PIT), dont M. Laurent Akoun – qui a déjà eu maille à partir avec la justice, avant l'instauration du multipartisme, pour ses activités syndicales – se voient infliger une peine d'un an de prison ferme. Accusés de *« violence, voies de fait et rébellion »*, les douze condamnés ont été déclarés en outre *« coauteurs des destructions de biens publics et privés »* lors de la manifestation qui avait tourné à l'émeute (*le Monde* du 20 février). Le collectif des avocats a annoncé son intention de faire appel. Huit autres prévenus, dont un député du FPI, sont relaxés *« au bénéfice du doute »* et pour *« délit non constitué »*.

Le verdict est accueilli dans le calme. Avant que les militaires ne fassent évacuer la salle d'audience, M. Gbagbo, enchaîné, a le temps de lancer aux journalistes : *« C'est pour que je ne sois pas candidat en 1995 ! »*, faisant ainsi allusion à la prochaine élection présidentielle.

La sentence n'a suscité aucune réaction populaire dans les rues d'Abidjan. Au siège du FPI, plusieurs dizaines de militants, le visage grave, se sont rassemblés. Le numéro deux du parti, M. Abou Drahamane Sangaré, lance *« un appel au calme et à la sérénité »*, rappelant que son mouvement a choisi *« la voie pacifique pour accéder au pouvoir »*. *« Nous sommes, plus que jamais, attachés au processus de transition démocratique, nous n'avons pas l'intention de transgresser les lois »*, souligne-t-il.

« Solution à l'algérienne » ?

La marge de manœuvre du FPI est extrêmement limitée. Toutes les manifestations de rue sont interdites *« jusqu'à nouvel ordre »* et les forces de sécurité ont prouvé qu'elles avaient les moyens de faire respecter la consigne, intervenant, tout au long de la semaine, avec des grenades lacrymogènes, pour étouffer toute velléité contestataire. Dans ce contexte, le parti de M. Gbagbo, qui redoute *« qu'une solution à l'algérienne »* soit à l'ordre du jour en Côte-d'Ivoire, *« n'écarte pas »* l'hypothèse d'une *« dissolution du FPI »*. *« Notre devoir sera de ne pas foncer sur le drapeau rouge qu'on va nous tendre »*, insiste M. Sangaré.

Tous les regards sont à présent tournés vers le chef de l'État, le président Felix Houphouët-Boigny, qui séjourne actuellement à Paris, à titre privé. Les observateurs de la vie politique ivoirienne estiment que, dans la plus pure tradition politique du pays, le président, dans sa *« magnanimité »*, pourrait gracier les condamnés. L'hypothèse est envisagée par de nombreux responsables de l'opposition mais aussi par une partie d'un pouvoir qui insiste sur *« l'image de marque du pays, engagé dans un effort d'assainissement économique »*. M. Sangaré déclare : *« Nous sommes ouverts à la négociation, si on a l'amnistie, tant mieux ! »*

JEAN-KARIM FALL

ALGÉRIE

Un mort à Constantine lors de heurts entre islamistes et policiers

Plusieurs témoins ont indiqué qu'une personne a été tuée et cinq ou six autres blessées, vendredi 6 mars, à Constantine, lors de violents incidents entre islamistes et forces de l'ordre qui, selon l'agence officielle APS, avaient investi la mosquée Al Arkam et procédé à de *« nombreuses arrestations »*.

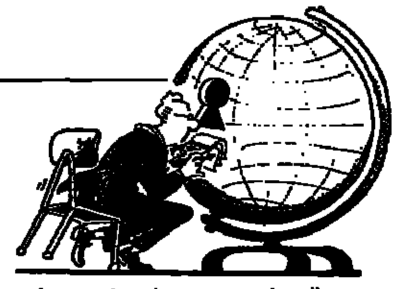
L'imam de cette mosquée serait en fuite depuis plusieurs semaines, a précisé l'APS. Il serait parvenu, grâce à la complicité de fidèles, à échapper, à plusieurs reprises, à la police, qui espérait pouvoir l'arrêter au moment de l'un de ses prêches. Ces incidents sont survenus quarante-huit heures après la décision du tribunal d'Alger d'interdire le Front islamique du salut (FIS). Le reste du pays est demeuré calme. Dans un communiqué publié vendredi à Alger, les dirigeants du mouvement dissous ont lancé une mise en garde, estimant que ce *« calme »* est *« celui qui précède la tempête »* et *« cache un risque de guerre civile »*. – *(AFP.)*

□ **GHANA : élections présidentielle et législatives avant la fin de l'année.** – Des élections présidentielle et législatives auront lieu, en novembre et décembre 1992, a annoncé, jeudi 5 mars, le président Jerry Rawlings. Un nouveau gouvernement devrait être constitué, en janvier 1993. – *(AFP.)*

□ **NIGER : ouverture d'une enquête sur les putschistes.** – Le premier ministre de transition, M. Amadou Cheffou, a annoncé, mercredi 4 mars, l'ouverture d'une enquête pour *« démasquer les putschistes »*, instigateurs de la mutinerie militaire qui a ébranlé le Niger, du 28 février au 3 mars. M. Cheffou s'est, par ailleurs, réjoui de la reprise normale du travail dans le pays et du retour des soldats dans leurs casernes. – *(AFP.)*

ASIE

LOIN DES CAPITALES



Chandigarh ou le rêve inachevé

CHANDIGARH

de notre envoyé spécial

LARGES avenues, trop vastes pour une circulation rare, quartiers aux maisons basses ceinturées de coulées de verdure, Chandigarh est comme une Inde inversée où l'ordre urbanistique l'aurait emporté sur le désordre des choses : ailleurs règnent la foule, l'encombrement, le trop-plein, l'extrême. Ici dominent la maîtrise du vide et de l'espace, le désir de structure, la tentation du rationnel.

Mais que n'a-t-on déjà dit sur Chandigarh et son « père », Le Corbusier, dont la plus achevée sans doute des réalisations continue à fasciner des générations d'architectes ? « Je ferai un plan simple, rêvait « Corbu » ; *ce sera un grand village en brique où j'apporterai l'air et contrôlerai le dieu-soleil. Il y aura un jardin pour chaque maison. Ce ne sera pas Paris, Londres ou New-York. Chandigarh sera une nouvelle ville. »*

Après le démembrement de l'empire des Indes, le Pendjab avait perdu Lahore au profit du Pakistan. Il fallut donc lui réinventer une « capitale ». Pour édifier cette cité dédiée à l'Inde de la démocratie et de la modernité, le premier ministre Jawaharlal Nehru confia donc à l'imagination de l'architecte franco-suisse cette plaine nue qui s'en va mourir sur les contreforts de l'Himalaya, à 243 kilomètres au nord-est de New-Delhi.

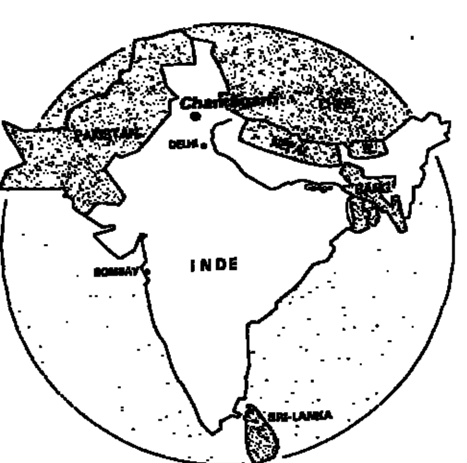
Mais la tension grandissante entre les régionalistes sikhs et le gouvernement central, ainsi qu'un nouveau découpage du Pendjab, en 1966, aura eu d'imprévisibles conséquences. Aujourd'hui, Chandigarh est trois fois « capitale ». D'abord, la ville est à elle seule sa propre entité puisqu'elle a le statut d'un *« territoire de l'Union »* administré par une armée de vingt mille fonctionnaires détachés de New-Delhi. Ensuite, elle est – tout de même ! – capitale du Pendjab. Enfin, elle est aussi celle de l'Etat voisin de l'Haryana, ancienne province du *« Grand Pendjab »* d'autrefois...

Cohabitation forcée

L'imbroglio politico-administratif n'ayant toujours pas été réglé, les Pendjabis, contrairement à ce qui leur avait été promis, sont toujours obligés de « partager » leur ville. Et cette cohabitation forcée ne fait qu'ajouter un peu plus aux griefs de la communauté sikh, majoritaire à 60 % dans l'Etat, à l'égard du gouvernement central. A force d'appartenir à tout le monde, Chandigarh n'est à personne. Le rêve n'est pas mort mais reste inachevé.

Cinquante et un ans après la pose de la première pierre, la *« cité de la déesse Chandi »* a plutôt mal vieilli. Telle est en tout cas la première impression du visiteur de passage à la vue de ces bâtiments de ciment gris, noircis par les irréparables outrages de la mousson.

Une visite de Chandigarh commence par la *« tête »* de ce que Le Corbusier a conçu comme un corps humain : au nord, le *« Capitole »*, quartier du pouvoir où trône le *« Secrétariat »*, une barre de onze étages abritant les bureaux de l'administration ; à côté, ce grand bâtiment surmonté d'une *« cheminée »* futuriste, symbole de l'ère du nucléaire et des centrales atomiques dont rêvait l'Inde de Nehru, c'est l'Assemblée nationale. Ici viendront bientôt – après cinq années de vide politique – siéger les 117 députés élus lors de la consultation du 19 février dernier. Depuis 1987, le Pendjab était, pour cause de crise sanglante, placé sous la tutelle directe de New-Delhi.



Tout près, à l'autre extrémité d'une esplanade où le palais du gouverneur n'a jamais été construit, s'allonge le rectangle de la haute cour de justice et se dresse la célèbre sculpture de la main ouverte, signe d'ouverture et de tolérance dans ce *« monde (qui) subit l'étreinte de contradictions mortelles »*, comme l'écrivit un jour à Nehru Le Corbusier.

Plus au sud, les deux *« bras »* de Chandigarh sont respectivement réservés à l'éducation et à l'industrie, universités et collèges étant séparés des usines par le *« tronc »* de la ville, c'est-à-dire les centres résidentiels et commerçants. Ces blocs, indépendants les uns des autres, permettent aux habitants de vivre en quasi-autarcie, chaque quartier disposant d'un marché, d'une école, d'un dispensaire, etc. Le *« cœur »* de la ville bat pourtant dans le *« secteur 17 »* où sont regroupés la plupart des commerces et des restaurants. L'ambiance y est bon enfant, l'esthétique discutable, l'environnement déprimant.

Un « laboratoire vivant »

L'architecte en chef de Chandigarh, O. P. Mehta, a travaillé de longues années avec Le Corbusier et reste l'un des défenseurs inconditionnels de *« sa »* ville : *« Chandigarh est un laboratoire vivant où l'on peut trouver les solutions des problèmes urbains des années à venir »*, soutient M. Mehta. *« Les jugements des touristes de passage sur la beauté ou la laideur de la ville ne m'intéressent pas. Ce qui me préoccupe, c'est le bien-être des habitants. Et je peux vous dire une chose : ici, les gens ne sont pas heureux, ils sont « très » heureux ! »*

Certes, l'expansion démographique d'une ville conçue pour cinq cent mille personnes et qui en abrite aujourd'hui sept cent mille, ne va pas sans poser de sérieux problèmes. Les plus pauvres, généralement des travailleurs migrants, ont ainsi été relégués au sud de la cité tandis que les Indiens de la classe moyenne ont toutes les raisons d'être satisfaits de leurs conditions d'existence. *« Ici, les gens ont l'impression d'être des privilégiés par rapport au reste de l'Inde »*, souligne le directeur de l'Alliance française.

« Oui, je me sens bien à Chandigarh », assure Simanjit, un jeune étudiant sikh, qui a ici un peu l'impression de pouvoir échapper à la déprimante ambiance d'un Pendjab de tous les terrorismes. Même si *« l'interdiction de transporter le soir un copain à l'arrière de mon scooter »* lui rappelle tout de même qu'un jeune Sikh est toujours suspect *« d'être un militant en puissance »* : la pratique de l' *« action-commando »* sur deux-roues des partisans d'un *« Khalistan »* indépendant a forcé la police locale à prendre des mesures.

Mais il est vrai qu'en arrivant du Pendjab profond, après avoir franchi les barrages de soldats en tenue camouflée, mitraillette à la hanche, Chandigarh a malgré tout des allures de hâvre paisible à la frontière d'un camp retranché. *« L'atmosphère n'est plus vraiment la même depuis le début des troubles,* remarque pourtant un fonctionnaire de haut rang ; *le fossé qui s'est creusé au fil des années entre Sikhs et Hindous n'est pas près d'être comblé. »*

BRUNO PHILIP

AMÉRIQUES

HAÏTI

Le président provisoire rejette l'accord sur le retour du Père Aristide

SAINT-DOMINGUE

de notre correspondant

Me Joseph Nérette, le président provisoire installé par les militaires après le coup d'Etat du 30 septembre dernier, s'est vivement opposé, vendredi 6 mars, à la solution de la crise haïtienne négociée sous les auspices de l'Organisation des Etats américains (OEA). Dans un message à la nation prononcé en présence du général Raoul Cedras, le chef des forces armées et principal auteur du putsch, Me Nérette a enjoint aux parlementaires de ne pas ratifier l'accord signé, le 23 février à Washington, par le chef de l'État en exil Jean-Bertrand Aristide et les présidents des deux Chambres.

Cet accord prévoit la formation d'un gouvernement d'union nationale dirigé par l'ancien responsable communiste René Théodore et le rétablissement, dans un délai non précisé, du président Aristide dans ses fonctions. Se présentant comme le seul président légitime, Me Nérette a affirmé que l'accord de Washington était *« inconstitutionnel »*. Il a accusé l'OEA de menacer *« la souveraineté nationale »*, en prévoyant notamment l'envoi d'une mission civile pour renforcer les institutions haïtiennes, qu'il assimile à une *« force d'occupation »*.

Ce discours, prononcé avant que la Chambre s'apprête à ratifier l'accord, *« contient des menaces graves et inadmissibles contre le Parlement »*, a déclaré son président, au nom de la plupart de ses collègues. Plusieurs parlementaires s'inquiètent des menaces à peine voilées récemment proférées à leur encontre. Selon l'un deux, un membre du gouvernement de fait avait menacé le Parlement de dissolution si l'accord de Washington était ratifié.

Plusieurs politiciens proches des putschistes avaient demandé à la télévision que les parlementaires qui voteraient en faveur de la solution négociée soient arrêtés. Ces menaces ne peuvent être prises à la légère : depuis le coup d'Etat, un député a été tué par un supplétif de l'armée et plusieurs autres sévèrement agressés.

De l'avis des observateurs, Me Nérette s'est fait le porte-parole du véritable homme fort, le général Cedras. Après avoir garanti la *« neutralité des forces armées »* dans un récent échange de lettres avec M. Théodore, le chef de l'armée a exclu toute possibilité de retour en Haïti du président Aristide, qui demande sa *« mise aux arrêts »* ou son exil (*le Monde* daté 1er-2 mars). Selon le premier ministre de fait, Jean-Jacques Honorat, la seule issue *« démocratique »* consiste à organiser de nouvelles élections sans le Père Aristide, dont *« le retour provoquerait une guerre civile et une intervention étrangère »*.

JEAN-MICHEL CAROIT

□ **NATIONS UNIES : Haïti et le Guatemala condamnés par la Commission des droits de l'homme.** – La Commission des droits de l'homme de l'ONU a condamné, jeudi 5 mars, à Genève, le renversement du président Aristide à Haïti et s'est déclarée inquiète de la *« persistance de violations graves des droits de l'homme »* au Guatemala. A propos de Haïti, elle exprime sa *« profonde préoccupation »* devant les exécutions sommaires, les arrestations arbitraires, les tortures, viols et privations des libertés fondamentales, après le coup d'Etat. Sur le Guatemala, la Commission s'est dite *« préoccupée par la participation de membres des forces armées »* à ces violations mais *« encouragée par la manifestation de volonté politique du gouvernement »* de sanctionner des responsables. – *(AFP.)*

□ **Des savants nucléaires russes recrutés par les Etats-Unis.** – Le gouvernement américain prévoit d'engager 116 savants russes spécialisés dans la recherche sur la fusion nucléaire, rapporte le *New York Times* du 6 mars. Ces experts appartiennent à l'Institut Kourchatov de l'énergie atomique de Moscou et sont pratiquement contraints au chômage technique par manque de fonds. Ils recevront chacun 90 000 dollars pour un an de travail, écrit le journal, qui ajoute que leurs travaux seront parrainés par le département américain de l'Energie. – *(Reuter.)*

ÉTATS-UNIS : la campagne électorale

M. George Bush fustige la « politique de la haine »

A la veille de la primaire de Caroline du Sud et de celles du « super-mardi » 10 mars dans plusieurs Etats du Sud, le président George Bush a vivement dénoncé, vendredi 6 mars, à Baton-Rouge (Louisiane) *« l'horrible politique du racisme, de la haine, de l'antisémitisme et de l'intolérance »*, choisissant de nouveau de ne pas s'en prendre nommément à son adversaire, l'ultra-conservateur Pat Buchanan, ni à l'ex-membre du Ku Klux Klan David Duke, qui fait son entrée dans la course. Par ailleurs, piqué au vif par les nombreux articles de presse relevant la médiocrité des discours présidentiels sur les autres thèmes de la campagne, le porte-parole de la Maison Blanche, M. Marlin Fitzwater, a « explosé » vendredi, qualifiant les journalistes de *« bâtards fainéants »*, avant de s'excuser. – *(AFP, AP, UPI.)*

PROCHE-ORIENT

Après les critiques du département d'Etat

Les Palestiniens souhaitent éviter une polémique avec Washington

La délégation palestinienne aux négociations de paix bilatérales a estimé, à Washington, que les Etats-Unis avaient pris position pour Israël en critiquant la prestation palestinienne à la dernière session des pourparlers, qui vient de s'achever.

« Les déclarations du département d'Etat signifient que les Etats-Unis prennent position » pour Israël, a déclaré vendredi 6 mars le porte-parole palestinien, Mme Hanane Achraoui, lors d'une rencontre avec des journalistes. Le chef de la délégation palestinienne, M. Haidar Abdel Chafi, a affirmé, pour sa part, que les déclarations américaines *« n'étaient pas justes »*. Selon lui, *« la position israélienne, qui repose sur la force, est en contradiction totale avec les termes de référence du processus de paix, alors que les Palestiniens* [s'y] *conforment parfaitement »*.

Pour Mme Achraoui, les déclarations américaines sont *« extrêmement regrettables, injustifiées, inopportunes et alarmantes »*. *« Elles s'en prennent aussi bien à la forme qu'au fond de la position palestinienne »*, a-t-elle ajouté, en soulignant que, lors de la session des bilatérales, la délégation palestinienne avait présenté des propositions détaillées pour l'autonomie des territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza, prévoyant notamment des élections.

Elle a affirmé, en outre, que *« de hauts responsables du département d'Etat »* avaient assuré les Palestiniens que les critiques faites jeudi *« ne reflétaient pas la position du secrétaire d'Etat James Baker »*. Mme Achraoui et M. Abdel Chafi ont enfin souligné qu'ils voulaient éviter d'engager une polémique avec le département d'Etat. *« L'important maintenant est de limiter les dégâts »*, a déclaré Mme Achraoui. – *(AFP.)*

KOWEÏT : le sort des expatriés asiatiques

Un membre du Congrès américain se voit refuser un visa

L'ambassade de Koweit aux Etats-Unis a refusé d'accorder un visa à un membre du Congrès américain, Mme Patricia Schroeder, qui comptait venir dans l'émirat pour y enquêter à titre personnel sur le sort de milliers d'expatriés asiatiques. Une source américaine bien informée à Koweit a indiqué que l'ambassade a refusé de le lui accorder car *« toute enquête sur le sort des travailleurs immigrés est une affaire intérieure »*.

Les Philippines, l'Inde, le Pakistan et le Sri Lanka fournissent les plus gros contingents d'employés de maison aux pays du Golfe, avec près d'un million de jeunes filles qui assurent à leurs pays d'importantes rentrées de devises. Selon une source proche de l'ambassade des Philippines à Koweit, plusieurs centaines d'entre elles se sont réfugiées depuis juillet dernier dans cette ambassade pour fuir les sévices et parfois les violences sexuelles dont elles sont victimes. De même source, on ajoute que 220 employées de maison philippines, dont neuf se sont trouvées enceintes après avoir été violées, se trouvent actuellement à l'ambassade. – *(AFP.)*

POLITIQUE

La préparation

Une permanence du Front national saccagée à Rouen

Réunis à l'appel d'une trentaine d'organisations politiques et syndicales, plus de deux mille manifestants ont défilé dans le calme dans les rues de Rouen (Seine-Maritime), vendredi 6 mars, pour protester contre la présence de M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, venu soutenir les candidats de son parti aux élections régionales.

Au moment de la dislocation du cortège, de violents affrontements ont tout d'abord opposé un petit nombre de manifestants aux militants du Front national, appuyés par des skinheads. Les manifestants anti-Le Pen se sont heurtés ensuite, pendant près de deux heures, aux forces de l'ordre qui leur interdisaient l'accès de la place où M. Le Pen devait tenir son meeting. Ils ont alors défoncé des voitures, des vitrines de magasins et les fenêtres d'un poste de police, alors fermé. Répliquant aux jets de cocktails Molotov et de projectiles divers par des tirs de grenades lacrymogènes, les CRS ont alors chargé et procédé à une vingtaine d'interpellations.

Dans le même temps, une cinquantaine de personnes ont saccagé la permanence locale du Front national. Les casseurs sont repartis rapidement avant l'arrivée de la police et de militants du Front national. Ces incidents n'ont fait aucun blessé.

Au cours de son meeting, M. Le Pen a mis ces violences sur le compte *« de nervis gauchistes et trotskistes à la solde du Parti socialiste »*. Il a également estimé que Mme Edith Cresson était *« responsable de cette guerre civile »*. Le président du parti d'extrême droite s'est ensuite attaqué à M. Laurent Fabius, tête de liste du PS en Haute-Normandie. Il a réclamé que celui-ci soit traduit devant la Haute Cour de justice car il est, selon lui, *« responsable en sa qualité à l'époque de premier ministre de l'assassinat de plus de sept mille transfusés »*. *« C'est une autorisation dont il est le seul responsable qui a permis de diffuser le sang contaminé par le sida et qui les a condamnés à mort »*, a affirmé M. Le Pen.

Bilan de santé

Suite de la première page

L'extrémisme de gauche n'est pas la bonne réponse à l'extrémisme de droite. Ce n'est pas en recourant à la violence au nom des principes démocratiques qu'on peut les faire prévaloir, dans une compétition électorale, même s'il s'agit de combattre des thèses qui les pervertissent à l'abri des institutions républicaines. C'est en les pratiquant.

Mais ce bilan ne saurait non plus dispenser les états-majors politiques d'un surcroît de lucidité dans leur recherche des meilleurs moyens de riposter légalement aux assauts du Front national. Les discussions sur la responsabilité des médias, sur les avantages et les inconvénients du mode de scrutin proportionnel, comme celles sur l'opportunité de ces manifestations anti-Le Pen, ont tendance à devenir, en effet, de vaines ritournelles. Elles ont d'ailleurs en commun de réduire le problème de l'audience de l'extrême droite à la seule dimension médiatique : pourquoi parler autant du Front national ? Faut-il lui fournir un tremplin parlementaire ? Pourquoi lui fournir l'occasion de se poser en martyr ? *Comme si le plateau de télévision était* vraiment devenu le *nec plus ultra* de la vie publique !

Si les grands médias ont accentué l'« effet Le Pen », à partir de ses premiers succès électoraux de 1983, ils ne l'ont pas créé ; ils n'ont fait que prendre en considération la réalité d'une émergence politique. Si le scrutin majoritaire matiné de proportionnelle a du bon quand il s'agit de gérer les communes en conciliant la stabilité du pouvoir exécutif et le droit d'expression des minorités, pourquoi, *a priori*, en irait-il autrement à l'Assemblée nationale ? Empêcher le Front national de s'exprimer serait, à coup sûr, le précipiter vers la tentation de l'activisme et accréditer, à son plus grand profit, le discours de ceux de ses chantres qui, depuis le printemps 1981, voient dans la France un immense goulag hexagonal. Réclamer aujourd'hui sa dissolution, au moment où un Français sur trois se déclare globalement d'accord avec ses thèmes et où il rassemble plus de 14 % des intentions de vote, confine à la stupidité. Que cela plaise ou non, sa montée en puissance nous renvoie, tel un miroir, l'image de notre société française de ces années 90.

Ce n'est pas en refusant la confrontation avec M. Le Pen qu'on peut espérer démontrer la vacuité de ses mythes et de ses mystifications qui préconisent des remèdes simplistes aux maux des sociétés contemporaines dont la complexité est, au contraire, la principale caractéristique. Ni en se bornant à les dénoncer. C'est d'abord en abordant cette confrontation à partir des valeurs républicaines que le président du Front national cherche à bousculer. C'est ensuite, et surtout, en opposant à ces prétendus remèdes des projets collectifs capables de répondre aux aspirations des électeurs fascinés par la démagogie de leur chef de file et de ramener les abstentionnistes vers les urnes. Ce n'est pas l'affaire des seuls socialistes.

Les manifestations pacifiques contribuent à cet indispensable débat public mais elles mettent aussi en évidence la faiblesse de ces mêmes états-majors sur ces deux terrains et la nécessité d'une réflexion plus approfondie sur la revitalisation d'un système institutionnel qui a engendré à tous les étages des dynamiques de « déresponsabilisation » dont l'obsession médiatique n'est que le symptôme le plus net.

ALAIN ROLLAT

□ **Doubs : polémique sur la candidature de M. Goguillot-Gaucher.** – M. Michel Jacquemin (UDF-CDS), député du Doubs et tête de la liste UPF aux élections régionales de Franche-Comté, a demandé *« avec une extrême vigueur »*, vendredi 6 mars, que M. Roland Goguillot dit Gaucher, directeur de *National-Hebdo*, se retire de la liste FN présentée dans le département, après les révélations sur son passé pendant l'Occupation (*le Monde* du 7 mars). Pour M. Jacquemin, le passé du candidat lepéniste, membre du bureau politique du FN, *« claque comme une insulte à la figure des Franc-Comtois »*, et cette candidature constitue *« un pas de plus dans la détérioration de l'image du monde politique et dans le sabotage en règle de notre démocratie »*. *« La mesure est pleine pour tous ceux qui sont attachés aux valeurs fondamentales de notre nation »*, conclut-il.

□ **Hérault : l'interdiction des réunions électorales à Palavas-les-Flots.** – M. Bernard Gérard, préfet de l'Hérault, a demandé vendredi 6 mars à M. Christian Jeanjean, maire (div. d.) de Palavas-les-Flots, de retirer l'arrêté municipal par lequel il a décidé d'interdire toute réunion électorale dans sa commune, où M. Le Pen devait tenir un meeting le 14 mars. M. Jeanjean a maintenu sa position et annoncé une prochaine réunion de son conseil municipal. Contrairement à ce que nous avons indiqué dans *le Monde* du 5 mars, ce n'est pas le conseil municipal unanime qui a pris cette décision le 2 mars, mais le maire, après avoir réuni le groupe majoritaire.

Les initiatives contre les thèses de M. Le Pen se multiplient dans les Alpes-Maritimes

NICE

de notre correspondant régional

A l'approche du scrutin régional, les initiatives émanant de divers groupes sociaux non liés à des partis politiques se multiplient, dans les Alpes-Maritimes, pour lutter contre l'abstentionnisme et les thèses de l'extrême droite.

« Comme Catherine Ségurane, les Niçois font face ! » Sous le titre de l'affichette, six gaillards dévoilent leurs fesses et proclament, en niçois, *« Voulen pas de Le Pen ! »* Les Niçois de souche auront compris l'allusion à l'un des épisodes les plus fameux de leur histoire (expliqué, en quelques mots, sous le montage). Lors du siège du château de Nice par les troupes franco-turques en 1543, une robuste lavandière, Catherine Ségurane, aurait assommé, à coups de battoir, un officier turc tentant de franchir une brèche et lui aurait arraché son étendard. Mais la légende raconte que l'héroïne niçoise, devenue le symbole de la résistance de la ville à l'envahisseur, aurait, en fait, retroussé ses cotillons et montré son postérieur aux assaillants...

Derrière ce détournement de l'histoire locale : l'Association pour la démocratie à Nice et dans les Alpes-Maritimes (ADN), créée, en novembre 1991, par deux jeunes paysagistes locaux, Arnaud Binoche et Michel Courboulex. Sans soutien financier ni parrainage d'aucune sorte, ceux-ci s'étaient fixé comme objectif de *« rassembler toutes les personnes désireuses de lutter démocratiquement contre Jean-Marie Le Pen »*. Leur mouvement, dirigé aussi contre l'abstention, a rapidement essaimé et les aides ont afflué. A la mi-décembre, l'ADN a lancé un appel *« à voter contre Le Pen »* qu'elle comptait publier, sous forme de publicité, dans le quotidien *Nice-Matin*. En quelques semaines, l'argent nécessaire a été apporté par plus de six cents signataires, dont de nombreux artistes plasticiens de renom (*le Monde* du 27 février). Finalement, la démarche a échoué (1) mais les fonds recueillis seront utilisés pour une grande campagne d'affichage, à partir du 11 mars, sur le thème : S'abstenir c'est laisser le champ libre à la haine.

« Ils s'affichent contre »

D'autres actions sont en cours ou à venir. Une quarantaine de dessinateurs de BD se sont mobilisés pour organiser une exposition intitulée « Ils s'affichent contre » dans deux galeries niçoises, mais, vendredi 6 mars, dix-huit de leurs œuvres ont été volées dans l'une de ces galeries. En début d'après-midi, un homme a ceinturé l'employée de la galerie Lola Gassin, alors qu'une complice décrochait les œuvres exposées, constituées essentiellement de dessins humoristiques dus à des auteurs tels que Ben, Abiven, Goalaec, Michou Strauch, Kouro, Did, Jal, Got et Solé. Sont également prévus un colloque, le 12, sur « Le danger économique et culturel du Front national dans les Alpes-maritimes » et une « grande chaîne contre la haine », le 14, à laquelle les partis politiques ont été invités à participer (2).

La communauté scientifique a voulu, elle aussi, exprimer ses *« préoccupations »*, devant *« le risque d'accession au pouvoir régional »* du Front national. A l'initiative d'une association *ad hoc*, Science et technologie contre l'exclusion, deux appels spécifiques ont été lancés, de Nice, sur l'ensemble de la région : l'un s'adressant aux scientifiques, l'autre à la haute technologie. Ensemble ils ont recueilli plus de mille signatures.

Enfin, la communauté juive de Nice et de la région a décidé de s'impliquer totalement dans le scrutin du 22 mars. Pour les cantonales, elle a adressé un questionnaire à tous les candidats autres que ceux du Front national, leur demandant de se déterminer, clairement, par rapport à l'extrême droite, avant comme après l'élection. En fonction des réponses, elle ira, sur le terrain, faire campagne.

GUY PORTE

(1) Bien que le texte de cet appel ait été édulcoré, *Nice-Matin* l'a refusé en vertu d'un article du code électoral (L 52-1) qui interdit l'utilisation, à des fins électorales, de *« tout procédé de publicité commerciale »* dans les trois mois précédant la date d'un scrutin.

(2) L'exposition doit avoir lieu chez Lola Gassin et Hermine Le Cairn jusqu'au 15 mars ; le colloque, au Centre universitaire méditerranéen, 65, Promenade-des-Anglais, à Nice, de 19 heures à 22 heures. Le rendez-vous pour la chaîne est fixé, à 14 heures, place de la Libération.

M. Joxe : ne pas « s'accommoder sans réagir »

Interrogé sur les manifestations contre le Front national, M. Pierre Joxe, ministre de la défense, a estimé vendredi 6 mars, sur France Inter, qu'*« on ne doit pas s'accommoder sans réagir, du fait qu'un certain nombre d'idées qui nous rappellent les pires heures de notre histoire ou de l'histoire d'autres pays européens progressent »*. *« La démocratie*, a ajouté le ministre de la défense, *c'est que chacun puisse s'exprimer, y compris ceux qui sont contre. »* S'il *« comprend »* les manifestations anti-Front national, M. Joxe a toutefois précisé que *« le droit à la manifestation est entier et reconnu par la loi, mais le droit à la violence n'existe pas »*. Évoquant la réforme du mode de scrutin, le ministre de la défense a souligné qu'il était *« l'un des rares hommes politiques français qui aient toujours été pour la proportionnelle »*.

M. Bernard Tapie, tête de la liste Énergie Sud (majorité présidentielle) dans les Bouches-du-Rhône, a observé pour sa part, que *« c'est le nombre d'électeurs qui diminue, et non pas l'électorat du Front national qui augmente »*. Interrogé vendredi sur Télé Monte-Carlo, M. Tapie a indiqué que *« la seule question »* qui se pose aujourd'hui à propos du FN *« est de le déclarer illégal et il disparaît, ou légal, et il siège à l'Assemblée nationale »*. *« Il faut arrêter le FN, maintenant ou jamais »*, a ajouté M. Tapie.

M. Yvon Briant, président du Centre national des indépendants (CNI), s'est déclaré résolument hostile à l'interdiction prononcée par certaines communes à l'encontre des réunions publiques du Front national. *« On fait ainsi de Le Pen un martyr de la démocratie, c'est un comble et c'est scandaleux. »* Ancien député, élu sur une liste Front national en 1986, M. Briant a ajouté que *« lorsque la droite est forte, il n'y a pas d'extrême droite »*.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Une autre musique

DE quelqu'un qui, vous entreprenant tout de go sur la politique, commence par remettre à leur juste place ses personnages les plus en vue – le Réaliste, le Pragmatique, l'Observateur-objectif-proche-des-faits – et relativise ses valeurs les plus cotées – l'Humanisme, l'Objectivité, la Loi du Marché, – on accepte volontiers la compagnie et la conversation. On écoute d'autant plus attentivement son discours qu'il est rare et pénétrant.

Peu importe d'où parle celui qui le tient ; ce n'est pas, en tout cas, d'une tribune télévisée. Son originalité n'est point de se réclamer tranquillement du royalisme et de la gauche, ce qui n'est pourtant pas si banal, mais de s'exprimer différemment de bien d'autres, de préférence sur des sujets graves *et, le cas échéant*, avec le rire pour complice. On aura reconnu, sans doute, Bertrand Renouvin, cofondateur de la Nouvelle Action royaliste en 1971, candidat à l'élection présidentielle en 1974 et, depuis 1984, membre du Conseil économique et social.

Dans un ouvrage intitulé l'Amour discret de la patrie, il parle de la place de l'homme dans la société et dans la nature, de l'identité nationale, de la guerre, du fameux complot auvergnat fondé sur *le Protocole de sages de Montboudif*, bref, de politique. Sur ces sujets, et sur quelques autres, cet acteur, décalé par rapport à la distribution des autres rôles de la scène nationale, a quelque chose à dire, avec ce ton qui lui est propre et qui parvient, en sourdine, à forcer l'attention. Il dit, par exemple, que la difficulté majeure pour les responsables politiques ne réside pas *« dans une prétendue rupture avec le réel »*, mais, pour une part, dans le *« refus des idées qui permettent de comprendre, de modifier et parfois de transformer la réalité »*. Du coup, le plat discours du réalisme, censé recouvrir les cendres *des idéologies mortes, comme on* sait, n'en paraît que plus mince.

Sans crier, sans même prétendre choquer, Bertrand Renouvin *assène, on croit rêver*, que *« le Marché, modèle unanimement respecté »*, n'est pourtant qu'une *« utopie régressive et médiocre »* ! Utopie parce qu'il n'existe pas à l'état économiquement pur et qu'il lui faut toujours s'inscrire dans une réalité politique (Etat, nation, empire, cité, monnaie) ; régressive parce qu'elle nous fait *« tomber d'un matérialisme dialectique sans aucun doute illusoire, mais qui se fondait au moins sur un commandement moral (que l'homme n'exploite pas l'homme), dans un matérialisme primaire, encore plus réducteur que le précédent, et hostile au principe même de la justice sociale »*.

Au passage, l'auteur déplore que la gauche cède à l'idéologie ambiante, *« tantôt par réalisme mal placé, tantôt sous l'effet de ce dolorisme chrétien social dont on peut mesurer aujourd'hui la perversité : rigueur pour le salarié, dureté à l'égard des pauvres, mais liberté pour les spéculateurs, aide à l'enrichissement sans cause, chapeau bas devant le profit »*. On conviendra que ce genre de sortie n'est pas fréquent, même au Conseil économique et social.

Les chantres de l'individualisation de la société, les fausses notes de la communication, les fantasmes des Verts, la vacuité du discours lepéniste, donnent pareillement au cavalier royaliste l'occasion de déranger le paysage politique qu'il traverse. Ce qu'il conteste, chez les Verts, c'est *« la faiblesse de leur anthropologie, la puissance de leurs nostalgies et de leurs phobies, leur mépris pour le politique en tant que tel »* ; ce qu'il n'accepte pas chez Jean-Marie Le Pen, auquel il ne reconnaît qu'un talent de polémiste au service d'un discours national-populiste semblable à *« une auberge espagnole dans sa variante franquiste »*, c'est que, contrairement à ses présupposés et à sa symbolique, il va à l'encontre de toute la tradition française.

En effet, le leader du Front national se réclame d'une identité nationale fondée sur la fixité, la régression et l'exclusion dans laquelle l'œcuménisme monarchiste de Bertrand Renouvin ne retrouve pas ses composantes historiques, culturelles, sociologiques. Il lui oppose une conception dynamique du fait national qui s'enrichit de la diversité de la communauté et continue de vivre sa propre vie : *« Toute reconstitution à l'identique est en ce domaine caricaturale ou sacrilège »*, retorque l'adepte de la monarchie moderne au tribun de l'archéo-nationalisme.

Il ne faudrait pas, même sous le pernicieux prétexte de la communication, dire n'importe quoi. Aussi, Bertrand Renouvin invite-t-il *chacune des familles politiques* à retrouver *« les sources de sa pensée, les principes essentiels de son action »* et leurs leaders à s'abstraire du conditionnement médiatique qui les stérilise en les confinant dans l'instrumentalisation des idées, alors qu'ils devraient d'abord les servir et, éventuellement, les produire.

Puisque notre auteur se réclame d'un patriotisme discret, on signalera la parution d'un *Eloge des patries*, anthologie critique établie par Jean Bastaire et préfacée par Michel Jobert. Elle réunit, sur six siècles d'histoire, cent vingt auteurs et a pour objectif, non de battre le rappel du patriotisme avec tambours et trompettes, mais d'en illustrer le cours historique jusqu'à ce qu'il incarne de nos jours ce que Michel Jobert appelle *« un patriotisme de compassion, respectueux de tous les respects »*. Manifestement pas celui que l'on prétend faire renaître des cendres de Jeanne d'Arc.

► ***L'Amour discret de la patrie*, de Bertrand Renouvin. Ramsay-de Cortanze, 236 pages, 125 francs.**

► ***Eloge des patries*, de Jean Bastaire. Editions universitaires, 170 pages, 139 francs.**

Les élections cantonales dans le Rhône

M. Noir provoque deux primaires dans l'opposition

L'union de l'opposition, entre le RPR, l'UDF et M. Michel Noir, a pu se réaliser pour les régionales dans le Rhône. Mais, aux cantonales, le maire de Lyon a choisi de provoquer des primaires en présentant deux candidats.

LYON

de notre bureau régional

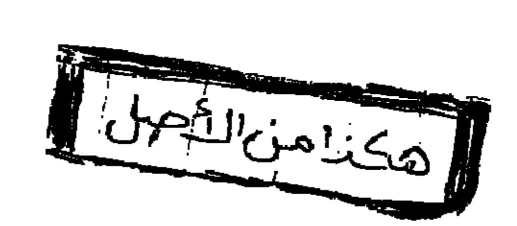
A quelques minutes de l'heure limite du dépôt officiel des candidatures aux élections cantonales, vendredi 6 mars, à midi, plusieurs mouvements contradictoires ont agité les couloirs de la préfecture du Rhône. Une même agitation régnait dans les états majors du RPR, de l'UDF, et à l'hôtel de ville de Lyon. Car M. Michel Noir avait fait savoir que, si le RPR et l'UDF ne réservaient pas deux cantons à ses amis, il présenterait des candidats étiquetés Nouvelle Démocratie dans les huit qui sont renouvelables à Lyon.

M. Noir n'est pas allé jusqu'au bout de ses menaces, il a même retiré deux de ses candidats potentiels peu avant l'heure limite. Pour autant, l'UDF et le RPR ont investi un représentant unique dans les deux cantons convoités par le maire de Lyon. La majorité municipale de M. Noir ne sort pas indemne de ces primaires, puisque le maire du troisième arrondissement, M. André Bourgogne, est soutenu par le RPR, dans le septième canton ; et que celui du sixième arrondissement, M. Jean-Marc Chavent, porte, dans le huitième canton, les couleurs de Nouvelle Démocratie. *« Il n'est pas incroyable que le maire de Lyon revendique deux cantons »*, a expliqué, vendredi, M. Noir, à l'occasion d'un déjeuner qui réunissait la plupart des chefs de file de la droite lyonnaise. *« Certains abonnés à la médiocrité ont du mal à résilier leur abonnement »*, a-t-il ajouté. Cette dernière remarque a été diversement appréciée, notamment par les membres du RPR. Ces derniers se sentent déjà floués par les négociations qui ont permis la constitution d'une liste unique pour les régionales, où le tiers des places jugées éligibles est revenu aux amis de M. Noir.

Quant à l'UDF, elle n'a pas cédé aux demandes du maire de Lyon, ses responsables votant même à l'unanimité *« un non-soutien »* à une candidate Nouvelle Démocratie. Or, depuis décembre 1990, et le départ de M. Noir du RPR, l'UDF lyonnaise avait apporté un soutien tangible à celui-ci.

Les scrutins des 22 et 29 mars ne devraient pas bouleverser la composition actuelle du conseil général du Rhône (27 UDF et apparentés, 10 RPR, contre 12 PS et 2 PCF), ni remettre en cause son président, M. Michel Mercier (UDF-CDS). Les socialistes sont plus à la peine, notamment à Villeurbanne, où les trois cantons de la ville, actuellement détenus par le PS, sont renouvelables. L'opposition veut, deux ans après la mort de Charles Hernu, transformer ces cantonales en municipales anticipées.

BRUNO CAUSSÉ



POLITIQUE

des élections régionales

BILANS ET PERSPECTIVES

A la recherche de la dimension européenne

Les régions françaises ont signé de nombreux accords de coopération avec leurs voisines de la Communauté et multiplié les initiatives pour peser sur les instances de Bruxelles

Après avoir examiné l'action des conseils régionaux dans le domaine du développement économique, de la formation professionnelle, de l'éducation et de la culture (*le Monde* des 3, 4, 5 et 7 mars), nous clôturons cette série d'articles par un bilan de la politique européenne des régions.

Tout le monde en est d'accord : depuis deux ou trois ans, les régions françaises connaissent une véritable boulimie d'Europe. Un symptôme examiné avec suspicion, à la fois par l'Etat, toujours attentif à ses prérogatives, et par les eurocrates de Bruxelles qui, malgré les discours officiels, redoutent tout ce qui pourrait ressembler de près ou de loin à une amorce de fédéralisme européen des régions. Il est vrai que les voies empruntées par les régions françaises pour tenter de peser auprès des instances européennes et de se faire une place au soleil de Bruxelles donnent l'impression d'un véritable labyrinthe.

Les régions ont d'abord fait le pari des institutions. Elles pensaient qu'il était prioritaire pour elles de s'associer avec les régions des autres pays de la Communauté pour tenter de s'octroyer une place dans les institutions européennes. Telle était l'idée première d'Edgar Faure quand ce fédéraliste convaincu lança l'Assemblée des régions d'Europe (ARE). Il s'agissait alors de militer pour la création d'un Sénat des régions d'Europe afin de permettre à celles-ci de participer directement à un processus législatif européen rénové. Ce projet de Chambre haute ne retient plus guère l'attention aujourd'hui. L'ARE a perdu beaucoup de son influence, s'épuisant en vaines et troubles querelles avec le Conseil des communes et des régions d'Europe (CCRE), pionnier de la défense des collectivités locales.

Jalousies politiques, concurrence entre grandes villes, départements et régions, enjeux de prestige, ces deux associations, outre qu'elles ne sont pas parvenues à se faire connaître, ont fini par se neutraliser. Leur influence est aujourd'hui extrêmement réduite. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles les régions n'ont toujours qu'une fonction consultative auprès des instances de Bruxelles. En juin 1989, M. Jacques Delors procédait à l'installation du Comité consultatif des collectivités locales et régionales. Dans le projet d'union politique signé à Maastricht, il est prévu de lui substituer un comité de région, qui passerait de quarante-deux à cent quatre-vingt-neuf membres, mais dont le caractère consultatif ne serait pas moins confirmé. Au cours de leur deuxième assemblée paritaire de novembre dernier à Strasbourg, les délégués des cent quatre-vingts régions de la Communauté et des représentants du Parlement européen avaient par avance protesté, considérant qu'un tel comité, composé de surcroît de membres désignés *in fine* par les gouvernements membres, n'aurait qu'une existence de pure forme. Le débat n'est pas clos. On pourra juger à ses conclusions de la véritable influence des associations de régions.

Une éclosion de structures associatives

L'Europe des régions étant loin d'être reconnue dans l'édifice communautaire, les régions françaises ont tenté avec plus ou moins d'efficacité de rebondir sur d'autres terrains plus ouverts. Sur recommandation de Bruxelles et avec l'assentiment du gouvernement, elles ont commencé à rechercher des jumelages avec d'autres régions d'Europe, qui ont provoqué une éclosion de structures associatives créées autour de thèmes spécifiques. Les régions transfrontalières ont créé l'Association des régions frontalières européennes et... l'Association des régions frontalières ; les régions de montagne se sont regroupées au sein de communautés de travail, comme la Communauté des Alpes occidentales ; les régions périphériques ont constitué une Conférence des régions périphériques maritimes, dont le siège se trouve à Rennes ; les régions en reconversion ont mis en place l'Association des régions de tradition industrielle ; les régions capitales ont fondé une Union des régions capitales de la CEE. La liste n'est pas exhaustive. De même est-il impossible de dresser l'inventaire complet de tous les accords bilatéraux, tel celui passé en juillet 1991 entre la Corse et la Sardaigne, qui ont été signés ces dernières années par les régions.

Des projets beaucoup plus ambitieux ont pris forme. Dès 1986, la région Rhône-Alpes passait des accords de coopération scientifique, technique et culturelle avec trois autres grandes régions d'Europe : le Bade-Wurtemberg, la Catalogne et la Lombardie. Un « arc atlantique » s'est également constitué, réunissant de Glasgow à Séville vingt et une régions. En mars 1991, dix d'entre elles se retrouvaient à Poitiers pour créer un observatoire des formations destiné à faciliter notamment les échanges de programmes pédagogiques. Autre exemple : la naissance, en juillet dernier, d'Eurorégion, regroupant les cinq régions du Nord-Pas-de-Calais, du Kent, de Flandre, de Wallonie et de Bruxelles-capitale, pour préparer le triple rendez-vous du marché unique, du tunnel sous la Manche et de l'arrivée du TGV nord-européen en 1993.

Active entreprise de lobbying

Parallèlement, on a assisté ces deux dernières années à une ruée vers l'or de Bruxelles. Seize des vingt-deux régions françaises y ont désormais leur antenne. Certaines, comme Rhône-Alpes et le Nord-Pas-de-Calais, ont leur propre représentation. D'autres ont choisi de se constituer en association. Celle du Grand Est réunit les régions d'Alsace, de Bourgogne, de Champagne-Ardenne, de Franche-Comté et de Lorraine ; celle du Grand Sud comprend la Corse, le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur ; la Bretagne a choisi de faire équipe avec la région des Pays de la Loire ; la Picardie vient d'inaugurer des locaux communs avec le comté anglais de l'Essex.

Avec un certain retard par rapport aux voisins européens et des moyens sans commune mesure avec ceux des Lander allemands qui ont sur place de véritables petites ambassades, toutes ces représentations se sont lancées dans une active entreprise de lobbying. Leur but : informer leur région sur tout ce qui se trame dans les couloirs bruxellois, les prévenir des programmes économiques auxquels elles seraient en droit de prétendre et surtout s'intéresser au pactole des fonds structurels qui, pour la France et pour la période 1989-1993, représente une enveloppe de près de 17 milliards de francs.

Reste à s'interroger sur la réelle consistance de ces accords interrégionaux, qui donnent pour l'instant le sentiment d'une extrême confusion, et de ces démarchages devant les guichets de Bruxelles.

Les plus sceptiques n'y voient qu'amusements de la part d'élus régionaux friands de voyages ou, au mieux, jugent illusoire, voire dangereux, pour les régions françaises de prétendre s'associer avec les Lander allemands ou les provinces espagnoles tant que la décentralisation ne leur aura pas donné des pouvoirs accrus.

D'autres au contraire pensent qu'un mouvement irréversible est en train de s'enclencher, que, en parvenant à prendre de plus en plus de poids au travers de ces ententes interrégionales, les régions réussiront ainsi à s'insérer dans les mécanismes de décision européens et à jeter enfin les fondations d'une véritable Europe des régions.

DANIEL CARTON

PERSONNALITÉS EN CAMPAGNE

Les utopies du professeur Minkowski

Le chef de file de Génération Ecologie dans la capitale ne s'intéresse pas à la « verdure » Son véritable emploi du temps, c'est la souffrance des femmes et des enfants

C'est un farceur, mais un farceur sérieux. La dernière frasque sérieuse de M. Alexandre Minkowski est de conduire la liste de Génération Ecologie à Paris pour les élections régionales. Le professeur Minkowski, c'est une sorte de monument vivant qui rendrait leur rire aux petits enfants maltraités par cette chienne de vie. Il a déjà une plaque à son nom, au-dessus de la porte du service qu'il a longtemps dirigé à l'hôpital Port-Royal. *« Elle a été posée quand j'étais à deux doigt de claquer. Maintenant que je l'ai vue, je peux mourir tranquille. »*

Des titres, des postes honorifiques, des responsabilités dans des associations, il en a de quoi remplir une page entière de l'annuaire téléphonique. Pas le petit format, le grand. Il les aligne aux détours de phrases sérieuses, sans que l'on sache si c'est par malice ou par coquetterie. Ses détracteurs lui reprochent son côté cabot, mais M. le professeur est un provocateur. Et surtout pas un faux modeste ! Il faut le regarder, cet homme-là, grand, massif, paternel et rieur face à ces petits bouts d'homme dans les couveuses de son ancien service.

Du Bangladesh au Cambodge

Professeur de médecine d'origine polonaise, lui qui a traversé un siècle tragique rempli de morts a consacré son temps à préserver la vie de ceux qui sont sans défense. *« Avec le temps qu'il me reste, je dois faire en huit jours ce que je faisais avant en six mois »*, dit ce godelureau de soixante-seize ans.

Chargé de mission au cabinet de M. Brice Lalonde depuis juin 1991, M. Minkowski a adhéré, en octobre, à Génération Ecologie, le mouvement que préside le ministre de l'environnement. S'il considère que M. Lalonde peut être, à son poste, un *« instigateur de lois »*, il surnomme les amis de M. Antoine Waechter, à mi-chemin entre le dédain et la rigolade, les *« verdâtres »*. Mandarin aux pieds nus et juif pas très catholique, selon le titre de deux de ses ouvrages, il ne se définit pas comme un militant écologiste. *« L'écologie n'a jamais voulu dire la verdure*, insiste-t-il. *L'écologie, c'est la science de l'homme dans son milieu naturel et inter-humain. »*

Alors, son véritable emploi du temps, c'est la souffrance des femmes et des enfants. Cette souffrance dont il ne pense pas une seule seconde qu'elle soit rédemptrice. *« Ma campagne, c'est ce que je fais. Je ne suis pas entré là pour faire de la politique. »* Son affaire à lui s'appelle l'écologie humaine. Le professeur se présente à Paris mais il semble faire campagne au Bangladesh où il passe huit jours tous les deux mois. Le Cambodge est l'autre pays d'Asie auquel il donne son temps. Dans les deux cas, il y va pour les enfants stressés par les guerres et les catastrophes naturelles. Ici ou là-bas, il défend un *« art de vivre au quotidien d'une manière démocratique et, surtout, en regardant constamment l'autre »*. Utopiste, M. Minkowski est assez sceptique sur ses propres utopies, ce qui ne l'empêche pas de poursuivre son combat pour *« changer la manière dont les hommes gèrent leurs affaires »*.

Alfred Jarry et Woody Allen

Au cabinet de M. Lalonde – il appartenait auparavant à celui de M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat chargé de l'action humanitaire, et garde un souvenir amusé de son départ – M. Minkowski s'occupe du dossier santé-environnement. Il s'indigne qu'une commune de la banlieue parisienne ait pu envoyer des enfants en colonie de vacances dans la région de Tchernobyl – *« Il faut être fou, vous pouvez le dire »* – alors même qu'*« on ne sait rien d'exact et de précis »* sur les retombées de tous ordres de l'accident qui a, en partie, détruit la centrale.

Cette folie, il la décèle également dans le sort qui est réservé aux déchets. *« Il manque des laboratoires pour faire des dosages sur les sites industriels où 10 % des déchets toxiques sont hyper-toxiques »*, affirme-t-il en citant le plomb, le thallium et le cadmium. *« Quand ça ne va pas dans l'environnement, c'est le fœtus qui trinque. L'intoxication au plomb est la plus dangereuse pour l'enfant. On ne la prévient pas dans les milieux défavorisés »*, dit celui qui travaille sur l'encéphalopathie congénitale. Quant aux déchets hospitaliers, il assure qu'ils ne sont *« absolument pas contrôlés »*. En sa qualité d'ancien de l'université américaine Harvard, comme élève et comme professeur, M. Minkowski s'est fixé, fièrement, quelques règles anglo-saxonnes : *« Je ne sais pas. Je me suis trompé. Je ne tiens rien pour acquis. »*

Ces principes ne constituent pas, surtout en France, surtout dans les milieux politiques, des données de base largement partagées. Et si son maître à penser en politique s'appelle Pierre Mendès France, il n'a garde d'oublier deux compères qui côtoient dans son cœur l'ancien président du conseil : Alfred Jarry et Woody Allen. Le premier lui a peut-être inculqué la pataphysique, cette science ubuesque des solutions imaginaires, et le second l'aura certainement poussé à jeter un œil plus distrait sur la politique que sur les comportements humains.

De la politique, pourtant, il en fit. A gauche, bien sûr. Avant, il était rocardien, politiquement. Maintenant, ce serait plutôt affectivement. Mais il est très en colère contre la gauche socialiste qui, selon lui, a été *« championne de la realpolitik »*. Cela ne lui fait pas pour autant aimer la droite. *« MM. Giscard, Chirac et Le Pen, je les ai côtoyés*, dit-il en forme de boutade, *et je peux vous dire qu'ils ne sentent pas bon. »* C'est sa manière de se pencher sur les odeurs et sur les invasions. La poussée des thèses de l'extrême droite ne provoque chez lui aucune crainte car, assure-t-il, *« il y a aujourd'hui beaucoup moins de lepénistes que sous l'Occupation »* ! Il ne s'offusque pas de l'attribution, par un tiers, du label culturel de *« mondialiste »*. Il aurait même une certaine tendance à le revendiquer. *« Vous savez*, a-t-il enfin lâché, *vous vous moquerez peut-être de moi, mais vous ne réussirez pas à le faire autant que je le ferai de moi-même. »* Cabot ou provocateur ? Allez savoir...

OLIVIER BIFFAUD

□ **Précision.** – M. Jean-Loup Englander, maire de Savigny-sur-Orge, conseiller général, qui conduit dans l'Essonne une liste de « gauche alternative » pour les élections régionales (*le Monde* du 26 février), nous précise qu'il n'est plus membre du PCF depuis 1987 et qu'il avait été réélu aux élections cantonales de 1988 et municipales de 1989 sous l'étiquette du Comité pour Saint-Michel.

Les candidats de M. Brice Lalonde à Paris

La liste de Génération-Ecologie conduite à Paris par le professeur Alexandre Minkowski comporte une majorité de femmes (vingt-trois sur quarante-deux). L'épouse du ministre de l'environnement, Mme Patricia Lalonde, y occupe symboliquement la dernière place. Le mouvement de M. Brice Lalonde propose notamment de limiter « rigoureusement » la circulation des voitures dans la capitale, de réaménager les berges de la Seine et de favoriser l'ouverture des crèches et des aires de jeux.

Voici la composition de la liste :

(1) M. Alexandre Minkowski, docteur en médecine ; (2) M. François Donzel, secrétaire général de Génération-Ecologie ; (3) M. Dominique Simonnet, ancien président des Amis de la Terre ; (4) Mme Geneviève Jurgensen, cadre supérieur ; (5) M. Jean-François Anquetil, avocat ; (6) Mme Dominique Dussart-Bidou, urbaniste ; (7) Mme Renate Gossard, infirmière ; (8) M. Jacques Lanzmann, écrivain ; (9) M. André Saillard, cheminot ; (10) Mme Laurence Bardin, maître de conférences ; (11) M. Yves-Bruno Civel, délégué général du Comité d'action pour le solaire ; (12) Mme Brigitte Contat-Desfontaines, juriste ; (13) Mme Muriel Labrousse, attachée de presse ; (14) M. Serge Fize, dirigeant sportif ; (15) Mme Françoise Tayer-Joffe ; (16) Mme Dominique Reuch, institutrice ; (17) M. Alain Liebard, architecte ; (18) M. Xavier Cœur-Jolly, enseignant ; (19) Mme Christine Dorville, océanographe ; (20) Mme Tournie de Saint-Affrique, psychanalyste ; (21) M. Cédric Philibert, consultant en environnement ; (22) Mme Mélanie Le Saux, étudiante ; (23) M. Alain Joseph, géologue ; (24) M. Laurent Boyer, chef d'entreprise ; (25) Mme Chantal Mamou-Mani ; (26) Mme Agnès Voituriez, agent de développement social ; (27) M. Laurent Samuel, journaliste ; (28) M. Jean-Claude Barnathan, publicitaire ; (29) Mme Catherine Belleville, commerçante ; (30) Mme Leïla Joseph, institutrice ; (31) Mme Valérie Roma, conseillère en environnement ; (32) M. Jean-Paul Creissen, chef d'entreprise ; (33) M. Basile Kamir, boulanger ; (34) Mme Claudine Gaillard, secrétaire ; (35) Mme Joëlle Ody, journaliste ; (36) Mme Colette Vacquier ; (37) M. Philippe Benamou, publicitaire ; (38) Mme Elisabeth Fenez, cadre associatif ; (39) Mme Anne-Marie de Vilaine, écrivain ; (40) Mme Dominique Martin-Ferrari, journaliste ; (41) M. Serge Moscovici, directeur à l'Ecole des hautes études en sciences sociales ; (42) Mme Patricia Lalonde.

SOCIÉTÉ

MÉDECINE

Adoptant la même position que l'Académie de médecine

Le Conseil de l'ordre souhaite un dépistage systématique du sida lors des examens prénuptial et prénatal

Après l'Académie de médecine en février dernier, le Conseil national de l'ordre des médecins vient à son tour de se prononcer en faveur du dépistage obligatoire de l'infection par le virus du sida lors de l'examen prénuptial et de l'examen prénatal. Le gouvernement devrait faire connaître sa position sur ce problème d'ici à la fin du mois.

Le 11 décembre dernier, MM. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration, et Bruno Durieux, ministre délégué à la santé, avaient annoncé que le test de dépistage du virus du sida serait *« systématiquement proposé »* par les médecins lors de la visite prénuptiale, ainsi qu'aux femmes enceintes et aux jeunes lors de la visite d'incorporation au service national. Les deux ministres annonçaient qu'avant de se prononcer sur le caractère obligatoire de ces tests de dépistage ils demandaient un avis au Comité national d'éthique, au Conseil national du sida, à l'Académie de médecine, au Conseil de l'ordre *des médecins et au Haut-Comité* de la santé publique.

Le même jour, l'Assemblée nationale avait, lors de la discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre *sociales, repoussé un amendement* instituant le dépistage systématique du sida à l'occasion des examens *prénatal* et *prénuptial*. En revanche, les sénateurs s'étaient prononcés le 16 décembre pour un dépistage obligatoire du VIH.

Quelques jours plus tard, le 21 décembre, le Conseil national du sida (CNS), présidé par Mme Françoise Héritier-Augé, se déclarait *« fermement opposé »* aux propositions d'instituer un dépistage obligatoire ou systématique du sida à l'occasion de consultations prénatales, prénuptiales ou du service national. Le CNS indiquait que l'obligation ne lui semblait pas la manière la plus appropriée de protéger la santé publique *« pour des raisons d'ordre éthique et de droit, d'une part, d'efficacité et de fait, d'autre part »*.

Récemment, une demi-douzaine d'associations d'aide aux malades *du sida, parmi lesquelles AIDES*, Arcat-SIDA et Médecins du monde, se sont également prononcées fermement contre un dépis*tage systématique et obligatoire du* VIH. Rendue publique vendredi 6 mars, la position du Conseil national de l'ordre des *médecins* rejoint celle adoptée le mois dernier par l'Académie de médecine. Par 21 voix contre 11, le Conseil national s'est *prononcé* contre un dépistage obligatoire à l'occasion de la visite d'incorporation. En revanche, il s'est prononcé en faveur d'un dépistage obligatoire du VIH lors de l'examen prénuptial par 21 voix contre 12 et en faveur de ce même dépistage lors de l'examen prénatal par 26 voix *contre* 4.

Dans la note qu'il a remis à MM. Bianco et Durieux, le Conseil de l'ordre rappelle cependant, à propos du dépistage lors de l'examen prénuptial, que cette mesure a *été abandonnée « pour cause d'inefficacité »* par les trois Etats américains (Texas, Illinois, Louisiane) qui *l'avaient imposée en 1987.* Pour ce qui est du dépistage obligatoire lors de l'examen prénatal, le Conseil de l'Ordre indique que l'acceptabilité du test lorsqu'il est simplement proposé est *« actuellement excellente, de l'ordre de 98 à 99,5 % »*.

La volonté du Conseil de l'ordre de passer outre ces arguments est *significative de la volonté affichée* par plusieurs institutions « conservatrices » de systématiser ce dépistage *afin – c'est du moins ce* qu'elles espèrent – non seulement d'améliorer la prise en charge thérapeutique précoce des malades, mais également de renforcer la surveillance de l'évolution de l'épidémie.

De bonne source, on indiquait que le Haut-Comité de la santé publique allait, dans l'avis qu'il doit rendre dans les prochains jours, se prononcer contre toute obligation de procéder à un test de dépistage du virus du sida. Le gouvernement devrait également, d'ici à la fin du mois, se prononcer en faveur d'un dépistage systématiquement proposé à certains moments-clés de la vie mais contre *tout dépistage systématique* et obligatoire. Il devrait à cette occasion annoncer un certains nombre de mesures nouvelles destinées à intensifier la prévention de la maladie. Le dépistage et l'usage du préservatif sont deux moyens importants de prévenir la transmission de la maladie mais la prévention réellement efficace du développement de l'épidémie ne peut se résumer à ces deux mesures.

FRANCK NOUCHI

FAITS DIVERS

Après le versement d'une rançon

Le jeune Anthony De Clerck a été libéré par ses ravisseurs

BRUXELLES

de notre correspondant

Enlevé le 4 février, le jeune Anthony De Clerck, fils d'un riche industriel flamand du textile, a été libéré en Belgique dans la soirée du vendredi 6 mars après le versement d'une rançon. Ses ravisseurs l'ont déposé vers 22 heures à la sortie d'une autoroute, près de la frontière avec les Pays-Bas. Il s'est alors dirigé seul vers l'habitation la plus proche d'où il a appelé ses parents au téléphone.

Ceux-ci attendaient la bonne nouvelle depuis mercredi, informés par les bandits qu'il y aurait un *délai de quarante-huit heures*. Nuitamment, le 4 mars, un émissaire de la famille avait commencé un jeu de piste qui, de parking en parking, l'avait conduit dans plusieurs endroits où se trouvaient des messages. Finalement, il aurait largué au-dessous d'un pont d'autoroute, en Belgique, une rançon qui s'élèverait à 250 millions de francs belges (plus de 40 millions de francs français), en devises étrangères.

Agé de onze ans, Anthony est sain et sauf et paraît avoir surmonté une épreuve commencée alors que les bandits armés avaient arrêté la voiture d'une voisine le conduisant à l'école, avec ses deux *frères et deux camarades, et* l'avaient choisi pour exercer leur chantage sur le patron du groupe Beaulieu. Quelques jours plus tard, *des « messages de solidarité »* à la famille De Clerck, émanant de différentes entreprises du groupe textile, avaient été publiés dans la presse flamande, apparemment pour exprimer la volonté de verser une rançon, selon une présentation codée.

Une première tentative de remise des fonds avait échoué aux Pays-Bas, le 27 février (*le Monde* daté 1er-2 mars), mais peut-être s'agissait-il d'une répétition générale voulue par des gangsters très organisés. La famille De Clerck avait alors annoncé à la télévision qu'elle demandait aux forces de l'ordre de ne pas la gêner dans ses entreprises pour sauver l'enfant. Des *rumeurs de désaccord* entre les De Clerck et la police avaient circulé dans les médias belges. Dans l'ensemble, ceux-ci ont cependant respecté le vœu de retenue exprimé par les parents, surtout depuis la fin février.

Selon une version circulant samedi matin, le contact n'aurait en fait jamais été interrompu entre la famille et la police. Celle-ci aurait même observé à distance la Mercedes des gangsters au moment de la remise de rançon, sans intervenir.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

JUSTICE

Le litige sur la vitamine C devant la Cour de cassation

L'épicier et l'apothicaire

La vitamine C chemine depuis près de six ans de prétoire en prétoire sans parvenir à recevoir une définition juridique qui permette de savoir *définitivement si elle doit être* vendue uniquement dans les pharmacies. Vendredi 28 février, cette vitamine était évoquée, pour la première fois, devant la Cour de cassation réunie en formation plénière. Chacun attendait l'arrêt irrévocable. *Ce ne fut qu'un renvoi* vers la cour d'appel de Versailles. Mais dans leur décision, les juges suprêmes indiquent la voie à suivre en se *référant essentiellement* à la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes.

Dans son rapport d'activité *portant sur l'année 1990*, la Cour de cassation suggérait quelques réformes législatives en *évoquant notamment l'article* L. 511 du code de la santé publique, qui donne la définition du médicament, pour observer que ce texte lui paraissait *« mal adapté à une économie concurrentielle en pleine évolution et ne répondant sans doute pas exactement aux normes communautaires »*. Le message était clair. Cependant, il ne semble pas avoir été entendu, car aucune loi n'est venue trancher le litige entre les pharmaciens et les grandes surfaces.

Pourtant, depuis 1981, une pression de plus en plus forte s'exerçait sur « la para-pharmacie » avec à la tête des combattants pour la libre concurrence Edouard Leclerc et son fils Michel-Edouard. Est-ce à cette *famille que l'avocat général* Henri Dontenwille pensait en citant, à l'audience du 28 février, la déclaration royale de 1777 qui ordonnait : *« L'emploi des poisons étant en usage dans quelques arts, et la vente en étant commune entre l'épicerie et la pharmacie, nous avons jugé nécessaire de fixer entre les deux professions des limites ? »* Mais si le magistrat avait exhumé le document, qui semble bien être à l'origine du monopole de vente des pharmaciens, c'était pour observer : *« N'y a-t-il pas quelque parallèle entre la recherche d'une sphère d'équilibre entre l'épicier et l'apothicaire (...) et notre époque où les grandes surfaces s'opposent aux « grandes officines », où le mortier se raréfie au revers des blouses qui nous accueillent ? »*

Le ton était donné. Il fallait cependant se prononcer en droit. L'article L. 511 du code de la santé publique dispose : *« On entend par médicament toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales, ainsi que tout produit pouvant être administré à l'homme ou à l'animal en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, corriger ou modifier leurs fonctions organiques »*.

Dans les nombreux litiges qui lui ont été soumis, la chambre criminelle de la Cour de cassation avait interprété ce texte avec rigueur, et le monopole pharmaceutique paraissait définitivement protégé. Mais une procédure civile opposant un magasin Carrefour au conseil de l'ordre des pharmaciens donnait lieu, le 30 janvier 1989, à un arrêt de la cour d'appel d'Angers, selon lequel la vitamine C 800 n'est pas un médicament par fonction, *« car le rôle de cette substance est loin d'être établi dans la prévention et le traitement des maladies autres que celles résultant de sa propre carence »*.

« Terne issue pour un grand débat »

Le pourvoi fut soumis à la première chambre civile de la Cour de cassation, qui manifesta l'intention de modifier la jurisprudence. Mais, devant l'importance du conflit, elle décidait de renvoyer l'affaire devant une chambre mixte et, en définitive, c'est le premier président de la Cour de cassation, M. Pierre Drai, qui a décidé de soumettre l'affaire à une formation plénière qui rendrait un arrêt incontestable.

M. Dontenwille souhaitait que la Cour se prononce en confirmant l'arrêt d'Angers, *« remarquablement motivé »*. Et l'avocat général s'était livré à une longue démonstration juridique aboutissant à ce postulat : *« La liberté est la règle, le monopole restrictif l'exception. »* Il ajoutait, sortant du droit pour exprimer une autre logique : *« Comment, pour nos concitoyens, justifier l'interdiction d'un prétendu « remontant » sans effet prouvé et sans risques établis et le laxisme qui s'applique, monopole ici aussi oblige, à l'alcool ou au tabac ? »* La réponse devait être claire et l'avocat général se refusait à imaginer une cassation *« pour manque de bases légales »*, en soupirant à l'avance : *« Bien terne issue pour un si grand débat. »*

C'est pourtant cette voie médiane qui a été choisie par les juges suprêmes. Certes, dans son arrêt, l'assemblée plénière estime que la cour d'Angers a légalement justifié sa décision en déclarant que la vitamine C 800 vendue par Carrefour n'était pas un médicament « par présentation » puisque l'emballage ne comportait aucune allusion à un acte thérapeutique. En revanche, *lorsque la cour d'Angers soutient* que la vitamine C 800 n'est pas un médicament « par fonction », la Cour de cassation estime qu'elle s'est déterminée *« sans procéder à une analyse concrète au sens de la jurisprudence communautaire »*.

La liste inquisitoriale de la pharmacopée

Il appartiendra à la cour d'appel de Versailles de se prononcer. Mais la Cour de cassation lui *montre le chemin en reprenant* mot pour mot les termes de l'arrêt Upjohn rendu le 16 avril 1991 par la Cour de justice des Communautés européennes, qui laisse une porte ouverte à une définition moins stricte du médicament en déclarant : *« Il appartient au juge national de procéder au cas par cas, aux qualifications nécessaires, en tenant compte des propriétés pharmacologiques du produit considéré (...), de ses modalités d'emploi, de l'ampleur de sa diffusion et de la connaissance qu'en ont les consommateurs. »*

L'argumentation ne heurte pas Michel-Edouard Leclerc qui, dans un communiqué, constate que les juges devront maintenant *« expliquer pourquoi un même produit est en vente libre en Grande-Bretagne ou en Allemagne et ne le serait pas en France du fait de son appellation de médicament »*. Il interprète aussi la position de l'assemblée plénière comme un nouveau message aux pouvoirs publics, invités à prendre leurs responsabilités en modifiant les textes pour les harmoniser aux directives européennes : soit en modifiant le sens du mot « médicament », soit en brisant le monopole pour certains produits.

La bataille n'est pas finie. L'enjeu économique porte environ sur 100 millions de francs. Les grandes surfaces se déclarent décidées à continuer à vendre « des produits frontières ». Les pharmaciens se refusent à être réduits à commercialiser uniquement des produits dangereux et insistent sur leur indispensable rôle de conseil. Un compromis devra donc être trouvé, car M. Dontenwille manifestait quelques inquiétudes en déclarant : *« Ô homme, devras-tu demain, en mâchant quelques herbes des prés, prouver que ton noble et ancestral geste de cueillette n'entre pas dans la liste inquisitoriale de la pharmacopée ? »*

MAURICE PEYROT

Une question écrite de M. Pandraud

M. Nallet est interrogé sur une affaire de trafic d'armes

Le parquet d'Avesnes-sur-Helpe (Nord) a formellement démenti, vendredi 6 mars, les informations laissant entendre qu'un antiquaire, arrêté pour trafic d'armes, aurait subi des pressions de la part du magistrat instructeur.

Deux avocats, Mes Jacques Vergès et Eric Dupont-Moretti, avaient porté plainte mardi 3 mars auprès du doyen des juges d'instruction de Paris contre le ministre de la justice, M. Henri Nallet, pour *« forfaiture, coalition de fonctionnaires et attentats aux libertés »*. Ils soutiennent que leur client, M. Dominique Cavagni, s'est vu proposer de l'argent et la protection de sa famille en échange de la liste des *destinataires des armes qu'il* transportait au moment de son interpellation, le 26 avril dernier près de la frontière franco-belge. M. Cavagni a déclaré lors de l'instruction que les armes (dont 17 pistolets mitrailleurs) étaient destinées au FLNC.

Plusieurs quotidiens ayant *affirmé que le magistrat instructeur* avait convoqué l'inculpé pour exercer des pressions sur lui, le procureur de la République d'Avesnes-sur-Helpe, M. Gérald Lesigne, déclare dans un communiqué que le parquet *« apporte le démenti le plus formel à ces assertions »*. D'autre part, M. Robert Pandraud, député (RPR) de la Seine-Saint-Denis et ancien ministre de la sécurité, a demandé dans une question écrite au garde des sceaux, M. Henri Nallet, une *« mise au point »* sur cette affaire.

Aux Etats-Unis

Un juge du Texas autorise un homme accusé de viol à se faire castrer plutôt que d'aller en prison

Le juge d'un tribunal régional du Texas a, vendredi 6 mars, autorisé un homme de vingt-huit ans, poursuivi pour le viol d'une adolescente, à se faire castrer plutôt que d'aller en prison.

Steven Allen Butler, accusé de viol aggravé sur une fillette de treize ans en 1991, s'était porté volontaire pour l'opération chirurgicale, après avoir lu un avis du juge Mike McSpadden proposant la castration pour les auteurs de délit sexuel. Marié et père d'un enfant, il était passible d'une peine maximale de quatre-vingt-dix-neuf années de prison et 10 000 dollars d'amendes. Après l'opération, M. Butler fera l'objet d'une mise à l'épreuve durant dix ans, avant de voir son affaire classée par la justice. Steven Butler doit subir l'ablation des deux testicules, opération irréversible qui supprime la production de testostérone et réduit substantiellement l'activité sexuelle, quoique n'empêchant pas l'érection.

La décision a été critiquée par plusieurs spécialistes de l'éthique médicale aux Etats-Unis. Pour le directeur du centre d'éthique biomédicale de l'université du Minnesota, M. Arthur Caplan, elle *« ouvre la porte à l'intervention des autorités pour ordonner la stérilisation pour toutes sortes de crimes et de déviances sociales »*. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **Progression de la population carcérale au mois de février.** – Le nombre des détenus dans les prisons françaises a progressé de 1,79 % au mois de février, passant de 51 714 le 1er février à 52 640 au 1er mars. Le nombre des prévenus a progressé mois vite que celui des condamnés : au 1er mars, les prisons (métropole et DOM confondus) comptaient 21 631 prévenus (personnes en attente d'une première comparution ou d'un jugement définitif) contre 21 474 un mois plus tôt, et 31 009 condamnés contre 30 240 un mois plus tôt. Au mois de janvier, la progression était de 3,18 % (*le Monde* du 13 février).

□ **Le GIGN maîtrise un forcené dans la Marne.** – Un chômeur de vingt-neuf ans qui s'était retranché dans une maison de Vertus (Marne) après avoir tué son père, a été maîtrisé, samedi 7 mars à l'aube, par les forces du Groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN). Philippe Adamski, présenté par ses voisins comme un chômeur dépressif, avait abattu son père, Francis Adamski, un ouvrier agricole de cinquante-six ans, vendredi soir, d'une balle de 22 long rifle. Retranché dans la maison familiale, le jeune homme a été maîtrisé sans difficulté par les membres du GIGN. Placé en garde à vue à Reims, il n'a pas pu expliquer son geste.

□ **Séisme au Costa-Rica.** – Un séisme d'une magnitude de 5,2 sur l'échelle de Richter a secoué le Costa-Rica dans la nuit de vendredi 6 à samedi 7 mars, plongeant le pays dans l'obscurité et provoquant des mouvements de panique. Un premier bilan faisait état, samedi matin, d'un mort et de plusieurs blessés légers. Les dégâts semblent peu importants. Cinq séismes se sont produits au Costa-Rica depuis 1983. Le dernier, le 22 avril 1991, avait fait une cinquantaine de victimes et causé des dégâts considérables. – *(AFP, AP.)*

Au sommaire du « Monde de l'éducation » de mars

Merci les parents !

Logement, emploi, argent ou services : la famille joue un rôle économique déterminant dans l'insertion des jeunes. Qui sert de garant et avance la caution du premier appartement ? Qui aide à trouver un travail, en jouant habilement de ses relations ? Les parents, bien sûr. Qui vient dépanner la jeune mère qui travaille et lui garder ses enfants ? Qui les accueille pendant les vacances scolaires ? Les grand-parents...

Les mœurs évoluent, les nouvelles formes de vie commune gagnent du terrain, les naissances en dehors du mariage se multiplient. Qu'importe ! La famille s'adapte et les solidarités entre parents et enfants sont de plus en plus solides. C'est même dans les grandes villes que l'entraide est la plus forte.

Une grande enquête du *Monde de l'éducation* qui livre une véritable radioscopie des comportements familiaux d'aujourd'hui.

● **Dossier : Le palmarès des classes prépas.** – En exclusivité, les taux de réussite aux concours lycée par lycée. Avec tous les conseils pour présenter sa candidature, toutes les informations sur les séries, les différents concours et les styles de lycée.

● **Sondage :** la culture générale des prépas. Faites le test et comparez vos réponses à celles des élèves !

● **A suivre : pour réussir la philo du bac.** – Chaque mois, jusqu'en juin : des conseils pratiques pour rédiger une dissertation ou un commentaire de texte. Dans chaque numéro, un philosophe contemporain « planche » sur un sujet de bac. Ce mois-ci : la copie de Pierre Hadot, professeur au Collège de France, qui traite : *« La philosophie est-elle un luxe ? »*

● **Actualité : la future classe de seconde.** – Principale nouveauté, les « modules » doivent permettre aux élèves de travailler en plus petits groupes, à raison de trois heures par semaine.

Le point pour mieux comprendre les nouvelles règles de l'orientation *et les enjeux du* débat.

● **Egalement au sommaire :** le baromètre du *Monde de l'éducation* : les 15-24 ans jugent les hommes politiques ; les droits des lycéens progressent à petits pas ; théâtre pour la jeunesse : l'ouverture du deuxième acte ; un entretien avec Arezki Dahmani, président de France-Plus.

► **En vente chez tous les marchands de journaux. 25 francs.**

ersement d'une ...

...nthony De Clerck ...par ses ravisseurs

Le Monde

HEURES LOCALES

La Seyne-sur-Mer rêve de « Marepolis »

Sur le site des anciens chantiers navals, la municipalité varoise cherche à créer une zone d'activités et un pôle de recherche liés à la protection de la Méditerranée

LA SEYNE-SUR-MER

de notre envoyé spécial

DANS un restaurant de Salford, en Grande-Bretagne, le 27 janvier, M. Charles Scaglia (PR-UDF), maire de La Seyne-sur-Mer, tente une dernière fois de concilier les points de vue d'un groupe d'investisseurs britanniques et de M. Claude Guary, directeur général adjoint de Ressources et Valorisations, la filiale de la Générale des eaux spécialisée dans l'aménagement urbain. Les propositions des Britanniques sont refusées par leur interlocuteur français. *« Nous voulons redéfinir le programme avant de nous engager »*, explique M. Guary. Le montage du financement des projets de la deuxième ville du Var, sur le site des anciens chantiers navals de la Normed, qui nécessiteraient plus de 1 milliard de francs de capitaux privés, est une nouvelle fois retardé.

Dans la matinée, M. Scaglia avait pu apprécier la réussite de la reconversion des anciens chantiers navals de Salford, dans les faubourgs de Manchester. Lorsque cette opération d'aménagement sera terminée, environ trois mille emplois auront été créés. 4 milliards de francs de capitaux privés y auront été consacrés pour 250 à 280 millions de francs de fonds publics. Comme à La Seyne, ville de cinquante mille habitants, où la fermeture des chantiers de la Normed a fait perdre trois mille emplois entre 1984 et 1988, la crise économique et la concurrence internationale y ont provoqué l'arrêt de ce qui fut une mono-industrie pendant un siècle et demi.

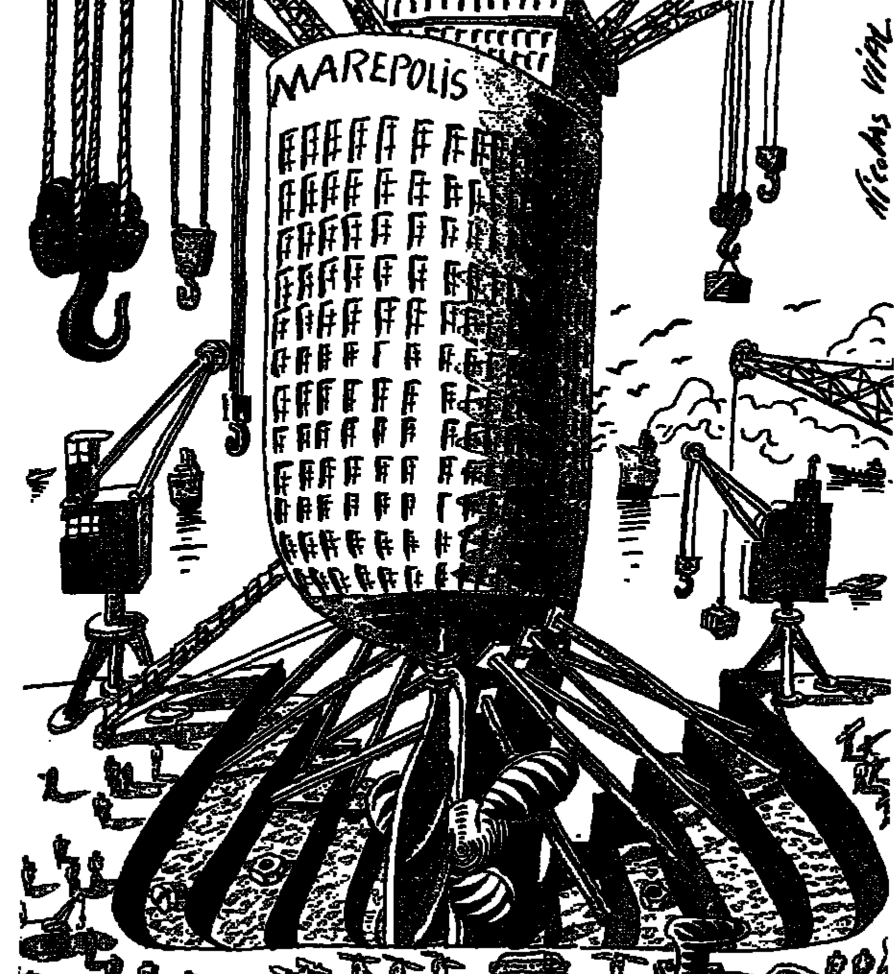
Un « centre mondial de la mer »

Durement touchée (25 % de chômeurs, 20 % d'emplois disparus en cinq ans, un centre-ville délabré), la municipalité travailliste de Salford a su récupérer, au début des années 80, le maximum de crédits de l'Etat pour donner confiance à un groupe d'investisseurs. Ceux-là mêmes qui voudraient créer à La Seyne, seuls ou avec l'apport de capitaux français, un « centre mondial de la mer ».

Ce projet, conçu autour d'une aquasphère de 15 000 mètres carrés ouverte au grand public, comprendrait un parc immobilier d'entreprises, un hôtel, un centre de séminaires et d'expositions. Un projet déjà proposé à des sites de la côte languedocienne, puis à La Ciotat (Bouches-du-Rhône).

A Salford, l'opération de reconquête des anciens chantiers a débuté avec la construction d'un complexe cinématographique et d'un hôtel. Un ensemble de petits immeubles de caractère, autour des bassins réaménagés avec soin, a ensuite fait de Salford Quays une zone d'habitation recherchée. Le quartier attire, à la belle saison, les habitants de Manchester. Sur les anciens quais, les investisseurs ont édifié des locaux pour accueillir des entreprises de pointe.

La municipalité de La Seyne se refuse, pour l'instant, à intégrer tout programme immobilier dans ses projets, mais elle se dit assurée de concours financiers publics importants. Le conseil général se serait engagé pour 35 millions de francs, et la région pour 53 millions à travers le programme Agir et pour 37,2 millions en faveur d'un pôle de formation supérieure. Le programme européen Renaval permettrait au bassin d'emplois de recueillir 88 millions de francs de subventions. Désenclavement, plan de circulation, pôle de formation : tout reste en effet à faire pour que La Seyne dispose d'équipements publics à la hauteur de ses ambitions. Les travaux de démolition des superstructures des anciens chantiers navals, engagés le 17 décembre 1991, se poursuivent cependant. Après les hangars, dont les poutrelles tordues couvrent les quais, les engins ont fait disparaître les bâtiments qui faisaient face, de l'autre côté d'un bassin, à l'immeuble de la mairie, souvenir de trente-sept ans de gestion communiste. Après avoir pris d'abord fait et cause pour la survie du chantier, M. Scaglia est devenu le principal défenseur d'un projet d'aménagement qui fait, au propre comme au figuré, du passé table rase : *« Les chantiers définitivement fermés, notre commune retrouvait une formidable opportunité : celle de reconstruire entièrement notre centre à partir de ce site. »*



Trente-deux hectares en pleine ville

Les terrains libérés s'étendent sur près de 2 kilomètres de long et 400 mètres de large, soit plus de 32 hectares en pleine ville. Grâce à un « contrat de développement des quartiers » avec l'Etat, une étude a également été menée pour réaménager le littoral entre la zone portuaire de Brégaillon et la plage des Sablettes.

A la suite de dissensions entre M. Scaglia et M. Arthur Paecht, chargé par M. Maurice Arreckx (UDF), président du conseil général, de mener l'opération, la ville est devenue principal opérateur dans l'aménagement du site des anciens chantiers. Le conseil général avait pris possession en juin 1990, pour 45 millions de francs, des 14 hectares qui jouxtent un domaine public maritime de 18,5 hectares. La Seyne-sur-Mer a racheté les terrains au département en septembre 1991, et M. Scaglia a remplacé M. Arreckx à la présidence de la SAEM Marepolis, créée en avril 1990.

M. Klimoff, agent technico-commercial pendant vingt ans sur le chantier, avait réuni en février 1988 quelques anciens de la « Navale » et une poignée d'habitants de la ville, pour fonder Var-Objectif 2000. Une association qui se donnait pour objectif de promouvoir Marepolis. Un projet de *« technopôle européen de la mer »* imaginé par M. Klimoff : *« Depuis 1987, je pensais qu'il fallait utiliser le site pour une opération d'aménagement autour de thèmes ayant la mer pour dénominateur commun. »* Les premières rencontres se déroulent dans l'arrière-boutique du magasin d'habillement de M. Roger Pulvermuller : *« Nous étions pratiquement obligés de rester dans la clandestinité en raison du climat que faisait régner la CGT dans la ville. »* Commerçante également, Mme Madeleine Sabatini, Seynoise d'origine, présidente d'honneur de l'association, recueille 2 000 adhésions en quelques semaines : *« Ma boutique était boycottée, on crachait sur ma vitrine. Mais j'avais foi dans des idées qui pouvaient permettre à la ville de sortir de sa désespérance et peut-être de retrouver le lustre qu'elle avait au dix-neuvième siècle. »*

L'association rassemble jusqu'à 4 000 personnes. Elus et décideurs économiques de la région se doivent d'assister à toutes les assemblées générales où est présenté l'état du projet. Mais seule une étude de la Cité des sciences et de l'industrie, réalisée en juillet 1989, à la demande du conseil général, valide ce concept.

Autour du génie océanique

Le programme Marepolis a d'ailleurs beaucoup évolué depuis les premières réunions clandestines de Var-Objectif 2000. Imaginé autour d'un centre d'entraînement de cosmonautes, puis d'un Office européen des brevets, il veut aujourd'hui attirer des activités (entreprises, recherche, formation) liées au génie océanique. La situation de La Seyne justifie ce choix. Les quais du port font face aux installations de la marine nationale à Saint-Mandrier, à l'ouest de Toulon. Des activités de recherches sur le génie côtier, comme les laboratoires de l'IFREMER, du CNIM et de First (le plus grand bassin de génie océanique d'Europe en voie d'achèvement)..., se sont développées sur une zone industrielle, à l'entrée de la ville.

La société Océanide, installée sur le site en 1986 avec quatre personnes, compte aujourd'hui une vingtaine de salariés qui travaillent à des expérimentations d'hydrodynamique. Son PDG, M. Jean-Yves Le Dref, jugeait lui aussi très utopiste le projet Marepolis à ses débuts. Aujourd'hui membre du bureau de l'association, il défend l'idée d'un pôle d'excellence autour du génie océanique : *« Nous pouvons sérieusement faire le pari du développement d'une économie de protection de l'environnement. Les collectivités locales du littoral vont devoir investir pour protéger leurs côtes. »* Depuis quelques mois, de petites sociétés comme les Eboueurs de la mer, spécialisés dans la dépollution, Eurocoast, une association européenne d'échanges d'informations scientifiques sur le littoral, se sont d'ailleurs provisoirement installées dans les locaux administratifs désaffectés des chantiers.

L'évolution du dossier Marepolis est suivie avec attention par le département. M. Arreck approuve *« l'ambition de revaloriser l'image de la ville »*. M. François Trucy, le maire (UDF) de Toulon rappelle que sa ville est *« excessivement pauvre en terrains »* et que le projet Marepolis permettrait à de nombreuses entreprises de s'installer dans la région. Il souhaite donc que tous les projets d'aménagement de la rade de Toulon, soient conçus de *« la manière la plus intercommunale possible »*. Une intercommunalité que réclame également le maire de La Seyne. M. Scaglia sait en effet qu'il aura besoin d' appuis pour faire avancer Marepolis. Une *« belle idée »* qui se trouve en concurrence avec tant d'autres projets locaux de développement économique, qui n'ont pas, cependant, la Méditerranée à leur pied.

CHRISTOPHE DE CHENAY

La filière sociale approuvée

LE Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) a approuvé, jeudi 27 février, la quasi-totalité des projets de décrets sur la filière sociale. Sur trente-neuf textes, cinq seulement ont été rejetés.

Les négociations ont achoppé sur le cadre d'emploi des assistantes sociales qui, selon plusieurs syndicats, aurait fait, anormalement, l'objet de deux votes successifs. Le premier, *« confus »* et considéré comme non valide par le secrétariat d'Etat aux collectivités locales, se serait avéré défavorable au texte, CFDT, CGC et CFTC ayant voté contre. Le gouvernement a demandé une suspension de séance pendant laquelle un certain nombre de centrales ont été invitées à modifier leur vote. L'Hôtel Matignon, exaspéré par le mouvement de la Coordination nationale des assistantes de service social (CONCASS), serait même intervenu. La menace aurait été émise que l'ensemble de la filière soit retiré, au cas où ce texte, sensible, ne serait pas adopté. Un nouveau scrutin a permis l'adoption du projet, grâce notamment à la voix prépondérante de M. Michel-Antoine Rognard, président (PS) du CSFPT, et à celle de la CFTC.

Mais, dans l'ensemble, cette victoire, *« inespérée »* selon le secrétariat d'Etat aux collectivités locales, doit beaucoup à l'absentéisme. La longueur de la séance, qui s'est poursuivie jusqu'à 2 heures du matin, n'explique qu'en partie certaines défections. Alors qu'ils auraient pu modifier l'échiquier, les sept représentants de la CGT et du PC sont partis avant le vote des catégories A et B, pour protester, disent-ils, contre les nombreuses suspensions demandées par leurs collègues. Quant aux élus, ils n'ont été que six (3 PS, 1 UDF, 1 RPR et 1 PC) sur vingt à parapher le registre de présence. Après 18 heures, ils n'étaient plus que deux (PS), pourvus de deux mandats. Les présidents des conseils généraux (UDF, RPR et PS), principaux employeurs, étaient tous absents.

Une expression aussi faible valide-t-elle des textes qui décideront du sort des travailleurs sociaux ? Quatre voix suffisent-elles à entériner dix-sept projets indemnitaires, alors que le CSFPT compte quarante sièges ?

R. Rs.

Les collectivités au secours des librairies

Pour venir en aide à de petites entreprises commerciales pas tout à fait comme les autres régions et municipalités étudient de nouvelles formules juridiques

ABRITER une librairie, entreprise privée, dans un bâtiment public, les élus de Saint-Quentin-en-Yvelines ont eu du mal à accepter cette idée. Mais rapidement, ils ont réalisé que la présence d'une « bonne » librairie, partenaire de toutes les opérations culturelles de la ville, créait une réelle animation dans la cité.

Or, pour rester à Saint-Quentin, le Pavé dans la mare devait trouver des locaux plus spacieux et plus rationnels que ceux dans lesquels il était installé depuis 1975. Une salle en rez-de-chaussée d'une Maison pour tous, propriété du syndicat d'agglomération nouvelle (SAN), était inutilisée depuis plusieurs années. Elle offrait un mur aveugle sur la place d'un quartier actuellement en restructuration.

L'installation de la librairie à cet emplacement satisfaisait tout le monde : le mur a été remplacé par une vitrine, redonnant vie à l'équipement culturel et à la place, la librairie pouvait s'agrandir tout en restant dans un secteur central de la ville nouvelle.

Une fois balayées les réticences politiques, restait à trouver la formule juridique. Il fallait à la fois respecter la logique économique de la librairie et rester dans la légalité de ce qu'une collectivité locale peut faire pour aider une entreprise privée sans fausser la concurrence (juridiquement, une librairie est un commerce comme un autre). Un bail emphytéotique pour projet d'intérêt général, d'une durée de trente ans, a été signé. Le libraire a pris à sa charge le coût des travaux, qui normalement incombent au propriétaire, en échange de quoi le SAN l'a exonéré de loyer le temps pour lui de rembourser les emprunts correspondants. Ouverte depuis décembre 1991, la librairie a déjà vu son chiffre d'affaires augmenter.

Impact culturel

C'est également à l'occasion d'une opération d'urbanisme que la mairie de Colombes, dans les Hauts-de-Seine, est partie à la recherche d'une librairie. Celle qui était installée dans la commune depuis longtemps avait disparu à l'occasion de la création d'un couloir d'autobus. Pour redonner vie à son centre, la ville envisage la restructuration d'une place. Elle aimerait voir s'y installer une librairie et est prête à lui proposer un bail commercial intéressant. A la mairie, on réfléchit encore à la forme juridique que pourrait prendre l'accord.

Les collectivités locales commencent à se rendre compte de l'impact culturel des librairies, qui dépasse d'ailleurs celui de la simple diffusion du livre. Comme les théâtres privés ou les cinémas, des entreprises commerciales soutenues par les pouvoirs publics, les librairies de qualité participent à l'animation d'une ville. Elles font venir des écrivains, organisent des débats ou des concours de nouvelles, tiennent des expositions dans leurs murs, sont partenaires des bibliothèques municipales.

C'est surtout par le biais de leur patrimoine immobilier que les collectivités locales peuvent soutenir la librairie, en la protégeant contre les augmentations des baux commerciaux. La Ville de Paris s'est également penchée sur le problème des petites et moyennes librairies situées dans son périmètre. En effet, les libraires de la capitale ne sont pas à l'abri des difficultés de la profession, au contraire. Grandes surfaces tout court et grandes surfaces du livre, du type de celles récemment inaugurées près de l'Etoile, convoitent le grand marché parisien, alors que des éditeurs ont tendance à ouvrir leurs propres magasins. L'augmentation des baux commerciaux a chassé les libraires du Quartier latin, remplacées peu à peu par des commerces à la rentabilité financière supérieure.

Une aide de la Ville de Paris

« Sans contester l'apport considérable des grandes surfaces type FNAC, estime M. Bruno Racine, directeur des affaires culturelles à la Ville de Paris, *il faut maintenir, dans la capitale, un réseau diversifié de librairies. Si elles disparaissaient, un élément important de la vitalité culturelle de Paris serait compromis. »* Pour soutenir les librairies de qualité de la capitale, la Ville a décidé de verser une subvention à l'Associaion pour le développement de la librairie de création (ADELC). Imaginée en 1988 par des éditeurs soucieux d'aider les librairies de « littérature générale » – littérature, essais, philosophie, documents... –, l'ADELC intervient essentiellement sous la forme de prêts peu côuteux (1).

Une convention devrait prochainement être approuvée par le conseil de Paris. Elle prévoit le versement de 1 million de francs par an, pendant cinq ans, à cette association et ce dès 1992. Annoncée par M. Jacques Chirac en mars 1991, cette contribution au fonds de l'ADELC sera reversée exclusivement aux librairies parisiennes, une centaine répondant aux critères de qualité exigés par l'association.

Investies de la compétence culturelle depuis la décentralisation, les régions peuvent également verser des contributions à l'ADELC. Trois d'entre elles sont actuellement en discussion avec l'association : l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon et l'Ile-de-France. Jusqu'à maintenant, les régions distribuaient des subventions par le biais des Centres régionaux des lettres. Dix régions seulement se sont dotées de cet organisme, dont les aides vont plus souvent aux éditeurs régionaux et aux écrivains qu'aux librairies (2).

Mobilisées depuis plusieurs années déjà pour maintenir un réseau de salles de cinéma sur le territoire français, les collectivités locales prennent aujourd'hui conscience que les librairies, même si leur situation n'est pas aussi dramatique, doivent, elles aussi, être soutenues avant d'avoir complètement disparu des centres-villes.

CÉCILE MAILLARD

(1) Les éditeurs créateurs de l'ADELC sont : Minuit, Gallimard, Le Seuil, La Découverte. Ils ont été rejoints par la Direction du livre et France Loisirs, puis par une vingtaine d'autres éditeurs.

(2) Aquitaine, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Poitou-Charente, Provence, Rhône-Alpes.

UN TOUR DE FRANCE DES REGIONS

Les quatre départements d'outre-mer (la Réunion, la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique) sont régis par un régime administratif particulier. La loi du 31 décembre 1982 les a en effet érigés en régions monodépartementales après le refus du Conseil constitutionnel d'accepter l'institution d'une assemblée unique dans chacune de ces anciennes colonies. Sur le même territoire se juxtaposent donc deux assemblées, le conseil général et le conseil régional.

[redacted]

LA RÉUNION : la quête d'une identité

SAINT-DENIS

de notre correspondant

« *NOUS avons perdu notre identité au Loto !* » La formule, amère, appartient à l'un des principaux hommes politiques de la Réunion. Et, ici, la symbolique des chiffres comparés traduit parfaitement les déséquilibres d'une île qui doute de son devenir : en 1991, l'Etat aura versé aux Réunionnais plus d'un milliard de francs au titre des seules prestations du revenu minimum d'insertion alors qu'une somme équivalente aura été misée dans les différents centres de validation du Loto national ou du PMU.

Au-delà de l'anecdote, les dysfonctionnements de la société réunionnaise – apparus au grand jour, voici un an, lors des graves émeutes qui ont secoué le quartier du Chaudron à Saint-Denis – ont, sur place, un étrange pouvoir de fascination. On observe davantage avec curiosité la fuite en avant de l'île, analogue à celle d'un bateau ivre, qu'on essaie d'extraire des solutions réalistes de ses potentialités. Devant l'abîme qui s'ouvre chaque jour un peu plus, les attitudes oscillent entre l'abandon – *« il n'y a pas de solution miracle aux problèmes structurels réunionnais »*, entend-on souvent dans les discours politiques – et la recherche d'une certaine rupture avec de *« mauvaises habitudes »*.

Au milieu des années 70, cette quête s'exprimait à travers un débat centré autour du créole que l'on opposait au français, assimilé alors à la langue de l'« oppresseur » culturel, pour ne pas dire « colonial ». Créolophones et francophones se sont affrontés de longues années, avec violence parfois – *« il faut fusiller le créole »*, déclarait un inspecteur de l'enseignement primaire – mais force est de constater aujourd'hui que jamais le français n'a été autant parlé sur l'île et que jamais, non plus, le créole n'a fait l'objet d'attentions aussi bienveillantes. Même le pape Jean-Paul II a sacrifié à la petite phrase créole en lançant à plus de cent mille Réunionnais rassemblés à Saint-Denis, en mai 1989 : *« Rès pa dann fénoir, vien dan la lumière. »*

Le nouveau credo

La lumière, on voudrait bien l'apercevoir, en cette dernière décennie du siècle, sous la forme d'un vocable aux résonances mythiques et quasi magiques : l'*« identité »* réunionnaise. A gauche, au centre ou à droite, la *défense des « valeurs » de l'« homme réunionnais »* est devenue le nouveau credo. Pour mieux marquer sa « différence » vis-à-vis des formations politiques métropolitaines, la droite locale a d'ailleurs choisi d'aller aux élections régionales sous la bannière de l'Union pour la Réunion (UPR) plutôt que d'adopter celle de l'Union pour la France (UPF).

L'« identité » est, aujourd'hui, le contrepoint de l'*« assistance »* – les transferts financiers de l'Hexagone vers l'île – et de l'*« assimilation »*. *« Quand nous serons bien dans notre peau de Réunionnais, alors nous nous sentirons aussi bien français »*, confie le président du conseil général, M. Eric Boyer (div. d.). Il s'agit, selon l'évêque, Mgr Gilbert Aubry, de *« construire une image dynamique de la Réunion à partir des éléments positifs de notre identité régionale »*.

En moins de trente ans, l'ensemble du personnel politique a opéré un virage de cent quatre-vingts degrés. En effet, au début des années 60, l'objectif fondamental de la politique conduite à la Réunion était de faire des habitants de cette petite île de l'océan Indien, à 10 000 kilomètres de la France « mère patrie », des *« Français à part entière »*. C'était le temps de l'*« assimilation »* triomphante, impulsée notamment par M. Michel Debré, et contre laquelle s'inscrivait la politique d'autonomie interne revendiquée par le Parti communiste réunionnais.

Préfecture :
Saint-Denis
Superficie :
2 510 km²
Population :
597 823 habitants
Principales agglomérations :
Saint-Denis (122 000 habitants)
Saint-Paul (72 000 habitants)
Saint-Pierre (59 000 habitants)

- [redacted]



Record de France du chômage

Dans sa dimension sociale, la politique de « rattrapage » menée jusqu'ici est incontestablement marquée par des réussites dans la santé, l'enseignement primaire, l'équipement des ménages. En revanche, le bilan est bien plus nuancé sur le champ économique. *La montée en flèche du chômage* (record de France largement battu avec près de 37 % de la population active à la recherche d'un emploi) n'est que la résultante des faiblesses structurelles de l'économie réunionnaise.

L'« identité » du Réunionnais serait-elle donc vouée à se réduire à celle du chômage éternel ? Son avenir indépassable serait-il donc celui du RMI ? De plus en plus de voix s'élèvent contre les « effets pervers » de la politique assimilationniste – dans bien des cas les revenus sociaux sont devenus supérieurs à ceux du travail – pour appeler la population à faire montre de plus de *« dignité »*, proclamée corollaire naturel de l'*« identité »*.

Pourtant, ici, la notion même d'identité est des plus floues. La géographie et l'histoire ont certes *rassemblé sur cette île auparavant* déserte un peu d'Afrique, un peu d'Europe, d'Inde, de Chine. Il y a trois cent cinquante ans à peine, en mai 1642, les Français prenaient pour la seconde fois possession de l'île au nom du Roy de France. Mais trois siècles et demi d'histoire – dont trois cents années de régime colonial – n'ont pas suffi à forger cette identité particulière que l'on pare de toutes les vertus pour exorciser le « mal-être » d'une île et de sa jeunesse. Il serait sans doute plus juste de parler d'identité morcelée, éclatée. *« Parfois je me sens Noir, parfois je me sens Blanc. Au fond, qui suis-je ? »* Cette interrogation métaphysique est au centre du dilemme réunionnais. Bien souvent, le morcellement de l'identité agit comme un frein et reste la source de nombreuses inadaptations. Sur cette île, chacun prend *racine à la fois en Inde, en Afrique*, en Chine et en Europe. *« La Réunion est un exemple et doit rester un exemple à un moment où font rage, partout, la violence et la haine entre les religions et les communautés (...). C'est là, à mon sens, l'un des traits les plus dominants de l'identité réunionnaise; et un courant original, unique, de la culture française »*, déclarait le président du conseil général, le 19 mars 1991, date anniversaire de la transformation de l'île en département français d'outre-mer.

Le conseil régional

Président :
Pierre Lagourgue (div. d.)
10 PCR ; 4 PS ; 5 div. g. ; 2 UDF ; 8 RPR ; 16 div. d.

Résultats des élections de 1986
(45 sièges) :
Insc., 278 761 ; abs., 25,72 % ; suff. ex., 198 082.
PCR : 28,18 %, 13 élus ; PS : 14,09 %, 6 élus ; Un. opp. : 36,78 %, 18 élus ; div. d. : 17,26 %, 8 élus ; div. d. : 1,43 % ; FN : 2,23 %.

Un produit du métissage

Le Réunionnais serait donc une synthèse d'ethnies et de cultures. Un produit lisse du métissage. Mais le métissage n'a pas de valeur marchande et, sur l'île, le sentiment se développe de plus en plus que l'identité réunionnaise, pour s'ancrer réellement dans les mentalités, doit s'appuyer sur un projet de société lui-même soutenu par un développement économique cohérent et non artificiel. Pour M. Jean-Paul Virapoullé, député UDC, maire CDS de Saint-André, *« la Réunion doit être, au plan économique, un produit de synthèse entre les régions d'Europe et les pays ACP »*. A *« un quart de seconde de l'Europe »* (comme le souligne le président du conseil régional, M. Pierre Lagourgue, div. d.), grâce à un système de télécommunications performant, la Réunion rêve d'être un catalyseur du dialogue Nord-Sud et Sud-Sud en raison de ses différentes sensibilités ethniques et culturelles. Une sorte de passerelle entre l'Europe, l'Inde, l'Afrique ou encore la Chine.

Un timide frémissement en ce sens est apparu avec la mise en place de la commission de l'océan Indien où siègent *l'île Maurice*, Madagascar, les Seychelles, les Comores et la France (par le biais de la Réunion). Mais la coopération régionale entre les îles du sud-ouest *de l'océan Indien* a ses propres limites eu égard à la situation politique et économique de chaque pays et, regrette le président du conseil régional, *« les Réunionnais ne sont même pas admis à donner leur avis sur les accords de coopération entre la France et les pays voisins »*, par suite d'un différend franco-français...

S'inscrire, dans ces conditions, dans la dynamique d'un dialogue Nord-Sud paraît une gageure, même si, à Bruxelles, on considère la Réunion comme « l'élève sage » des régions ultra-périphériques de l'Europe. D'autant plus que, malgré ses attaches pluri-ethniques, le Réunionnais est peu enclin à la pratique des langues étrangères. Un handicap de taille au moment où le sud *du continent africain s'ouvre aux* marchés extérieurs et s'affiche déjà comme le pôle commercial dominant de cette partie du monde au début du prochain siècle.

La reconnaissance, par les accords de Maastricht, de la « spécificité » des DOM dans le cadre de la CEE est vécue sur l'île comme une validation de l'identité réunionnaise, dans la mesure où les élus du département ont puissamment contribué à ce résultat. On se flatte d'autant de cette « première » que certains d'entre eux craignent que, après avoir *« perdu leur identité au Loto national »*, les Réunionnais ne la dissolvent encore plus dans le grand marché unique européen.

Aussi, ceux-là mêmes se montrent aujourd'hui les plus audacieux. Puisque la Réunion a longtemps été colonisée, estiment-ils, le moment est venu pour le Réunionnais de « coloniser » à son tour la *métropole et l'Europe. Plus de cent* vingt mille Réunionnais sont déjà installés sur le Vieux Continent. Cette diaspora devrait être la tête de pont – relativement bien formée et intégrée – de ce mouvement. Mais, ici aussi, les jeunes éprouvent de plus en plus de mal à partir.

ALIX DIJOUX

COUP DE CŒUR

En avant la musique !

LA musique comme clé de l'insertion sociale ! Ce pari avait été lancé, il y a deux ans, par le conseil général sous la forme d'une opération inédite en France : les « CES-musique ».

Plus de trois cent cinquante jeunes Réunionnais s'étaient inscrits pour bénéficier de ces « contrats d'emploi-solidarité » d'un genre pour le moins original. *Il s'agissait pour la plupart* de chômeurs aux compétences musicales très hétéroclites, de « gratteurs » de guitare isolés dans leurs quartiers, souvent tentés de fuir les difficultés de la vie quotidienne dans la fumée du « zamal », l'« herbe » locale.

Il existe aujourd'hui, sur l'ensemble de l'île, trente-cinq groupes issus de cette initiative. *Le conseil général a mis* à la disposition de chacun d'eux un ensemble instrumental et la sonorisation nécessaire ainsi que des formateurs choisis parmi les musiciens confirmés.

Rémunérés sur la base du SMIC, ces jeunes se sont très vite pris au jeu de la création musicale en la vivant comme un moyen d'exprimer leur existence sociale. Mais il aura fallu près d'un an à chaque groupe pour se forger une cohésion interne.

Si le jazz et le reggae ont inspiré beaucoup d'entre eux, certains n'ont pas hésité à marier ces styles musicaux aux rythmes traditionnels de l'île que sont le séga et le maloya. Les recherches musicales des *uns et des autres ont été* couronnées par une audition publique de l'ensemble des groupes en octobre dernier devant un jury et plus de deux mille personnes rassemblées au théâtre de Saint-Gilles. C'est ainsi que le premier prix a récompensé un groupe de jeunes de Saint-André, baptisé « Zétwal katrèr », qui va avoir le privilège de présenter ses créations au prochain Festival de Bourges. Mais pour ces heureux lauréats, comme pour les autres groupes, c'est à la fin de leur contrat, en juillet, que viendra le moment de vérité. L'après-« CES » pourrait prendre, par exemple, la forme d'une « boîte à maloya », d'un lieu convivial où les uns et les autres pourraient se produire, devant les Réunionnais et devant les gens de passage. On imagine une vitrine permanente pour une musique réunionnaise qui cherche sa place.

A. D.

La semaine prochaine

LA MARTINIQUE et LA GUADELOUPE

Après les reportages sur vingt-deux régions,

Le tour de France entamé par « Heures locales » au mois d'octobre 1991

Saintes oubliée

Ma première impression a été une déception, la ville de Saintes en *Poitou-Charentes, est la seule sous*-préfecture à ne pas figurer sur la carte. Dois-je vous rappeler que Saintes, avec un peu plus de 27 000 habitants, est la deuxième ville du département, bien avant Jonzac (4 500) et Saint-Jean-d'Angély (8 700) à égalité avec Rochefort. Saintes est aussi la principale ville du département dirigée par un maire socialiste (est-ce une des raisons ?).

Saintes, ville millénaire avec ses nombreux vestiges romains et autres monuments tels l'abbaye aux Dames, magnifiquement restaurée *et inaugurée en 1988* par François Mitterrand (des articles sont parus dans *le Monde* à cette époque), capitale de la Saintonge, située au centre géographique du département a été aussi le chef-lieu éphémère de la Charente-Maritime. C'est le siège départemental de la Mutualité sociale agricole, de la caisse régionale de Crédit agricole, de la subdivision la plus importante de France-Télécom.

C'est aussi le berceau des coopératives de consommation qui s'étend actuellement par le biais de la coopérative régionale sur une vingtaine de départements. C'est également une foire mensuelle, la seconde de France après celle de Lille. Je n'oublierai pas le centre ferroviaire SNCF qui s'étiole comme une peau de chagrin avec l'aide de sa direction nationale. Saintes, c'est aussi la ville qui attire de nombreuses PME, grâce sans doute à la proximité de l'autoroute A10, mais aussi grâce à sa douceur de vivre et à son micro-climat. Six ou sept hôtels construits depuis dix ans, d'autres en projet, n'est-ce pas le signe que Saintes figure sur la carte ?

PIERRE TRAINEAU
Saintes

Nantes capitale de la Bretagne

Vous avez fait paraître dans votre journal des articles relatifs aux régions qui sont en fait la réunion de plusieurs départements qui n'ont aucune identité. Moi, je parle en tant que Breton, et vous faites un article sur la région administrative à quatre départements dans la logique jacobine. *En fait, la Loire*-Atlantique fait partie de la Bretagne mais pour raisons politiques, le fameux décret Pétain-Laval du 30 juin 1941, l'a séparé du reste de *la Bretagne. Chaque génération* de Bretons se reconnaissait Bretons, ce qui prouve que l'on a une certaine fierté. Ce n'est pas une loi scélérate qui va changer la Bretagne réelle : Nantes est la capitale de la Bretagne et Rennes est une capitale administrative.

BERNARD LE GOUX
Plourhan

L'UDB refuse l'action violente

Je suis surpris de lire à propos de la région Bretagne deux phrases relatives aux mouvements – parmi lesquels François Grosrichard cite l'UDB – dont l'audience *« reste inversement proportionnelle au bruit que font sporadiquement leurs bombinettes »*.

Adhérent de l'Union démocratique bretonne depuis 1977, responsable aujourd'hui de ses affaires *intérieures*, lecteur de son journal depuis l'origine, en 1964, conseiller municipal de Nantes, (nous sommes deux élus UDB sur la liste conduite par M. Jean-Marc Ayrault, maire actuel), *je mets* au défi M. Grosrichard d'étayer le moindre soupçon de complaisance de l'UDB vis-à-vis de l'action violente. Son propos relève ici de la diffamation pure et simple, et je vous saurais gré de bien vouloir le rectifier.

Dire par ailleurs que les mouvements *« qui en appellent inlassablement au peuple breton »* s'adresseront à l'occasion des élections régionales *« aux militants d'une culture et d'une langue qu'il est urgent selon eux de reconnaître officiellement »* me paraît relever de la même incapacité à concevoir, à propos du mouvement politique breton, une vérité qui ne se coule pas dans le moule des idées reçues.

Certes le combat culturel est une dimension importante de l'action de ce mouvement. Comment ne le serait-il pas ? Depuis que *le Monde* existe – et n'a rien à en dire – le nombre des locuteurs habituels en breton est passé de plus d'un million à moins de trois cent mille, et il faut encore se battre pour la moindre heure de breton dans les écoles ou sur les antennes publiques, face aux *tenants* de la « solution démographique » aux problèmes des minorités culturelles de France.

Le combat politique relaie évidemment ce combat culturel, mais y associe, avec bien *entendu* des nuances, une analyse critique de la situation économique et des propositions institutionnelles. Est-ce par hasard que l'aménagement du territoire et la décentralisation ont trouvé en Bretagne une audience particulière et des promoteurs convaincus ?

La centralisation même de la France fait que ces idées ont transité et transitent encore parfois, avec des fortunes diverses, par des formations politiques mieux suivies par les médias, et dès lors par les financiers et les électeurs.

L'histoire des quarante dernières années montre toutefois clairement – en Bretagne tout au moins – ce que ces notions et leur *mise* en œuvre doivent à un mouvement qu'on ne saurait confiner au domaine culturel.

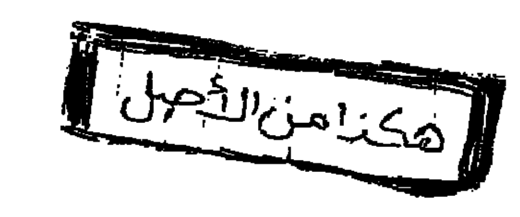
MICHEL FRANÇOIS
Nantes

LA G…

CAYENNE

des lecteurs

Une autre manière de faire de la politique



UN TOUR DE FRANCE DES REGIONS

LA GUYANE : l'eldorado de la consommation

CAYENNE

de notre envoyé spécial

DANS l'antichambre du bureau du maire de Cayenne, M. Gérard Holder, un morceau de carton rafistolé avec du papier collant avertit le public : *« Les audiences concernant les demandes d'emploi et recrutements en mairie sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. »* La Guyane, fière de n'afficher jusqu'à maintenant qu'un taux de chômage officiel de 9,5 %, verserait-elle dans la récession et la sinistrose?

Ni eldorado ni enfer. Les succès des techniciens et de leurs engins qui, depuis la base de Kourou, partent à la conquête du ciel, ne constituent pas plus la panacée que le souvenir entêtant des pénitenciers ne signifie une incapacité définitive à aller de l'avant. Mais la plus vaste des régions d'outre-mer (aussi la moins peuplée), et seule terre européenne en Amérique du Sud, déconcerte. Elle a un pied encore englué dans le sous-développement (on préfère ici parler de non-développement) et la tête dans les étoiles du vingt et unième siècle.

Une économie de comptoir

Une fois écartés les clichés qui demeurent pourtant des réalités et des références omniprésentes (l'immensité de la forêt, les orpailleurs trafiquants, Dreyfus et les bagnards, la joie colorée du carnaval) que reste-t-il des lacunes et des espoirs? Ceux qui veulent compter dans « leur » pays se réfèrent tout autant au livre classique de Frantz Fanon *les Damnés de la terre* qu'aux ouvrages modernes de management, de comptabilité analytique, de mécanique des gaz et d'informatique appliquée aux télécommunications.

Mais les deux principales locomotives de l'économie – l'administration et le secteur spatial – sont soit poussives, soit exogènes, voire extraterritoriales. Qu'ils relèvent de l'Etat ou des collectivités locales, les fonctionnaires forment 65 % de la population active, alors que l'industrie manufacturière est quasiment marginale. Une fonction publique d'autant plus attrayante qu'outre-mer les agents, assurés de la garantie de l'emploi, perçoivent un sursalaire de 40 %. *« Je sais pertinemment qu'avec mille cinq cents employés pour une population officielle de quarante et un mille habitants (chiffre que je conteste vigoureusement devant l'INSEE), je suis totalement hors normes et que je ne devrais pas dépasser cinq cents fonctionnaires*, explique M. Holder, élu du Parti socialiste guyanais (PSG, indépendant du PS). *Mais qu'on ne compte pas sur moi pour licencier. »*

Ne fabriquant quasiment aucun produit industriel incluant une valeur ajoutée, à l'exception des activités liées à l'espace, dépendant de l'extérieur pour presque tous ses approvisionnements, depuis le lait jusqu'à l'automobile, en passant par le savon ou l'essence, la Guyane reste une économie de comptoir. Avec un commerce extérieur totalement déséquilibré : les exportations (4 000 tonnes de crevettes, plusieurs centaines de kilos d'or, des bois d'œuvre) ne couvrent les importations qu'à 12 %. Déficit commercial en 1990 : 3,5 milliards de francs, au lieu de 1,8 en 1986.

La Guyane achète, consomme, dépense à tout va. En liquide, plus volontiers que par chèques ou par cartes de crédit. Les deux principales compagnies maritimes, la CGM et Delmas, qui assurent le trafic entre la métropole et cette région d'outre-mer, via ces Antilles qui agacent un peu, équilibrent d'ailleurs plus que confortablement leurs comptes, puisqu'elles font payer aux importateurs le retour des conteneurs. *« Nous sommes malheureusement probablement le premier pays exportateur de conteneurs vides du monde »*, note M. Jacques Mallet, directeur de la Somarig, filiale commune des deux armements.

Préfecture : Cayenne
Superficie : 91 000 km²
Population : 114 678 habitants
Principales agglomérations :
Cayenne (38 135 habitants)
Kourou (11 208 habitants)
Saint-Laurent-du-Maroni (6 984 habitants)

Des crevettes en or

Une consommation débridée, auto-alimentée par deux facteurs aggravants :

– l'octroi de mer, sorte de taxe douanière sur l'entrée de toute marchandise quelle qu'en soit la provenance. Son produit constitue l'essentiel des ressources des collectivités locales. Les élus et l'Etat ont donc intérêt à « pousser à la consommation » puisqu'ainsi se remplissent automatiquement les caisses du conseil général et des mairies;

– le revenu par habitant. Depuis 1982, le produit intérieur brut a doublé. Le Guyanais dispose d'un revenu trois fois supérieur à celui de son voisin du Surinam, et l'écart va de 1 à 4 avec le Brésil, 1 à 15 avec Haïti. Quand le manœuvre de Belem peut espérer 200 francs par mois, à Kourou, il aura 5 000 francs.

Le gouvernement s'est, d'autre part, engagé dans un processus d'égalisation sociale entre les DOM et la métropole. L'alignement des allocations familiales devra être achevé début 1995. Quant au SMIC, l'échelle des rémunérations est peu sensible aux revalorisations périodiques du salaire minimum. En effet, à l'occasion des conflits sociaux qui se sont multipliés sur les chantiers, liés notamment à l'extension du Centre spatial, les employeurs ont dû négocier à chaud. Dans les travaux publics et le bâtiment, longtemps en plein boom (ce qui alimente allègrement le travail noir), le salaire minimum le plus bas avoisine le SMIC de métropole.

Certains patrons, toutefois, n'ont pas admis cette dérive ascendante des salaires, donc des coûts : les armateurs des chalutiers crevettiers. Les capitaines de pêche, en quasi totalité originaires du Guyana selon une très vieille tradition, bouclent leurs mois avec 40 000 à 65 000 francs, selon les prises. De quoi faire rêver un Lorientais... L'offensive patronale a provoqué fin décembre une grève de trois semaines, mais elle a partiellement réussi.

Les salaires confortables et le manque d'opportunités pour investir sur place (sauf dans l'immobilier ou l'hôtellerie grâce aux faveurs fiscales de la « loi Pons ») ont naturellement trois conséquences : des placements financiers en métropole, une surconsommation de produits importés qui décourage les initiatives régionales (y compris les cultures vivrières, l'une des plus retentissantes faillites ayant été celle d'une rizière) et la fascination qu'exerce la Guyane sur la population pauvre des Etats voisins.

« Au bord de la faillite »

En croissance vertigineuse, la population, estimée à 115 000 habitants, se compose à 35 % d'étrangers, surtout brésiliens, dont une bonne part en situation irrégulière. Il ne se passe pas de semaine sans que la gendarmerie et l'armée, dont les effectifs ont été sensiblement renforcés, depuis quelques mois, grâce au plan Alizé, reconduise sur l'autre rive du Maroni ou de l'Oyapock, en pirogue ou en charter aérien, vingt ou cinquante pauvres hères venus chercher une hypothétique fortune. Les mêmes recommenceront leur manège le lendemain à travers la jungle. Les passeurs et taximen véreux veillent aussi aux affaires...

Les statistiques officielles sont pourtant éloquentes : soixante et une expulsions et reconduites aux frontières en janvier, auxquelles il faut ajouter cent cinquante-cinq refoulements. Des procédures qu'outre-mer les autorités administratives peuvent appliquer *« plus souplement qu'à Paris ou à Marseille »*.

Ariane, Poséïdon, Star, Régis, Phèdre... Voilà des programmes français ou européens mirobolants qui devaient, derrière les sigles pompeux, faire couler les milliards et provoquer une croissance solide. Certes, l'argent est arrivé et a servi à améliorer les routes, les ports, le téléphone et les logements, qui en avaient besoin. L'aérogare de Cayenne-Rochambeau, vaste hangar crasseux, en revanche, fait honte.

L'intersyndicale des entrepreneurs du bâtiment, qui regroupe aussi les transporteurs, les artisans et les armateurs à la pêche, mais dont s'est sensiblement démarquée l'Union patronale, tempête : *« Nous sommes presque tous au bord de la faillite, la Guyane est le tiers-monde français sous perfusion de la métropole*, s'insurge M. David Donzenac. *« Les collectivités locales nous doivent des centaines de millions pour des travaux déjà exécutés depuis longtemps et les banques en profitent pour se sucrer. »*

M. Pierre Neyrat, exploitant forestier originaire de Corrèze, qui s'est installé ici il y a quarante et un ans et qui emploie quarante Brésiliens au fond de la jungle, est encore plus direct : *« L'administration m'emmerde avec ses inspections sociales pour vérifier si les chiottes des ouvriers sont carrelées ou non. Il faut un régime de charges sociales spécifiques aux DOM, sinon on crève. Je le dis à tous les préfets et ministres qui passent. Heureux ceux qui ont une grande gueule et qui savent s'en servir ! »*

Le conseil régional

Président : Georges Othily (PSG)
11 PSG; 4 ex-PSG; 4 div. g.; 1 UDF; 7 RPR; 4 div. d.

Résultats des élections de 1986
(31 sièges) : Ins., 26 982; abst., 37,59 %; suff. ex., 15 913.
Ext. g. : 3,34 %; PSG : 42,12 %, 15 élus; div. g. : 11,97 %, 4 élus; RPR : 27,14 %, 9 élus; div. d. : 8,73 %, 3 élus; div. d. : 3,07 %; FN : 3,58 %

Même si ces revendications prennent un tour poujadiste, elles ne manquent pas de fondements. Les entreprises ont, certes, bénéficié des grands travaux, mais souvent en tant que sous-traitants des groupes de métropole, obligées donc de contracter leurs prix au maximum. Les grands chantiers aujourd'hui marquent le pas. On licencie. Le programme Phèdre (1,2 milliard de francs entre 1990 et 1994) qui est une sorte de complément au contrat de plan, risque de traîner, vu les difficultés budgétaires de l'Etat, la quasi-faillite de plusieurs collectivités (conseil régional, villes de Cayenne et de la périphérie) et les réticences explicables du CNES à jouer le bon Samaritain perpétuel.

Le poids des clans

A parcourir les rapports de la trésorerie générale, l'Etat pourtant accomplit son devoir de solidarité. Il débourse même 60 millions de francs par an pour entretenir, dans quatre camps, six mille réfugiés du Surinam. Quand on additionne les sommes que l'Etat, le CNES, La Poste et autres organismes publics dépensent ici et que, d'autre part, on en déduit ce qu'ils en retirent, la région reste bénéficiaire nette de 2,56 milliards en 1990, au lieu de 1,66 en 1987. Et l'Europe versera en plus un écot de... 600 millions en quatre ans.

Bref, ce n'est pas l'argent qui manque mais davantage les compétences pour l'investir intelligemment dans des actions en profondeur. Mais le négoce (où les Chinois font fortune) et les chefs de clans locaux ne laissent pas facilement échapper une manne qu'ils ont su, habilement jusqu'ici, confisquer et faire fructifier.

Mais, de cela, le président du conseil régional sortant, M. Georges Othily, sénateur rattaché administrativement au groupe socialiste, et le président du conseil général, M. Elie Castor, député apparenté socialiste, qui se détestent, n'ont visiblement pas envie de parler. Surtout pas en cette période de campagne électorale où le premier, exclu du PSG en 1990, essaie de constituer sa propre clientèle en ratissant un peu partout, et où le second a été marginalisé à l'intérieur du PSG (*le Monde* du 13 février).

Qui se souvient encore, ici, que *« les vertus du peuple guyanais sont la solidarité, la fraternité, la sagesse, la tolérance et la convivialité »*, comme le proclamait naguère le « catéchisme » de ce parti dominant?

FRANCOIS GROSRICHARD

COUP DE CŒUR

Cellule 47

« SALLE de bain, télévision, téléphone, piscine, climatisation dans toutes les chambres... » Flambant neuf, tenu par un Breton, le seul hôtel convenable de Saint-Laurent-du-Maroni porte un nom peu avenant : « La Tentiaire ». Cliché d'un goût douteux... La sous-préfecture de la Guyane traîne comme un boulet sa sinistre réputation d'avoir été, de 1857 à 1947, la capitale française du bagne le plus maudit.

L'administration « p-é-n-i-t-e-n-t-i-a-i-r-e », de Napoléon III à la Troisième République, en fit « sa » ville, scientifiquement, *méthodiquement*. Cases, bâtiments à étage, briqueterie, camp forestier, prétoire, hôpital, quartier de réclusion, cellules, chapelle, emplacement de la guillotine, logements des gardiens et luxueuse demeure du directeur, vrai modèle d'architecture coloniale aujourd'hui habitée par le sous-préfet énarque.

Il ne faut pas manquer la visite du pénitencier – pardon ! le Camp de la Transportation – sous la conduite d'Hermann Clarke qui, au milieu des poules qui caquettent, raconte avec force gestes et intonations de voix les horreurs endurées par ces cohortes de « transportés » (condamnés de droit commun aux travaux forcés), de déportés (prisonniers politiques) et de relégués (les récidivistes ou « pieds de biche ») qui arrivaient par centaines, embarqués à Saint-Martin-de-Ré sur des navires « spécialisés ».

Envahi par les herbes folles, voilà le quartier disciplinaire spécial réservé aux fortes têtes et aux forçats assassins. Les longues barres de fer et les manilles qui les enchaînaient sont toujours là dans les dortoirs, comme les bat-flanc de pierre. Certaines des dix-huit cellules des condamnés au châtiment suprême ont gardé leur porte grillagée. *« Petit Désiré, de Reims »* et *« Strauss, de Lyon »* ont gravé leur identité. Un autre a dessiné au mur une rosace. Tout fier, Hermann lance : *« Voici la cellule la plus célèbre, le numéro 47. »* Les lettres du nom de l'occupant sont incrustées dans le sol : *« Papillon »*.

Une dalle circulaire, dans la cour, matérialise l'endroit où était dressée la machine de mort. Le bourreau le plus connu, Hespel, avait été surnommé « le Chacal ». Son record : trois têtes en sept minutes. Mais la trente-quatrième fut la sienne pour avoir assassiné un gros commerçant chinois.

Merci au ministre de la culture, Jack Lang, au ministre des DOM-TOM, Louis Le Pensec, et au maire de la ville, Léon Bertrand. Ces trois partenaires ont décidé de restaurer l'endroit. On commence par la chapelle et la cuisine, pour 5,7 millions de francs. Il est vrai qu'à propos de Saint-Laurent, on disait jadis *« le Petit Paris »* ...

Face à l'embarcadère, la carcasse rouillée de l'*Edith-Cavell*, un vapeur anglais qui fit naufrage en 1935, émerge encore des eaux vives du fleuve. Vestige dérisoire et démantibulé d'une page d'histoire nauséeuse. On voudrait oublier qu'on ne le pourrait pas.

F. Gr.

des lecteurs expriment leurs opinions

a suscité de nombreuses réactions parmi les lecteurs du « Monde »

Une autre manière de faire de la politique

Quand donc un journaliste du *Monde* jugera-t-il nécessaire de parler, autrement que pour la liquider en deux phrases, de la question posée « inlassablement » par les militants du peuple breton : peut-on concevoir, en France, une diversité culturelle?

Quand donc acceptera-t-il d'en finir avec les clichés assimilant la revendication bretonne – d'essence nationalitaire, en effet – avec la pose de « bombinettes ».

Votre article du 3 novembre 1991, dans son bref passage concernant la présence aux régionales de listes intitulées « peuple breton, peuple d'Europe » montre qu'une fois encore l'analyse cède devant le jeu du mot.

Pourtant, ce qui est proposé par le mouvement breton c'est de considérer qu'il existe une autre manière de faire de la politique, qui ne soit pas calquée sur le modèle centralisé des partis, mais qui soit déterminée localement, à partir des richesses et des particularités d'un peuple, prises non comme des irrédentismes, mais comme une contribution à l'Europe des peuples.

Les militants bretons ne se crispent pas sur une idée révolue, mais proposent une vision différente de la société qui, estiment-ils, peut être un apport intéressant dans le domaine de l'économie (aménagement du territoire, arrêt de la croissance de la région parisienne), de l'écologie (développement respectant le pays où l'on a décidé de vivre, appuis sur les différences) et même de l'immigration (une France qui ne reconnaît pas sa propre diversité n'a guère de chance de réussir une société multiculturelle).

JEAN GUEGUENIAT
Brest

L'image du Nord

Votre article sur la région Nord-Pas-de-Calais était très bien fait et très bien écrit. Mais, en tant que nordiste, j'attends toujours, assez désespérément, une description où les discours des décideurs, ceux à qui l'on donne toujours la parole, ne masqueraient pas la réalité. Le Nord, ce sont simplement des bassins d'emplois qui dépassent 20 % de chômeurs et des salaires de cadre de 14 % inférieurs à la moyenne nationale. Ce qui à 10 points près ne se rencontre dans aucune autre région.

C'est un patronat qui se prétend « gagnant » et qui depuis l'origine s'est enrichi de bas salaires, de l'immigration flamande à l'immigration maghrébine. Un patronat qui depuis 30, 20, 10 ans – quelle que soit la décennie – a été celui qui a créé le plus de chômage en France.

Le Nord, c'est encore autour de Lille, Roubaix, Tourcoing, la deuxième zone d'imposition sur les grandes fortunes après Neuilly, Auteuil, Passy. Et c'est en même temps, une population qui dispose (par exemple) du parc automobile le plus vétuste. Le Nord, c'est encore le taux de bacheliers le plus bas de France et c'est aussi l'une ou la région où l'on vit le moins vieux. Le Nord, aujourd'hui, c'est cela, ce n'est rien d'autre.

Chaque jour, une misère plus criante, plus intolérable, des quartiers, des villes entières dégradées, de la délinquance, du racisme.

GEORGES JOSEPH
Lille

Ne pas oublier le comté

Bravo pour votre dossier sur la Franche-Comté!

De vieille génération franc-comtoise (grand-père maternel « agent-voyer » des Ponts et chaussées à Dôle, grand-père paternel professeur titulaire de la chaire de physique à la faculté de Besançon), j'ai beaucoup apprécié et me suis bien « reconnu » dans le portrait des habitants de cette magnifique (... pas chauvin !) région.

Mais il y a un grand absent dans l'énumération des richesses de la région. Marc Ambroise-Rendu ne connaîtrait-il pas le comté? Quand il descendra en Provence, je l'invite à venir « remardonner » avec moi une bonne tranche de comté, avec une pointe de moutarde et un bon bock de bière : après ce goûter, il n'oubliera plus le comté.

JACQUES LAGARDE
Beaumes-de-Venise

HEURES LOCALES

REPÈRES

AQUITAINE

Mieux gérer les puits et les forages

LE département de la Dordogne n'échappe pas à la sécheresse ambiante. La faiblesse des précipitations accélère la diminution de la nappe phréatique qui contribue à l'alimentation de plusieurs dizaines de milliers de foyers du Bergeracois et de la Gironde. Membre de la commission départementale d'hygiène et coordonnateur en Périgord des sites hydrogéologiques, M. Bernard Angeli estime que *« si l'on continue à pomper au rythme actuel, certains niveaux seront en dessous du niveau de la mer et l'eau salée va envahir progressivement la nappe phréatique »*.

D'autres responsables départementaux ne nient pas la baisse continue de la nappe depuis quinze ans, mais relativisent le risque de salinité. Malgré tout, le département pourrait voir ses puits et ses forages s'assécher. Selon M. Bernard Angeli, le niveau de la nappe a diminué de 5 à 6 mètres en cinq ans. Pour expliquer ce phénomène, le géologue évoque la multiplication des réseaux d'alimentation en eau potable, mais aussi l'explosion d'utilisations secondaires : arrosage des cultures, lavage des chais, entretien des golfs. Il suggère aux élus d'assurer en collaboration avec le département de la Gironde une réelle gestion de cette nappe en instaurant notamment des contraintes de sauvegarde. La gravité de la situation devrait, selon lui, entraîner l'interdiction des pompages non destinés à pourvoir des besoins en eau potable.

BOURGOGNE

Un parc des expositions à Chalon-sur-Saône

EN Bourgogne la ville de Chalon-sur-Saône faisait figure d'exception. Bien qu'elle fût la plus importante du département de Saône-et-Loire, cette cité ne possédait pas de parc des expositions. Cet « oubli » doit être réparé en septembre, grâce à un bâtiment de 4 000 mètres carrés constitué de métal et de verre, qui abritera un hall principal, en forme de pyramide, entièrement transparent.

En implantant cet équipement de 35 millions de francs en front de Saône, à proximité du nouveau Pont de Bourgogne, la ville entend lui conférer une position privilégiée et facile d'accès. Lieu d'échanges et de commerce, Chalon joue cet atout supplémentaire pour dynamiser son développement économique.

Dès l'ouverture du parc, une société d'économie mixte associant la ville et des partenaires privés sera mise en place pour son exploitation. Toutes les manifestations de type foires et salons qui avaient lieu au boulodrome de Chalon (salons Profotel, de l'automobile et des transports, de la pêche....) doivent trouver leur place dans cet espace spécialisé. D'autres salons inédits y verront le jour, comme le concours de vaches montbéliardes ou, en hommage à Nicéphore Niepce, natif de la ville, un salon de la photo et des accessoires photo d'occasion.

POITOU-CHARENTES

Aix demeure une île

IL n'y aura pas de pont entre l'île d'Aix et la terre de Charente-Maritime. Dans un département où les viaducs poussent comme des champignons, la question se posait, mais les élus du département ont tranché. Dernière île véritable des Perthuis-Saintongeais, Aix le restera. Le nid d'aigle isolé au large d'où, un jour de 1815, Napoléon fit ses adieux à la France ne sera pas « rattaché » au continent. Pour les habitants de la seule commune insulaire et les milliers de touristes de l'été, le lien demeure le bac. Le dernier que le conseil général entretienne dans le département.

L'antique *Ile-d'Aix* était bien fatigué et les élus ont décidé de faire construire un remplaçant dans un chantier local. Le *Pierre-Loti*, ainsi nommé en mémoire du plus célèbre Rochefortais, a été mis à l'eau le 22 février. De 35 mètres de long, il sera capable de transporter 500 passagers (deux fois et demie la population autochtone) durant le quart d'heure de trajet qui sépare Aix de Fouras. Il doit être affermé à une société privée et le département prélèvera un pourcentage sur le prix des billets.

Ce supplément a été réalisé avec la collaboration de nos correspondants : Claude Dubillot (La Rochelle), Claudine Mettetal (Mâcon) et Dominique Richard (Périgueux).

Moderniser la comptabilité communale

La gestion financière locale devra s'inspirer du plan comptable général

UN projet aussi austère que la réforme des comptabilités publiques locales serait sans doute resté affaire de techniciens si la faillite de la ville d'Angoulême et la situation tendue de quelques autres collectivités n'avaient mis en évidence la nécessité d'une plus grande fiabilité de leur gestion financière. C'est donc devant un parterre composé d'une soixantaine de magistrats financiers, de banquiers, d'experts-comptables et de représentants des élus locaux que MM. Michel Charasse et Jean-Pierre Sueur, ministre délégué au budget, et secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales, ont présenté, mercredi 26 février, les conclusions du comité de réforme des comptabilités locales.

Ce comité, placé sous l'autorité du directeur général des collectivités locales et du directeur de la comptabilité publique, est composé, paritairement, de représentants de l'Etat et des collectivités locales (*le Monde* daté 25-26 novembre 1990). *Il avait été* chargé, en juin 1990, dans une certaine indifférence, d'adapter le plan comptable général au secteur public local, en commençant par le cadre communal. Quelques mois plus tard, la découverte de certains dérapages de gestion rendait manifeste l'intérêt de cette réforme de longue haleine, qui tente de transposer des règles comptables aussi fondamentales pour l'exercice de la démocratie locale que la prudence ou la sincérité.

Une approche globale

Les membres du comité estiment, ainsi, que les communes devraient prévenir la dépréciation de leur patrimoine par une dotation aux amortissements. Seraient concernés, dans un premier temps, les seuls biens renouvelables (outillage, matériel, véhicules...), et non le patrimoine immobilier ou la voirie, dont l'évaluation est éminemment complexe. Pour prévenir tous les risques potentiels, les communes auraient l'obligation de constituer des provisions forfaitaires sur les garanties d'emprunt qu'elles accordent aux sociétés de droit privé. Elles devraient, enfin, rattacher les charges à payer ainsi que les produits à recevoir à l'exercice auquel ils se rapportent. *Ainsi, la pratique du* report de factures sur un exercice ultérieur, fâcheuse notamment en cas de passation des pouvoirs, ne viendrait plus altérer l'image de leur situation financière.

Pour faciliter la lisibilité des comptes et rendre la gestion plus efficace, les membres du comité proposent de moderniser les nomenclatures comptables héritées des années 60 et de rendre plus homogène la présentation des documents budgétaires. Un plan de classement par nature des dépenses et des recettes serait imposé à l'ensemble des communes, et doublé, pour celles de plus de 5000 habitants, d'un plan de classement par fonction. Le plan fonctionnel traduit la destination des engagements (action sociale, sport, enseignement primaire...), tandis que le plan par nature en indique le genre (frais de fourniture, de personnel, de réparation...). Le plan fonctionnel, prééminent, actuellement, dans les communes de plus de 10000 habitants, offre *une meilleure lisibilité politique*, mais il fausse parfois le jugement financier. La généralisation du plan par nature permettrait donc l'exercice d'un meilleur contrôle des comptes.

Pour favoriser une plus grande transparence financière, le comité de réforme préconise enfin une consolidation des comptes communaux. La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République *que favorise déjà* une approche plus globale du budget. Son article 13 impose en effet une agrégation des résultats des budgets (principal et annexes). Mais la réforme de la comptabilité irait plus loin, car la consolidation s'effectuerait cette fois sur les comptes, c'est-à-dire sur le détail des dépenses et des recettes par nature. Elle ne s'étendrait pas, toutefois, aux organismes satellites (sociétés d'économie mixte et associations). Les membres du comité proposent seulement de rassembler, en annexe du compte administratif, les éléments susceptibles de montrer l'étendue des activités municipales et leurs incidences financières.

Les conclusions qui viennent d'être rendues aux ministres feront l'objet d'une vaste concertation, puisqu'elles seront bientôt soumises aux associations d'élus et au comité des finances locales. Le gouvernement arrêtera *ensuite un projet* de loi qui pourrait être examiné bientôt par le Parlement. La réforme ferait l'objet d'une longue expérimentation et s'appliquerait en 1995.

« Le temps est un gage d'efficacité », a observé M. Sueur, puisque, en effet, il faudra former 50000 fonctionnaires territoriaux.

RAFAËLE RIVAIS

BLOC-NOTES

PUBLICATIONS

□ **Gestion budgétaire. –** Véritable bible, l'ouvrage intitulé la Commune, sa gestion budgétaire, réalisé par M. François Labie, présente l'ensemble des éléments nécessaires à la compréhension de cette pratique : les documents et procédures budgétaires et comptables, les principaux postes de dépenses de la commune, ses ressources (fiscalité, dotations, produits d'exploitation), le système de l'emprunt, la gestion de la dette et de la trésorerie, ainsi que les techniques d'analyse financière.
▶ **341 pages, 298 francs. Editions Liaisons, 5, avenue de la République, 75541 Paris cedex 11. Tél. : (16-1) 48-05-91-05.**

TEXTES

□ **Emplois à temps non complet.** – Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a approuvé, à la *quasi-unanimité*, le 20 *février*, un projet de décret relatif aux emplois à temps non complet. Ce texte « contribuera de façon significative à la création d'emplois nouveaux », selon M. Jean-Pierre Sueur, *secrétaire d'Etat chargé des* collectivités locales, parce qu'il élargit de façon significative leurs conditions de recrutement.

L'ensemble des communes (et non seulement celles de moins de 5 000 *habitants), les départements* et les organismes publics intercommunaux pourront créer des postes à temps non complet. De plus, ces emplois s'étendront dorénavant aux filières culturelles (enseignement artistique, notamment) et médico-sociales.

Les fonctionnaires territoriaux ont le moral

Les agents des communes, des départements, des régions paraissent assez heureux de leur sort, si l'on en croit un sondage réalisé par l'hebdomadaire *la Gazette des communes*, publié dans son numéro du 2 mars (1). En effet, les trois quarts de ces fonctionnaires territoriaux ne rejoindraient pas la fonction publique d'Etat ou le secteur privé s'ils en avaient le choix.

Principal inconvénient de leur statut : la faiblesse des rémunérations. Principal avantage : la garantie de l'emploi, mais aussi la possibilité de bénéficier de la formation continue. Le sondage met en évidence de grandes différences d'appréciation entre catégories d'agents. Les cadres *supérieurs et moyens (A et B)* estiment que la décentralisation a beaucoup modifié leur vie professionnelle et leurs rapports avec les élus locaux. Les agents de catégorie C, eux, constatent peu de changement.

(1) Sondage réalisé du 13 au 17 février auprès d'un échantillon représentatif de 315 fonctionnaires *territoriaux*, selon la méthode des quotas.

AGENDA

□ **Cinéma nordique en Haute-Normandie.** – A l'occasion de la cinquième édition du festival cinématographique consacré aux films nordiques, qui a lieu à Rouen du mercredi 11 au dimanche 22 mars, le conseil régional et les conseils généraux des deux départements ont programmé des projections dans les établissements scolaires. Comme l'an passé, ces instances ne se contentent pas de subventionner une manifestation, elles tentent de profiter de l'événement pour intéresser les élèves au cinéma venu du Nord. En 1991, 6 000 scolaires avaient bénéficié de cet avantage.
▶ **Festival du cinéma nordique, 91, rue Crevier, 76000 Rouen. Tél. : (16) 35-98-28-46.**

Services à domicile

Un canton du Tarn innove dans le domaine social en proposant aux personnes âgées de leur livrer leurs repas chez elles

ALBI

de notre correspondant

LARGEMENT répandus en ville, les services de portage de repas à domicile pour personnes âgées sont beaucoup plus rares en milieu rural. Inexistants même assure-t-on du côté de Gaillac, dans le Tarn, où l'on se flatte d'en avoir créé un. Fierté légitime ou péché d'orgueil? Peu importe puisque, ici, le système fonctionne effectivement depuis quatre ans et ne demande qu'à faire école ailleurs.

Au départ, une enquête réalisée en 1985, sur quatre cantons ruraux du Gaillacois : Gaillac, Lisle-sur-Tarn, Rabastens et Cadalen, dont les résultats mettaient en évidence *les difficultés* rencontrées par des personnes âgées. Une association est créée en 1987, dont le conseil d'administration regroupe des représentants de clubs ruraux, de la Mutualité tarnaise et de l'Association familiale populaire de Rabastens-Couffouleux. Deux années de travail ont été nécessaires, mais le projet s'est concrétisé avec un budget prévisionnel de 160 000 francs, subventionnés à 50 % (50 000 francs du conseil général et 30 000 francs de la Fondation de France). Les autres concours sollicités n'ayant pas été obtenus, c'est par un emprunt de 80 000 francs auprès d'une banque, garanti sur le véhicule de livraison, que l'opération est finalement financée. Baptisée « Repas-service des quatre cantons », elle est entrée réellement en service le 1er octobre 1987.

De trente-cinq foyers concernés au départ, on est aujourd'hui arrivés à cinquante repas quotidiens pour deux cents personnes âgées ou handicapées qui sont inscrites à l'association. Les repas sont confectionnés par la cantine municipale de Gaillac et vendus 35 francs. Les services vétérinaires assurent les contrôles d'hygiène réglementaires. Une deuxième camionnette a été mise en service récemment.

Mais les deux chauffeurs ne se contentent pas d'être des livreurs. Ils remplissent aussi une mission sociale en assurant le portage. Ils sont sollicités pour des services annexes qu'ils remplissent volontiers, permettant ainsi d'œuvrer pour le maintien à domicile des personnes âgées dans leur milieu : remplacement d'une *ampoule, d'une bouteille de gaz*, achat du journal ou des médicaments, voire remise à l'heure de la pendule. Autant de petits dépannages qui prennent valeur de défense contre l'isolement et évitent, ou retardent, l'entrée en maison de retraite.

Pour garnir les caisses de l'association, les bénévoles donnent aussi de leur personne. Chaque année, ils organisent un loto, à Lisle-sur-Tarn, pour équilibrer les comptes, toutes les municipalités ne se montrant pas généreuses en subventions.

JEAN-PIERRE BARJOU

Protéger le bois de Vincennes

Les riverains se plaignent des rodéos motorisés et autres bruyantes manifestations

LE Grand Prix automobile de Paris sur glace, qui a eu lieu récemment sur la pelouse de Reuilly, dans le bois de Vincennes, suscite la colère des riverains de l'ancienne forêt de Vilcena. L'Association « Sauvons le bois de Vincennes » affirme, en effet : *« Cette réunion est une provocation, car elle fait suite à l'organisation dans le bois, en 1983 et 1990, des prologues de la course Paris-Dakar. »* Elle poursuit en condamnant la présence, chaque fin de semaine, de rodéos nocturnes motorisés et du « marché aux puces » sauvage de pièces détachées de Yamaha ou de Suzuki.

Site protégé, le bois de Vincennes est également le témoin de grandes *manifestations de masse : concerts* musicaux, réunions syndicales, Foire du Trône, notamment. *« La pelouse de Reuilly est devenue, au fil des ans, la plaie géante et nauséabonde du massif forestier de Vincennes »*, constate l'association.

Résultat de ces assemblées tapageuses : stationnements anarchiques dans les allées, dépôts d'ordures, bris de clôtures et branches arrachées. De grosses *verrues qui cachent le travail* assidu des forestiers municipaux. Ceux-ci, en effet, veillent jalousement sur les enclos de reboisement, la bonne tenue des chemins et ont planté en 1991 1 300 arbres dans l'ancien « parc » royal.

L'entretien du bois est coûteux pour la Ville de Paris, à laquelle il appartient. Ainsi, les services de la mairie ont déboursé, en 1991, 1,5 million de francs pour l'entretien régulier des chaussées. Le nettoyage du bois après les manifestations de masse s'élève, toujours pour la même année, à 1,4 million de francs. La note pour assainir les vestiges de l'ancienne forêt une fois le concert de SOS-Racisme achevé, atteint 162 837 francs. Après le rendez-vous des potes, les sportifs des Jeux de l'avenir, la présence de la Foire du Trône et la récente ronde automobile, par exemple, le coût de la remise en état du bois se monte respectivement à 55 000 F, 106 000 F, 120 000 F et 50 000 F.

Il ne s'agit pas d'interdire ces rendez-vous. Mais le bois de Vincennes n'est pas l'endroit le mieux choisi pour accueillir ces *milliers de jeunes* et moins jeunes, militants et conducteurs de voitures rapides. Les défenseurs de la nature demandent que soit recherché un autre lieu pour l'organisation de ces réunions animées. La municipalité du douzième arrondissement, sur le territoire duquel s'étend le bois, a également émis un vœu semblable.

Les pouvoirs publics devraient y songer. Non seulement pour protéger 929 hectares de bois, de lacs, de ruisseaux, de sentiers et de terrains de sport répartis entre 130 000 arbres, mais aussi pour respecter l'environnement du château et de sa sainte chapelle qui, au même titre que le Louvre, et bien plus que Versailles, sont le cœur historique de l'Hexagone.

JEAN PERRIN

BIBLIOGRAPHIE

Banlieues sur papier glacé

REDOUTÉE mais inévitable, la répétition des incidents affectant les banlieues à problèmes, entraîne leur banalisation. Sauf drame particulièrement spectaculaire, les violences des faubourgs occupent une place de plus en plus réduite dans les médias. En revanche, les problèmes qui les sous-tendent *envahissent*, avec un *décalage normal de quelques mois*, les publications trimestrielles. Ce ne sont plus les journalistes qui témoignent à chaud mais des professionnels prenant du recul : ethnologues, sociologues, enseignants, élus, responsables *d'institutions*.

Ainsi le sociologue Pierre Bourdieu présente, sous le titre *la Souffrance*, une demi-douzaine d'entretiens – choisis parmi cent cinquante autres – avec des citadins *« mal dans leur peau »* (1). Ces conversations scrupuleusement rapportées éclairent davantage que bien des reportages les fondements de la souffrance sociale. On y entend le *« désespoir de soi »* de jeunes beurs, les angoisses des enseignants de banlieue, la colère d'un locataire d'HLM ou la galère d'un chef de projet DSQ.

Autre approche, celle des psychanalystes qui dans *la Ville symptôme* tentent d'apporter leur contribution à l'analyse du malaise urbain (2). Ils ont mobilisé une quinzaine d'auteurs fort différents, dont les éclairages croisés soulignent tel ou tel aspect d'un « paysage » souvent brouillé. André Glucksmann le fait en philosophe, Marc Augé en ethnologue, François Rollin en metteur en scène, Françoise Gaspard, ex-maire de Dreux, et Alain Carignon, actuel maire de Grenoble, en responsables municipaux.

L'architecte boutefeu Roland Castro, qui a pour mission de créer à Lyon l'Ecole des hautes études urbaines, notait, lui aussi, il y a quelques semaines que les « intellectuels » descendaient dans la rue. Autrement dit, que l'observation des faits urbains et la réflexion théorique sur la ville de demain intéressaient enfin d'autres professionnels que les reporters, les policiers ou les urbanistes (3). Comment ne pas s'en féliciter quand on sait que, désormais, huit Français sur dix vivent en ville?

Les travaux de ces intellectuels pourront trouver matière dans les bilans de la politique de la ville qui commencent à être publiés. C'est ce que fait la dernière livraison de *HLM d'aujourd'hui* sur le thème de l'insertion des jeunes par l'économie (4). Après s'être longtemps cantonnés dans le métier de constructeurs et de gestionnaires immobiliers, les organismes de logements sociaux sont obligés *aujourd'hui de s'impliquer eux aussi dans le* traitement du mal des banlieues, et notamment du chômage qui en est l'une des causes.

Comment? En embauchant eux-mêmes des jeunes sans emploi, en en faisant embaucher par des entreprises travaillant dans le secteur, en favorisant les régies de quartier, ces micro-entreprises d'entretien employant des sans-travail, en expédiant sur le terrain des animateurs économiques. Les premiers résultats de cette politique sont exposés sur une trentaine de pages. D'autres encore sont consacrées aux toutes récentes maisons de justice, installées dans cinq quartiers sensibles et dont l'action paraît bénéfique.

La ville et ses difficultés entrent, enfin, dans le débat public autrement que par le fait divers et le discours politique.

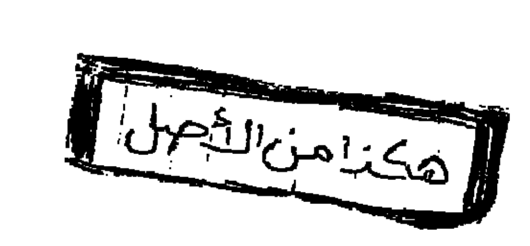
M. A.-R.

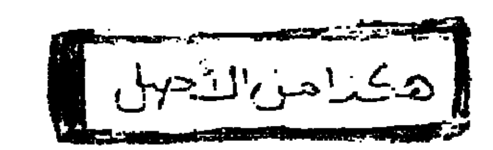
(1) *Actes de la recherche en sciences sociales : la souffrance*, décembre 1991, 103 p., CDR, 11, rue Gassin, 92543 Montrouge Cedex.

(2) *Version originale : la ville symptôme*, 1er trimestre 1992, 32 p., 250, bd Voltaire, 75011 Paris.

(3) Au sujet de ces derniers, voir les actes du colloque organisé par Urbaponts, le 10 octobre 1991, sur le thème *« Des urbanistes pour faire la ville? »*. *Faits et légendes*, 25 rue Orfila, 75020 Paris.

(4) *HLM d'aujourd'hui : l'économique et l'insertion*, 4e trimestre 1991, no 24, 85 p., 14, rue Lord-Byron, 75008 Paris.





NOTES

Les fonctionnaires territoriaux ont le moral

AGENDA

er glacé

Trébeurden, le port de la discorde

Un maire inculpé, des habitants divisés, des ministères en conflit, des promoteurs pressés : une histoire exemplaire dans laquelle s'affrontent économie et écologie

Inculpé par le juge Renaud Van Ruymbeke d'abus de biens sociaux et faux en écriture dans une affaire liée à la construction du port de plaisance de Trébeurden, dans les Côtes-d'Armor, et incarcéré le 21 novembre 1991, le maire de cette commune, M. Alain Guennec (apparenté PS), a été remis en liberté sous caution fin janvier. En février, M. Le Drian, secrétaire d'Etat à la mer, avait annoncé la création d'une mission chargée de lutter contre les « ports-béton ».

TREBEURDEN

de notre envoyé spécial

« A Trébeurden, je pense que ça s'est passé comme ailleurs, dit Maryvonne Laurent, membre de la minorité du conseil municipal. *Un promoteur et un maire se rencontrent ; ils choisissent un lieu pour leur projet de port, puis ils commencent à faire de la publicité. On fait miroiter de nombreux emplois, des revenus supplémentaires pour les commerçants et une saison plus longue l'été. Une fois que les médias s'emparent du projet, le maire ne peut plus faire marche arrière. Les promoteurs, qui le savent bien, en demandent toujours plus. »*

Cette affaire de port, ce pourrait être un Clochemerle version bord de mer s'il n'y avait eu, en sus, une vilaine histoire d'apparente commission : ces 300 000 francs baladeurs qui valent au maire son inculpation. Mais c'est aussi, et d'abord, une leçon de choses sur les rapports qu'entretiennent la politique et l'écologie, l'économie et la beauté, le tourisme et le béton.

Pour la comprendre, il faut remonter jusqu'aux années 60. Trébeurden est alors l'une des communes les plus pittoresques du littoral breton, qui rêve d'améliorer sa condition de « petite-cité-balnéaire-pas-chère ». Avec en point de mire Perros-Guirec, la station chic de la côte de granit rose. Mais, pour attirer les touristes fortunés, il lui manque un port de plaisance « digne de ce nom ». C'est du moins ce que disent les partisans du progrès tandis que, pour leurs adversaires, le modeste port d'échouage, réglé par les marées et ouvert sur le large, suffit amplement au bonheur communal.

Pendant vingt ans, le « nouveau port » est resté... un serpent de mer. On accuse aujourd'hui l'ancienne majorité d'immobilisme. Toujours est-il qu'à l'époque la frénésie touristique, avec sa panoplie de ports, de marinas et de thalassothérapie, mais aussi avec ses retombées financières, était passée au large de Trébeurden. L'arrivée d'une majorité de gauche à la mairie allait faire bouger les choses. A tel point qu'en 1988 le nouveau maire, M. Alain Guennec, sera élu sur le projet du port. Le port, c'était son mandat, sa légitimité. Pour beaucoup, une panacée.

Le fossé se creuse

Le projet prit bientôt forme. Au cœur de la zone des plages, il comprenait d'abord un bassin à flot de 65 000 mètres carrés, prévu pour 560 bateaux et fermé par un enrochement de 12 mètres de haut. Ensuite, un parking privé de 150 places, une capitainerie et des équipements commerciaux. Enfin, un programme immobilier avec appartements, résidence de tourisme et centre de thalassothérapie. La concession fut accordée à une société d'aménagement privée emmenée par l'entreprise de construction Campenon Bernard, qui assumait le rôle de leader aux côtés de Borie-Sae (travaux publics) et de la Sodeport (gestion portuaire).

Les travaux commencent en janvier 1990. Dès le début, le projet bénéficie du soutien actif de l'administration et du conseil général des Côtes-d'Armor. En revanche, il suscite d'emblée l'hostilité d'une partie des habitants ainsi que celle des associations locales, régionales et nationales de défense de l'environnement.

A mesure que progressent les bulldozers et les bétonneuses, le fossé se creuse entre partisans et opposants du port. Aux articles vantant une *« architecture exemplaire »* et des *« lignes d'harmonie marine »*, on oppose le *« massacre du littoral »* et le spectre d'une Bretagne bétonnée façon Côte d'Azur. A ceux qui invoquent l'écologie, on réplique économie. *« On avait un joli petit port d'échouage traditionnel, qui faisait partie intégrante du site ; on a maintenant une muraille avec des bateaux prisonniers »*, remarque alors M. Guy Delattre, responsable de SOS-Patrimoine, l'association la plus active dans la lutte contre le port. Pour lui, *« le port est une absurdité. Il ne se justifiait que pour dissimuler une opération immobilière : c'était la finalité du programme et on s'est retrouvés avec quelque chose de monstrueux »*.

A ces accusations, le maire de Trébeurden répond qu'*« il faut développer deux aspects importants de la commune : la partie site, beauté des paysages, mais aussi un produit touristique indispensable à une véritable relance économique. » « L'objectif,* dit-il, *n'est pas de construire à outrance. D'ailleurs, le port est un petit port. »* Dans le même camp, Mme Madeleine Alaniou ne manque pas d'arguments pour défendre la cause du port. *« Aujourd'hui,* dit-elle, *tout bouge. On ne peut pas rêver de garder un paysage tel qu'il était il y a cent ans, sans y toucher. Trébeurden se meurt. Le port, c'est la locomotive qui entraînera tout le reste. Avec la thalasso et les hôtels, cela fera 150 à 200 emplois, et plus encore si la mayonnaise prend vraiment forme. Peut-on sacrifier cela à la contemplation d'un paysage intact et vierge ? »*

La plage enterrée

« Le littoral appartient à tout le monde et doit rester à tout le monde », réplique Mme Janine Debruyne, membre de SOS-Patrimoine. Pour elle, pas question de sacrifier le bord de mer au profit de quelques privilégiés qui boucheront la vue des touristes moins fortunés. Comme beaucoup, elle souligne l'identité, à la fois forte et fragile, du littoral breton. *« La grande hypocrisie des promoteurs, c'est de vendre une image de la Bretagne qui n'existe plus puisqu'ils l'ont déjà cassée, bétonnée et mise en uniforme »*, affirme-t-elle encore.

Dialogue de sourds. Au fil des mois, les griefs se sont accumulés. D'un côté, on a dénoncé tout à la fois le manque de concertation, la *« mascarade »* des enquêtes d'utilité publique, l'autoritarisme du maire, les modifications réglementaires abusives, le flou du programme immobilier et de celui des engagements financiers. Des recours en justice ont été introduits. Côté majorité, on a surtout voulu voir dans tout cela une coalition de propriétaires privilégiés, d'écologistes bornés et d'adversaires politiques revanchards.

La ville s'est divisée. Dans sa partie haute, ceux qui se qualifient de *« vrais Trébeurdinais »*, par opposition aux *« résidents secondaires »*, sont majoritairement en faveur du port. Et en majorité des commerçants. En bas, dans les villas du bord de mer, on est contre. Des deux côtés, passions et rumeurs, ragots et coup-bas empoisonnent l'atmosphère.

Les opposants admettent la nécessité d'une relance économique, mais ils contestent les moyens choisis et l'affirmation « port = emplois » les laisse froids. D'autant plus que le fiasco tout proche du complexe portuaire de Saint-Quay-Portrieux sert leur propos. Là aussi, les arguments des opposants avaient été balayés par la rhétorique économique du conseil général, promoteur du projet. Or ce mastodonte de béton cumule aujourd'hui les inconvénients : il ruine le paysage et coûte plus cher qu'il ne rapporte. Touché par la crise de la plaisance, il n'a vendu que le tiers de ses mille places, en trois ans...

Vers la fin de l'été 1990, une plage que le promoteur s'était engagé à maintenir est livrée aux bulldozers et remblayée pour les besoins du port. Cet « enterrement » spectaculaire semble alors confirmer les pires soupçons. La préfecture répond à SOS-Patrimoine que les plages ne sont *« pas considérées comme des espaces remarquables à protéger »*. Mais, en mars 1991, le Conseil d'Etat, estimant que l'importance des travaux n'était pas conforme à la réglementation du plan d'occupation des sols (POS), ordonne un sursis à exécution. De mars à novembre 1991, pendant que les partenaires revoient leur copie, le chantier ferme ses portes. Neuf mois qui coûtent cher au constructeur, tandis que les élus socialistes de la région serrent les rangs derrière le maire et son port.

Une coloration politique-béton-fric

En octobre 1991, le préfet autorise le « nouveau » projet. Les travaux reprennent en novembre et devaient s'achever en février. Un coup dur pour l'opposition. La supplique *« forte du poids du chagrin »* adressée par une vieille dame, Mme Grenes-Scheidhauer, au président de la République (qui a décrit la beauté de Trébeurden dans son livre *la Paille et le Grain*) n'y change rien. Quant à M. Brice Lalonde, il a beau déclarer à l'époque : *« Plus jamais Trébeurden »*, son ministère semble impuissant à changer le cours des choses.

Survient alors un deuxième coup de théâtre. Le 18 novembre 1991, le maire de Trébeurden est inculpé d'abus de biens sociaux et faux en écritures. Le juge Van Ruymbeke reproche à M. Guennec d'avoir reçu illégalement environ 300 000 francs de la SERIM, une société à laquelle avait été confiée une étude de faisabilité du port et dont le gérant, M. Alain Minguy, est en prison depuis septembre. Trois jours plus tard, M. Guennec est incarcéré à la maison d'arrêt de Rennes. Soudain, le feuilleton prend une coloration politique-béton-fric.

Déjà assommés par ce coup du sort, les partisans du port encaissent deux autres chocs sans avoir le temps de souffler. Dans les jours qui suivent, le tribunal administratif de Rennes, tout comme le Conseil d'Etat neuf mois plus tôt, juge abusives les modifications apportées au plan d'occupation des sols et ordonne l'arrêt des travaux. Simultanément, M. Brice Lalonde porte le coup de grâce en déclarant qu'il n'exclut pas un *« démontage du port »*, désormais privé de bases légales. Et, qui plus est, aux frais de l'Etat, compte tenu du rôle joué par ses administrations dans cette affaire.

Autour de son port à demi terminé, Trébeurden n'est pas moins divisée aujourd'hui qu'hier. Le maire est libre mais reste inculpé. L'avenir du port, enlisé dans les procédures judiciaires et les déboires financiers, paraît bien incertain. Ses partisans veulent à tout prix le voir fini. Ses opposants attendent qu'on le démonte. Personne n'a désarmé, sauf peut-être les partenaires de la Société du port qui aimeraient bien tirer leur épingle du jeu. Quant à l'administration, elle n'est guère plus unanime. Face à celui de l'environnement, qui veut faire un exemple, le ministère de l'équipement et le conseil général continuent à soutenir le projet. Et tout le monde – à commencer par le contribuable de base – se demande qui va régler une facture déjà estimée, *grosso modo*, à quelque 22 millions de francs pour les seuls travaux. Formidable gâchis.

Au-delà, c'est tout le problème de la survie des communes littorales économiquement déprimées qui est posé. Au nom du même impératif – favoriser le tourisme pour pallier le déclin des ressources traditionnelles, – deux logiques s'affrontent. La première donne la priorité aux équipements sur l'environnement. La seconde privilégie la défense de la nature, de l'identité et de l'authenticité. Pour la renforcer, le gouvernement s'est doté, en 1986, d'une loi sur le littoral. Mais face à la coalition des maires, dotés par la décentralisation de pouvoirs étendus en matière d'urbanisme, et des promoteurs bien placés qui font miroiter des emplois, cette loi est peu ou mal appliquée.

Comment pourrait-il en être autrement, alors que le chômage reste élevé ; alors que le conservatoire du littoral manque de moyens pour racheter, au nom de l'État, des terrains à protéger ; alors que les élus désargentés sont laissés seuls face aux sirènes des promoteurs ; alors, enfin, que les ministères dits *« structurants »* poussent eux-mêmes avec entrain à la roue des bétonnières ? Comment, en d'autres termes, éviter d'autres Trébeurden ?

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

Venant probablement de Taïwan

Le virus informatique Michel-Ange n'a pas provoqué l'épidémie redoutée

Michel-Ange, le virus informatique prévu pour s'activer vendredi 6 mars, 517e anniversaire de la naissance du peintre italien, a touché quelques entreprises un peu partout dans le monde mais ne semble pas avoir provoqué l'épidémie redoutée. Selon les spécialistes de la police néerlandaise, il serait originaire de Taïwan, où une entreprise de copie de programme l'aurait propagé par mégarde, à partir d'une disquette infectée par un client.

Largement diffusée dans la presse du monde entier, la nouvelle de l'apparition de ce virus programmé pour détruire les données contenues sur le disque dur des micro-ordinateurs de type IBM-PC et compatibles a suscité la panique jusqu'à Pékin. En Chine, un porte-parole du ministère de la sécurité publique a reconnu que Michel-Ange *« avait causé relativement beaucoup de dégâts »*. Quelque 121 incidents ont été détectés à Taïwan, une vingtaine en Malaisie et un seul au Japon.

Dans le plus grand parc d'ordinateurs au monde, aux Etats-Unis, le virus aurait seulement frappé une firme de Wall Street et une université de l'Illinois. Une douzaine de sociétés avaient été frappées la veille : l'horloge de leurs ordinateurs avançait d'un jour. L'Association de sécurité nationale informatique (NCSA) estime toutefois que 20 000 ordinateurs personnels (PC) étaient probablement contaminés. Mais les utilisateurs avaient, pour la plupart, pris leurs précautions.

En France, aucun cas n'a été signalé. Chez Matra, une note d'alerte avait été diffusée il y a quinze jours à tous les utilisateurs. A l'UAP (assurances), la plupart des PC sont équipés de pièges à virus. A la BNP, on ne s'affolait pas outre-mesure : la banque a détecté une soixantaine de virus différents ces derniers mois, et Michel-Ange, qui n'a pas été décelé, n'inquiétait pas les informaticiens.

En Allemagne, le virus a été neutralisé dans plusieurs entreprises, dont une banque importante ainsi qu'une administration régionale du sud du pays. L'Office fédéral allemand pour la sécurité informatique estime qu'environ 10 000 disques durs seront touchés dans le pays. En Grande-Bretagne, une seule entreprise a annoncé avoir perdu tous ses programmes. Rien n'était signalé en Suisse ou en Italie. Au Pays-Bas, cinq entreprises seulement ont indiqué au département de criminalité informatique de la police néerlandaise que leurs ordinateurs avaient été touchés.

Certes, bien des entreprises se sont gardées de reconnaître avoir été infectées, pour préserver leur image mais aussi parce que ces virus se propagent *via* des disquettes piratées. Mais des spécialistes dénoncent le battage médiatique fait autour de cette affaire, certains évoquant même une utilisation abusive de *« panique informatique »* à des fins de marketing au profit des sociétés de services (SSII) et des distributeurs de logiciels anti-virus. – *(AFP, Reuter.)*

□ **L'antenne de la sonde Galileo refuse toujours de s'ouvrir.** – Une cinquième tentative pour débloquer l'antenne principale, mal déployée, de la sonde spatiale américaine Galileo n'a pas abouti, a annoncé la NASA vendredi 6 mars. Un nouvel essai aura lieu en avril. Galileo, qui a décollé en 1989, devait initialement prendre 50 000 photos de Jupiter et de ses satellites en 1995. Si l'on ne parvient pas à débloquer l'antenne principale, l'antenne annexe, plus petite, ne pourra transmettre que 2 200 images. Ces échecs répétés jettent le doute sur l'avenir de la mission, qui a coûté 1,4 milliard de dollars. – *(AFP.)*

SPORTS

CYCLISME : un contrat de la Fédération française en question

Jeannie Longo ne veut pas perdre ses pédales

En décidant de poursuivre la Fédération française de cyclisme en justice, Jeannie Longo relance le litige qui l'oppose aux instances nationales. Elle parle d'atteinte aux libertés. On l'empêcherait de porter les couleurs françaises aux Jeux olympiques de Barcelone... pour une affaire de pédales.

Pas de nouveau record du monde, cette fois, mais une nouvelle grosse colère : Jeannie Longo va poursuivre la Fédération française de cyclisme (FFC) en justice. La championne refuse de s'équiper du matériel imposé par la FFC, préférant une fixation qui lui semble mieux adaptée à ses capacités physiques (1).

L'affaire éclate l'été dernier. Après un départ en majesté, couronné par une série de records du monde en 1989, Jeannie Longo décide de revenir à la compétition deux ans plus tard. Entre-temps, la FFC a signé avec la société Look un contrat d'exclusivité pour des pédales automatiques. Si Jeannie Longo veut être sélectionnée dans l'équipe de France pour les championnats du monde de Stuttgart, elle doit changer d'habitude. Elle s'offusque, refuse, se voit donc écartée. Elle se fâche, menace de changer de nationalité pour courir malgré tout. Le ministre des sports, Mme Frédérique Bredin doit s'en mêler (*le Monde* du 14 août 1991). L'incident semble clos. Pas pour Jeannie Longo : elle veut aller aux Jeux olympiques. Pour prétendre à une éventuelle sélection en équipe de France, elle devrait se plier au règlement. La championne refuse encore. C'est l'amorce d'un nouveau bras de fer avec la Fédération. Qui cédera ?

Il existe actuellement deux sortes de pédales : la pédale traditionnelle, munie d'un cale-pied. Toujours agréée par la FFC, elle fait figure d'antiquité. La pédale automatique s'est imposée. Proposée en 1984, cette dernière est conçue selon le même principe que la fixation de ski. Elle permet au coureur de se dégager du vélo en cas de chute. Il existe deux brevets déposés par deux entreprises nivernaises : Time et Look. Celle-ci a été à l'origine des pédales de sécurité, elle en vend 700 000 paires dans le monde sous différentes licences, et, en France, elle détient près de 60 % des parts du marché.

Différence entre les deux produits ? Avec la « fixation » Look, le pied peut se déplacer latéralement sur la pédale. Avec le brevet Time, il est un peu plus libre. En gros, c'est la même chose, affirme la FFC, qui déplore la mauvaise volonté de la championne. Une histoire d'argent ? En 1992, Jeannie Longo n'est pas sous contrat avec Time. L'accord avec Look se limite, comme avec tous ses fournisseurs, à un échange de marchandises, insiste la Fédération.

Une histoire de principe ? L'une parle de liberté individuelle ; les autres, de discipline et d'entente commune. *« Je ne veux pas sélectionner une équipe qui se tirerait dans les pattes »*, tempête Lucien Bailly, directeur technique national. Il craint aussi la disparité des matériels, pour des raisons techniques et des nécessités économiques.

La championne n'est pas seule à pester contre ce règlement. Certains clubs amateurs, comme l'Athletic Club de Boulogne-Billancourt (ACBB), se plaignent de ne pas être représentés dans l'équipe de France parce que leurs coureurs ne peuvent s'adapter à la pédale imposée.

Si Jeannie Longo perd son procès et veut participer aux sélections des Jeux olympiques sans céder à la FFC, il ne lui restera qu'une solution : courir avec des cale-pieds.

BÉNÉDICTE MATHIEU

(1) Jeannie Longo va déposer une requête devant le tribunal administratif de Paris aux fins d'annulation de la décision de Lucien Bailly, visant à imposer des pédales Look en vue des sélections olympiques, avec sursis à exécution. Si le tribunal accepte ce sursis, elle pourra courir avec ses pédales, en attendant le jugement.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5731

HORIZONTALEMENT

I. L'amour l'entraîne et le déchire. Rebelles, il n'est pas facile de les boucler. – II. Colporteur des rues. Chef de corps. Un des sages de la Grèce. – III. Divise les masses pour rétablir l'ordre. Spécialité administrative (pluriel). – IV. Elle tient parfois sa culotte avec une corde (plusieurs mots). Il se taille quand il est pincé. – V. Il « embrasse » mal (plusieurs mots). Est mordue par un animal qui va mourir. – VI. Chef. Interjection. Symbole. Avait de nombreux « forts » à Paris. – VII. Cela vaut de l'argent. S'imbibe facilement d'alcool. Quelque chose de gras. – VIII. Personne qui rase. Nid d'où sortent parfois des aigles. – IX. Poème. Contient une forte proportion de sel. Des apatrides. – X. Il n'a pas beaucoup d'étoffe. Appréhendées. – XI. Est très fin dans une truffe. Matière sortie de la cheminée. – XII. Sont appelés à combattre lors d'une invasion. Prophète. Abréviation. – XIII. Elargis localement. Fille de Montauban. – XIV. Atome. Communes mesures. S'est laissée toucher par des inconnus venus de loin. – XV. Obligatoirement déclarées. Ne durent qu'un temps ou sont éternels. En instance de rupture.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I						■									
II		■			■			■							■
III				■											
IV												■			
V									■					■	
VI				■			■			■					
VII			■					■							■
VIII												■			
IX		■					■				■				
X	■					■									
XI		■							■					■	
XII								■					■		
XIII							■								
XIV				■							■				
XV					■					■					

VERTICALEMENT

1. Recueille quelques voix et un certain nombre de suffrages. Broute parfois sur la route. – 2. Travail à la chaîne. Cri antique. – 3. Ils portent la couronne. Un bon air suffit à le transporter. – 4. Préposition. Symbole. Ça gaze ! (pluriel). – 5. Classe dans laquelle l'encre noire est fort utilisée (pluriel). – 6. Langage administratif très étudié. Chute ou ruine. – 7. Se froisse assez facilement. Personne forte. Manifestation qui amène des troubles. Article étranger. – 8. En Serbie. Répond à « l'appel ». Parti pris. – 9. Amèna le bleu au corps. Généralement facile. Composent une très longue histoire. – 10. Tombe avant d'être chassée. Dans l'entourage d'un prêtre. – 11. Vider les lieux. Est parfois offert avec des berlingots. – 12. Abréviation. En chaleur. Le trou d'une perle. – 13. Profession de femmes qui faisaient commerce de leurs charmes. Donc plutôt bouché qu'ouvert. – 14. Lac. Molle. Scrutait anxieusement un paysage désert. – 15. Hors de sa gaine, elle était nue. Mettent la police dans leur poche.

Solution du problème n° 5730

Horizontalement

I. Panorama. – II. Esérine. – III. Jason. Dix. – IV. On. GC. Est. – V. Ragrée. Or. – VI. Radin. – VII. Ta. Podium. – VIII. Chien. – IX. Aigrins. – X. Navet. Vit. – XI. Se. Scène.

Verticalement

1. Péjoration. – 2. Asana. As. – 3. Nés. Gr. Cave. – 4. Orographie. – 5. Rince-doigts. – 6. An. Eider. – 7. Mède. Ninive. – 8. Iso. Nin. – 9. Extrémiste.

GUY BROUTY

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). L'amour est aveugle : 19 h. 1, 71 m et 53 kg d'héroïne pure : 20 h 30. Dépressions verbeuses : 22 h.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Pleins Feux : 17 h et 20 h 45, dim. 16 h.
ARCANE (43-38-19-70). L'Ange de l'information : 20 h 30, dim. 17 h.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Vassa Geleznova : 16 h et 20 h 30.
ATELIER (46-06-49-24). L'Antichambre : 21 h, dim. 15 h 30.
BATEAU-THÉATRE (FACE AU 3, QUAI MALAQUAIS) (40-51-84-53). Exercices de style : 19 h, dim. 15 h 30.
BOBINO (43-27-75-75). Bouvard du rire : 21 h, dim. 15 h.
BOUFFES DU NORD (46-07-34-50). Ruy Blas : 15 h et 20 h.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). George et Margaret : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). Lilith, ex-femme de Dieu : *20 h 30.*
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h 15. Les Couloirs de la honte : 22 h.Dim. Festival d'expression artistique : 20h.
CARTOUCHERIE ÉPÉE DE BOIS (48-08-39-74). Rencontre au Théâtre de l'Epée de bois : 17 h, dim. 15 h.
CASINO DE PARIS (49-95-99-99). Courmemanche : 20 h 30.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Y a-t-il un communiste dans la salle? : 21 h, dim. 15 h 30.
CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Grande salle. Paulina 1880 : 20 h 30, dim. 16 h.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). La Légende d'Yvain : 20 h 30, dim. 17 h 30.
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Histoire d'amour : 21 h, dim. 17 h.
COLLÈGE NÉERLANDAIS (40-78-50-00). W comme Gombrowicz : 21 h.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Bernard Mabille : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Pièce montée : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h. Grand-Peur et misère du IIIe Reich : 21 h, dim. 15 h.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). La Vie de Galilée : 20 h 30.Dim. Le roi s'amuse : 20h30. Iphigénie : 14h.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (ÉGLISE SAINT-EUSTACHE) (42-21-09-48). Andromaque : 20 h 30, dim. 15 h 30.
DAUNOU (42-61-69-14). Coucou le Grand Orchestre du Splendid : 20 h 45, dim. 15 h 30.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Dieu est absent des champs de bataille : 21 h, dim. 17 h.
DEUX ANES (46-06-10-26). Cresson qui s'en dédit : 21 h, dim. 15 h 30.
EDGAR (43-20-85-11). Femmes à lunettes : 20 h 30. Les Babes cadres : 22 h.
EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Décibel : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h.
ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). La Voleuse de Londres : 20 h 30, dim. 16 h.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 15 h 30. La Mouette : 20 h.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle II. La Quête de la femme oiseau : 20 h 30, dim. 16 h.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Roland Magdane dans Rire : 18 h et 20 h 15. Tu es gentil, tu laisses Marie-Madeleine en dehors de tout ça : 22 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). D'amour et d'eau... froide : 18 h 30. La Farandole : 20 h 30. Le Premier : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Elle et Moi... : *20 h 30, dim.* 15 h 30.
HÉBERTOT (43-87-23-23). *C'était hier : 21 h, dim. 15 h.*
HOTEL LUTÉTIA (49-54-46-55). Les Tac-tics du coeur : 20 h 45, dim. 17 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Les Gastronomades : 21 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). C'était bien : 21 h, dim. 15 h.
LE BOURVIL (43-73-47-84). Ma souriante Algérie : 20 h 30.
LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAURANT (42-23-88-83). Histoires camiques : 20 h 30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). *Entre chien et loup où la véritable histoire de Ah Q* : 21 h 30. Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Guerres privées, 1969 : 20 h. La Double Inconstance : 21 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 18 h. La Journée du maire : 20 h.
MADELEINE (42-65-07-09). N'écoutez pas, mesdames : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.
MAISON DE LA POÉSIE **(TERRASSE DU FORUM DES HALLES)** (42-36-27-53).Dim. Du bout du monde au coeur de Blaise : 16h.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE **STUART** (45-08-17-80). Estelle : 20 h. Savage Love : 22 h.
MARIGNY (42-56-04-41). Le Misanthrope : 21 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Caligula : 20 h 45, dim. 15 h.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêve : 21 h, dim. 15 h.
MICHEL (42-65-35-02). Chacun pour moi : 17 h 3021 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). Je veux faire du cinéma : 20 h 30, dim. 16 h.
MOGADOR (48-78-04-04). Les Misérables : 15 h et 20 h 15.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Cuisine et dépendances : 18 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). Dali ou le Journal d'un génie : 21 h, dim. 15 h 30.
NAUTILIUS BATEAU-THÉATRE (40-51-84-53). Par si, par là... : 20 h 30, dim. 17 h.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). R, P, ... LE.R.T.Q.C.I : 18 h. Allenor ou L'aigle se réjouira : 20 h 30, dim. 15 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.
OPÉRA-COMIQUE - SALLE FAVART (42-86-88-83). Le Fantôme de l'Opéra : 14 h 30 et 20 h 30, dim. 19 h.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Grande salle. Jean-Marie Bigard : 20 h 30.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Petite salle. Le Voyage : Archéologie et Domus : 20 h 30.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Célimène et le Cardinal : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Zizanie : 16 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
RANELAGH (42-88-64-44). L'Illusion comique : 21 h, dim. 17 h.
RENAISSANCE (42-08-18-50). Le Voyage en Italie, le Bout de la nuit, le Champ de betteraves : 20 h 30.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Enfin seuls! : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
SHOW-BUS (42-62-36-56).Dim. Show *Bus : 14h30.*
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10). A propos de Martin : *20 h 30, dim.* 15 h.
THE SWEENY (46-33-28-12).Dim. Hope Street : 20h30.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Andromaque : 15 h 30. Phèdre : 20 h 30, dim. *17 h 30.*Dim. Bérénice : 14h30.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Que reste-t-il de l'abat-jour? : 20 h 30. Sarcio : 22 h.
THÉATRE EN ACTES (43-57-35-13). Parades : 21 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Un *soir au bout du monde* : 20 h 30.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Salle de Mai. La Brouette du vinaigrier : 21 h, dim. 17 h.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Piment cannibale : 20 h 30, dim. 18 h 30. Le Fou de bassan : *22 h, dim. 20 h 30.*
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Maria Ducceschi : *22 h.*
THÉATRE MONTORGUEIL (48-52-98-21). On va faire la cocotte ; *On purge bébé : 20 h 30.*
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Jean Vilar. Maître Puntila et son valet Matti : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Le Vieil Hiver, Fragile Forêt : 20 h 30, dim. 15 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). Geneviève Page, les Grandes Forêts parole de poètes : 18 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). *Des ronds dans l'eau* : 19 h. Baudelaire : 20 h 30. Mais où est donc Dada? : 22 h.
THÉATRE DE PARIS (48-78-22-00). Smaïn : 18 h et 21 h. Je vous demande plaît-il : 20 h 30.
THÉATRE PARIS-PLAINE (40-43-01-82). Kouguel : 15 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). *Ma chère biche : 19 h.*
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Le Troisième Témoin : 15 h. Patrick Timsit : *21 h.*
VARIÉTÉS (42-33-09-92). La Trilogie marseillaise : 16 h 30 et *20 h 30, dim. 15 h.*

RÉGION PARISIENNE

ARGENTEUIL (SOUS CHAPITEAU) (47-85-06-34). Sentimental Cabaret : *20 h 30.*
AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (48-04-38-48). Opéra équestre : 20 h 30, dim. 17 h 30.
BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Grande salle. *Gaudeamus (en russe) : 20 h 45, dim. 15 h 45.* Petite salle. El Perro : 21 h, dim. 16 h.
CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (49-80-18-88). Petite salle. La Nuit des rois : 20 h 30, dim. 15 h 30.
MONTROUGE (THÉATRE) (40-16-92-24). Le Neveu de Rameau : 14 h 30.
VINCENNES (THÉATRE DANIEL-SORANO) (48-08-60-83).Dim. George Dandin : 18h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 9 MARS

« Les passages marchands du dix-neuvième siècle (premier parcours), une promenade hors du temps », 10 h 30, 19, rue Jean-Jacques-Rousseau (Paris autrefois).

« Les galeries souterraines de l'hôtel de Cluny, construit sur les thermes gallo-romains de Lutèce », 10 h 30, 6, place Paul-Painlevé (E. Romann).

« Une heure au Père-Lachaise », *11 heures et 15 heures, porte principale,* boulevard Ménilmontant (V. de Langlade).

« Le palais omnisport de Bercy et son environnement » (limité à trente personnes), 14 h 30, sortie du métro Bercy, côté POPB (Monuments historiques).

« La Conciergerie, de Philippe le Bel *à la Révolution* », 14 h 30, 1, quai de l'Horloge (C. Merle).

Exposition : « Les Lautrec de Lautrec » : eaux-fortes, lithographies, affiches, à la Bibliothèque nationale », 14 h 30, 1, rue Vivienne (D. Bouchard).

« Histoire du Palais-Royal : le palais, le jardin, les galeries couvertes », 14 h 30, 2, place du Palais-Royal, *devant le Louvre* des Antiquaires (Connaissance de Paris).

« Les fastes de l'Opéra Garnier. Le mystère du fantôme », 14 h 30, dans le hall, sous la statue de Lully (Arts et caetera).

« Histoire et fonctionnement de l'hôtel des ventes au Nouveau Drouot », 14 h 30 et 16 h 30, sortie métro Richelieu-Drouot, en face du *Crédit du Nord* (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Les passages couverts (deuxième parcours), exotisme et dépaysement assurés », 14 h 40, 33, boulevard de Strasbourg (Paris autrefois).

« Cryptes et souterrains de l'église Saint-Sulpice », 15 heures, parvis de Saint-Sulpice (P.-Y. Jaslet).

« L'hôtel de Chimay et ses boiseries », 15 heures, 13, quai Malaquais (I. Hauller).

« Parcours policier : passages, ruelles et labyrinthes du Sentier à la *cour des miracles* », 15 heures, sortie métro Sentier, côté rue des Petits-Carreaux (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : « La France et les Algériens devant le problème de l'immigration », par Jean Vaujour (Académie des sciences morales et politiques).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

SAMEDI

Tueurs de dames (1955, v.o. s.t.f.), d'Alexander Mackendrick, 18 h 30 ; la Règle du jeu (1939), de Jean Renoir, *20 h 30.*

DIMANCHE

Casque d'or (1952), de Jacques Becker, 18 h 30 ; le Doulos (1962), de Jean-Pierre Melville, 20 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Cinéma du réel - Salle Garance : Mixed Feelings (1991), de Karin Junger, 14 h 30 ; The Reincarnation of Khensur rinpoche (1991), de Tenzing Sonam et Ritu Sarin, 17 h 30 ; Black Harvest (1991), de Bob Connolly et Robin Anderson, 20 h 30 ; Cinéma du réel - *petite salle : Contes de cyclones en septembre* (1991), de Christiane Succab-Goldman, 14 h ; Paroles en liberté surveillée (1991), d'Olivier Coussemacq, 17 h ; Il se passait quelque chose du côté de la ville (1991), de Giorgio Di Nella, 20 h ; Cinéma du réel - Studio 5 : Des lumières dans la grande noirceur (1991), de Sophie Bissonnette, 14 h ; Raisons d'Etat (1991), de Francis Allegret et Isabelle Benkemoun, 17 h ; Lumumba, la mort du prophète (1991), de Raoul Peck, 20 h.

DIMANCHE

Cinéma du réel - Salle Garance : Finding Christa (1991), de Camille Billops et James Hatch, 14 h 30 ; Brother's Keeper (1991), de Joe Berlinger et Bruce Sinofsky, 17 h 30 ; Araya (1958), de Margot Benaceffaf, 20 h 30 ; Cinéma du réel - petite salle : Retour au quartier Nord (1991), de Christian Rouaud, 14 h ; Aux guerriers du silence (1991), de Cesar Paes, 17 h ; la Ballade du serpent (1991), de Marta Bergman et Frédéric Fichefet, 20 h ; Cinéma du réel - Studio 5 : Frère des frères (1991), de Richard Copans, 14 h ; l'Ombre du chasseur (1991), de Gueorgui Balabanov, 17 h ; le Voile et l'exis (1991), de David Benchetrit, 20 h.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Voisins, voisines : L comme locataires : Bande anonce : Femmes, Femmes (1974) de Paul Vecchiali, Faubourg Saint-Martin (1986) de Jean-Claude Guiguet, 14 h 30 ; X comme xénophobie : Bande annonce : Dupont la Joie (1974) *d'Yves Boisset, Tê au beurre noir* (1987) de Serge Meynard, 16 h 30 ; D comme délation : Bande annonce : les Portes de la nuit (1946) de Marcel Carné, les Portes de la nuit (1942) de Marcel Carné, 18 h 30 ; C comme cour : les Voisins n'aiment pas la musique (1970) de Jacques Fansten, Domicile conjugal (1970) de François Truffaut, 20 h 30.

DIMANCHE

Voisins, voisines : I comme intrigues : Bande annonce : Hôtel du Nord (1938) *de Marcel Carné ; Macadam (1946) de* Marcel Blistène, 14 h 30 ; V comme voyeurisme : la Découverte (1980) d'Arthur Joffe, la Fille d'en face (1967) de Jean-Daniel Simon, 16 h 30 ; S comme solitude : la Machine à parler d'amour *(1961) de Jean-Baptiste Rossi,* l'Intrus (1984) d'Irène Jouannet, 18 h 30 ; G comme grands ensembles : Un misanthrope (1966) de Gérard Pirès, la Ville bidon (1975) de Jacques Baratier, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A LA VITESSE D'UN CHEVAL AU GALOP (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
L'AFFUT (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).
L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
AMELIA LOPEZ O'NEIL (Fr.-All.- espagnol, v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
AMOUREUSE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
L'ANNONCE FAITE A MARIE (Fr.-Can.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).
AU SUD DU SUD (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).
LE BAL DES CASSE-PIEDS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, *14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e* (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
BARTON FINK (A., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BETTY (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; *Pathé Wepler II*, 18e (45-22-47-94).
LE CIEL DE PARIS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9e (47-70-81-47).
COMME LES OISEAUX (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
CONTE D'HIVER (Fr.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LA COTE D'ADAM (Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
CROC-BLANC (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : *Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; v.f. :* UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
DANZON (Mex., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
DELICATESSEN (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e *(42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e* (45-74-94-94) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
LE DERNIER SAMARITAIN (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; *Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention*, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
DINOSAURES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES DOORS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
ECRANS DE SABLE (Fr.-It.-Tun.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
EN LIBERTÉ DANS LES CHAMPS DU SEIGNEUR (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; *UGC Gobelins*, 13e (45-61-94-95).
LES ENFANTS DU NAUFRAGEUR (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
LES EQUILIBRISTES (Fr.) : *Escurial*, 13e (47-07-28-04) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
EUROPA (Dan.-Su., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
FIERRO... L'ÉTÉ DES SECRETS (Can.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-56).
FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
FISHER KING (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
FRANKIE & JOHNNY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e *(42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e* (45-74-94-94).
GRAND CANYON (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
LA GUERRE SANS NOM (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).
HAMLET (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).
HENRY V (Brit., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
J'EMBRASSE PAS (Fr.-It.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
JFK (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, *15e (45-75-79-79)* ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
JUSQU'AU BOUT DU MONDE (Fr.-All.-Autr., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LUCKY LUKE (A., v.f.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES LUMIÈRES DE LA VIE) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
MISSISSIPI ONE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
MON PÈRE CE HÉROS (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).
LA MORT D'UN MAITRE DE THÉ (Jap., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).
NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
NORD (Fr.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).
OLIVER ET OLIVIA (Dan., v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16).
PARISTORIC (Fr.) : Espace Hebertot, 17e (42-93-93-46).
LE PAS SUSPENDU DE LA CIGOGNE (Fr.-Gr.-Suis.-It., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LE PETIT HOMME (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e *(43-20-89-52).*
POISON (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LE PREMIER EMPEREUR DE CHINE (Can.-Chin.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
PRETTY WOMAN (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE PRINCE DES MARÉES (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e *(47-42-60-33) ; 14* Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e *(43-43-01-59) ; Gaumont Parnasse, 14e* (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : *Pathé Français, 9e* (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
RICOCHET (**) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).
RIFF RAFF (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).
ROBIN DES BOIS PRINCE DES VOLEURS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
ROLLING STONES (A., v.o.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
STORMBOY (Austr., v.o.) : 14 Juillet *Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; v.f.* : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
TOTO LE HÉROS (Bel.-Fr.-All.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES FILMS NOUVEAUX

A QUOI TU PENSES-TU ? Film français de Didier Kaminka : Forum Horizon, *1er (45-08-57-57) ; George V, 8e* (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

AUTOUR DU DÉSIR. Film italo-français de Marco Bellochio : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DEAD AGAIN. (*) Film américain de Kenneth Branagh, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DIÈN BIÊN PHU. Film français de Pierre Schoendoerffer : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e *(43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e* (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Les Montparnos, 14e *(43-27-52-37) ; Mistral, 14e* (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

LE DOCTEUR. Film américain de Randa Haines, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

LA FÊTE ET LES INVITÉS. Film tchèque de Jan Nemec, v.o. : Accatone, 5e (46-33-86-86).

LA MONTRE, LA CROIX & LA MANIÈRE. Film franco-britannique de Ben Lewin, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52).

TRUST ME. Film américain de Hal Hartley, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet *Odéon, 6e* (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

MUSIQUES

L'op

ELEKTRA

ARTS

Vieira da

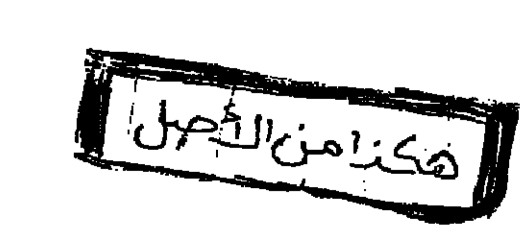
peinture à

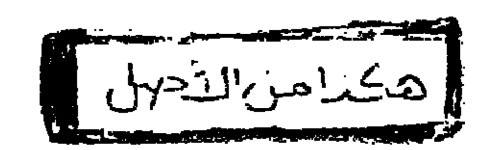
DANSE

En mauvais

Quand un chorégraphe tom

LE PALAIS DES VENTS





CULTURE

MUSIQUES

Electre vit encore

L'opéra de Richard Strauss à écouter en fermant les yeux

ELEKTRA
à l'Opéra-Bastille

Sa *Callisto* de Glyndebourne était un petit chef-d'œuvre d'humour canaille et d'antiquité rêvée. Comment John Bury a-t-il commis pour l'*Elektra* de Richard Strauss, que l'on peut voir depuis mercredi 4 mars à la Bastille, ce décor de western spaghetti miteux ou, si l'on veut, cette parodie de Ronconi, revue à la baisse par un Pizzi qui n'aurait pas eu les moyens? Coproduction parisienne, nous dit-on, avec les Opéras de Houston et de Los Angeles. Misère du bon goût britannique lorsqu'il veut plaire aux Californiens et aux Texans?

Le rideau de scène rouge-sang porte le nom d'Agamemnon écrit en tous sens à la craie. Et se déchire sur la statue gigantesque et concassée du même Agamemnon, comme engloutie par quelque catastrophe nucléaire récente, le casque sortant du sol, et la main, dans laquelle la «petite» Electre – stature imposante, au demeurant, de wagnérienne – vient en position fœtale pleurer son manque. Pour ceux qui n'auraient pas compris que le père assassiné occupe par son absence tout le terrain, on reverra la fille rebelle écrire «Agamemnon» par terre à la craie. Et l'on cherchera en vain une autre idée dans la mise en scène de David Pountney, autre Anglais.

Au soir de la première, les applaudissements ont salué la vaillance des chanteurs. Qu'en sera-t-il quand, au moment de la reprise du spectacle en mai, Gwyneth Jones et Leonie Rysanek réendosseront les robes sombres d'Electre et de Clytemnestre, et renouvelleront l'affrontement titanesque des Chorégies d'Orange cet été (*le Monde* du 23 juillet 1991)? Seul monstre sacré de cette première série de représentations : la Clytemnestre d'Helga Dernesch. Il arrive à la voix de se briser. Impérialement. Quelle allure, quelle présence! Mais pourquoi avoir affublé cette grande reine brisée d'une robe à paillettes et d'une aigrette de demi-mondaine dix-neuvième?

Ni l'Oreste de Philippe Rouillon ni l'Electre de Gabriele Schnaut ne s'élèvent un seul instant à la grandeur de leur mythe. Leurs retrouvailles – sommet musical – sont le tableau prosaïque d'un excellent baryton français embarrassé de son casque grec et d'une mezzo allemande cataloguée un peu vite soprano dramatique (un *si* aigu à l'arraché), voix solide à condition de chanter à son rythme (trop lentement dans l'ensemble), physique peu flatté par les haillons, œil fixé sur la baguette du chef dans l'extase comme dans l'imprécation. Chrysothémis – petite bourgeoise dans la famille des Atrides – est Karen Huffstodt, une fort belle Américaine. Voix épanouie, timbre rond, émission puissante, aigus impeccables, jeu sage et convenable : le personnage, en somme.

Et l'orchestre. Pas à son zénith. Un son plutôt laid. Est-ce vraiment la formation que nous admirions dans *Boris*? Il faut dire que, sur les tempos étirés dont nous parlions, Michael Schonwandt détaille d'une baguette autoritaire et sèche une partition si pleine de rythmes et de motifs superposés qu'elle semble toujours devoir déborder de la fosse. Böhm autrefois, Janowski aujourd'hui, ajoutent à cette lecture acérée un centre névralgique, une ligne, une plastique. Une vraie violence aussi. Schonwandt parvient à nous ennuyer parfois.

L'acoustique enfin. Jamais la salle de la Bastille ne s'est à ce point trahie : les cuivres, les clarinettes jaillissent par instants dans votre dos ou sur les côtés, selon des trajectoires de diffraction aberrantes. Et les chœurs qui, au dénouement, sont censés appeler Oreste des coulisses, sont transformés en borborygmes. Alors, monsieur Myung-Whun Chung, vous qui, en conférence de presse, affirmiez que cette salle sonnait parfaitement, venez vous asseoir dans une salle pleine, au bord de la travée de gauche, vers le milieu du parterre, et dites-nous ce qui reste de l'orchestre de Richard Strauss!

ANNE REY

▶ Jusqu'au 29 mai, 19 h 30. Tél. : 43-43-96-96.

La valeur et les années

Little Village à La Cigale : un concert de vétérans pour exprimer l'essence du rock'n'roll

Que reste-t-il du rock'n'roll? On peut trouver des réponses dans les retours en arrière cycliques qui rythment la vie du genre depuis les années 70. Ou observer comment, à la manière d'un virus informatique, il a contaminé presque toutes les musiques populaires de la planète, à leur corps défendant souvent. Ou dresser un tableau mythologique inspiré de l'antique. Mais on a rarement l'occasion d'y songer en termes de musique. Il faut qu'arrive un événement désuet et excitant (pour la curiosité, du moins) comme la formation de Little Village.

Composé de Ry Cooder et John Hiatt (guitares), Nick Lowe (basse) et Jim Keltner (batterie), ce super-groupe de quasi-vedettes a donné vendredi 6 mars un concert unique à La Cigale. Le quatuor a déjà une vie antérieure : en 1986, ces musiciens ont enregistré *Bring On The Family*, de John Hiatt. Le premier album enregistré sous le nom de Little Village est une semi-déception (*le Monde* du 5 mars), un disque qui semble empêtré dans les politesses que se font ces quatre individualités hors du commun.

Sur scène, on n'a pas le temps d'y penser. Les musiciens sont trop entreprenants pour avoir laissé tranquilles les chansons de leur disque, certaines ont pris du muscle (*Big Love*, *She Runs Hot*, boogies allègres de quadragénaires qui ne se laissent pas aller), d'autres de la profondeur. Et puis, il y a sur scène ce que les membres du groupes appellent leur *«manière»* comme dans *«nous allons reprendre* Little Sister *de Doc Pomus, mais à la manière Little Village»*. Il faut comprendre que ce ne sera pas à la façon de Ry Cooder qui avait donné une version exquise du titre créé par Presley et il faut entendre ensuite le quatuor porter la musique presque à ébullition, sans jamais basculer dans la transe. Ils ont depuis très longtemps laissé derrière eux les problèmes de compétence musicale. En rappel, Ry Cooder annonce qu'ils ont répété *Half A Boy And Half A Man* de Nick Lowe, que lui, Cooder, n'avait jamais entendu, pendant le dîner. On le croit sans peine : pour Little Village, cette musique n'est pas difficile à jouer. Mais pour qu'elle soit d'abord de la musique (avant la poésie, les fantasmes, le bruit, l'excitation), il faut que la modestie croisse en même temps que la virtuosité.

Chez Little Village, l'ironie de ceux qui savent tous les trucs du métier, celle-là même qui semble avoir entravé la composition des chansons, fait des merveilles. Il y a toujours une distance infime entre ce que l'on attend et ce que le groupe donne : c'est-à-dire généralement moins – des notes en moins, des effets qu'on évite pour rester dans une musique familière en évitant les lieux communs. C'est Jim Keltner qui symbolise cette façon. Musicien de studio qui a joué avec tout le monde de John Lennon à Elvis Costello, il ne se produit jamais sur scène. Pour une fois qu'il est là, on le voit à peine, caché par la batterie. Il ne viendra même pas saluer à la fin du concert, après avoir battu d'une seule main pendant de longs passages, sans doute pour faire de la peine, ceux de ses confrères qui ont besoin de leurs dix doigts.

La Cigale, pleine à craquer, avait été investie par la colonie américaine parisienne, ce qui a évité aux plaisanteries des musiciens de se perdre dans l'indifférence. Et grâce à la présence du fan-club de John Hiatt, on s'est repris à espérer, que, une fois la parenthèse Little Village refermée, Hiatt, qui chante de mieux en mieux et est de loin le meilleur auteur du quatuor, deviendra enfin une vedette.

THOMAS SOTINEL

ARTS

Vieira da Silva : peinture à l'infini

Suite de la première page

Mais son silence, sa retraite protégée nous l'ont un peu fait oublier. Et si la reconnaissance est venue, si l'artiste est célèbre, c'est peut-être plus pour ses allusions, dans les années 50, aux azulejos et autres motifs traditionnels de son enfance, que ses *Jeux*, ses *Rotterdam* du début des années 70, et, plus généralement, ses compositions sérielles, du domaine musical (que l'on pourrait écrire avec un D majuscule).

La musique, l'artiste en a entendue quotidiennement dans son enfance, à Lisbonne (où elle est née en 1908), habitant tout près d'un professeur de chant, et, plus tard, elle en a écouté beaucoup, en travaillant. De son enfance, l'artiste a privilégié des souvenirs «utiles» à son œuvre : outre la musique, des souvenirs de théâtre, notamment le *Songe d'une nuit d'été*, en 1913, à Hastings, et les Ballets russes à Lisbonne, en 1917. On retrouvera clairement la disposition de l'espace scénique, sinon toutes les ficelles de la machinerie théâtrale, dans nombre d'œuvres.

Les débuts sont hésitants. Le peintre met du temps à se faire, des années avant de se lancer vraiment, par timidité, mais aussi parce qu'elle balance entre plusieurs disciplines. Elle commence à dessiner en 1919, et suit des cours de peinture à partir de 1922. Puis, toujours à Lisbonne, elle cherche à compléter sa formation par l'étude de la sculpture et de l'anatomie. C'est d'ailleurs tentée par la sculpture que Vieira da Silva décide de se rendre à Paris, en 1928, pour suivre les cours de Bourdelle et Despiau. Mais une exposition Bonnard l'incite à revenir à la peinture. Elle prend aussi le temps de pratiquer la gravure avec Hayter. Elle dessine des tissus, fréquente l'académie de Fernand Léger. Cela en moins de deux ans.

En 1930, elle épouse le peintre hongrois Arpad Szenes, qui restera son compagnon de route jusqu'à sa mort, en 1985. En 1932, elle rencontre Jeanne Bucher, qui l'exposera pour la première fois dans sa galerie l'année suivante. Elle fait la connaissance du peintre Torres Garcia, et suit encore des cours, ceux de Bissière, à l'Académie Ranson. On le voit, Vieira da Silva, à Paris, ne chôme pas. Dispersée en apparence seulement, elle se cherche, cherche à s'arracher à «l'ouvrage de dame», à dépasser la confection de livres pour enfants, les travaux pour tissus, les simples jeux de damiers ou de cartes.

Jusqu'à la guerre, l'artiste vit entre Paris et Lisbonne, où elle expose, et commence à tendre les fils d'une perspective mouvante, inquiète. Voyageuse dans le temps et l'espace, et au Brésil jusqu'en 1947, elle la remplit en un premier temps de figures, même de circonstances : son *Désastre* de 1942, est une scène de folie guerrière moyenâgeuse avec corps emportés dans la tempête futuriste d'une architecture de métro. De retour à Paris, des *Tisserands* à *la Gare Saint-Lazare*, il ne sera plus question que de grilles où accrocher des états d'âme, de filets filtrant la réalité du monde extérieur, de labyrinthes où se perdre corps et biens pour trouver au bout des lignes de fuite, qui sait, la paix intérieure.



KEICHI TAHARA

Maria Elena Vieira da Silva à Paris en 1982

Des sols pavés qui se dérobent, des murs de livres, des vues plongeantes sur la rue, des fenêtre ouvertes sur la ville, et des villes proches ou lointaines, à l'infini, Vieira da Silva aura arpenté en tous sens son champ de vision, multiplié ses points de vue et fixer le lieu virtuel de sa peinture : à la limite du dedans et du dehors, là où le miroir brisé ne reflète plus le monde extérieur, mais révèle les strates secrètes de l'intériorité.

GENEVIÈVE BREERETTE

Le premier ministre hip hop

«Je regardais la télévision et j'ai vu Edith Cresson : elle disait que si les jeunes se rebellaient, c'est parce qu'ils ne vont pas jusqu'au bac. Je me suis dit, je vais lui écrire quelque chose, parce que ce n'est pas vraiment ça.» Destroy Man, vingt-quatre ans, rapper parisien, a écrit et enregistré *Edith*. Lundi 9 mars, chaque député recevra un exemplaire d'*Edith*, la cassette deux titres, dans le cadre de la campagne organisée par Barclay autour de la sortie de la chanson, commercialisée le 16.

Entre révolte urbaine *(«Si seulement tu voyais/comme on s'ennuie et comme la vie nous plaît (...)/Si on casse toute la ville/C'est que tout ce système nous rend débile»)*, arguments politiques *(«Ça s'rait vraiment super que tu pousses leurs secrétaires/A sortir les dossiers que tu ne vois pas»)* et respect filial *(«Notre première dame/Flambeau et fierté d'une multitude de femmes»)*, Destroy Man se meut dans l'univers familier du discours rap, avec un peu de maturité en prime.

Malgré son jeune âge, c'est un vétéran de la scène rap parisienne. En 1987, il avait enregistré avec son complice Johnny Go *Egoïste*, premier 45-tours du genre sur une «major» française. Bientôt remercié par la maison de disques, il a connu depuis quelques mésaventures que l'on peut deviner à cause de son surnom et de la dédicace qui orne sa cassette *(«A mes juges d'instruction»)*. *Rock'n'roll*, le deuxième titre de la cassette, est d'ailleurs une évocation nostalgique et pédagogique de l'époque où les Black Panthers parisiens se battaient avec les rockers qui arboraient le drapeau sudiste autour du Golf Drouot. C'est là qu'est né le rap français, Destroy Man y était. Aujourd'hui, il vise les sommets du Top 50.

T. S.

DANSE

En mauvaise condition

Quand un chorégraphe tombe dans le piège du poncif

LE PALAIS DES VENTS
au Théâtre de la Ville

Une fois de plus, on se prend la tête à deux mains, on s'arrache les cheveux. N'y a-t-il donc jamais personne, auprès des jeunes (ou moins jeunes) chorégraphes, pour leur donner avec fermeté quelques conseils sur la construction générale d'un spectacle, qui est affaire d'expérience théâtrale? *Le Palais des vents*, que Claude Brumachon vient de présenter à Paris, est un diptyque composé d'*Eclats d'absinthe* et de *Fauves* : ensemble ou séparément, ces pièces ont déjà été données dans diverses villes de France. Elles n'ont donc pas pris par surprise la direction du Théâtre de la Ville.

Corps plus ou moins nus affalés contre des baignoires, baquets ou tubs de cuivre, immobilités hébétées coupées de subites agitations parkinsoniennes et autres poncifs de la DCF (danse contemporaine française) : *Eclats d'Absinthe* ne vaut pas tripette, il n'y a rien à sauver. On n'en parlerait même pas si ces soixantes minutes, matraquant d'ennui le spectateur, ne le mettaient en mauvaise condition pour accueillir la suite, après un bref entracte. *Fauves* évoque, sans trop de lourdeur illustrative, le monde du cirque, et dure également une heure. Chaque séquence ou presque contient une idée intéressante : dans la chorégraphie ou la mise en scène, le dessin d'un personnage ou les rapports entre individus. Mais voilà : cette idée s'étire, se ressasse interminablement (comme la musique répétitive de Christophe Zurfluh, qu'on a connu mieux inspiré) et l'exaspération pointe. Passons sur des emprunts un peu trop voyants à Karine Saporta, et sur certains passages relevant d'un exhibitionnisme d'un goût douteux; il y a, en revanche, les belles lumières de Philippe Mombellet, un étrange climat de folie désespérée qui pourrait être attachant, et le formidable engagement des danseurs, de Benjamin Lamarche à Anne Minetti. Bref, il y a dans *Fauves* de quoi faire une pièce très forte de vingt ou trente minutes. Qui en persuadera Claude Brumachon?

SYLVIE DE NUSSAC

▶ *Fauves* est donné au Théâtre Jean Vilar de Suresnes le 21 mars et à Nantes, du 5 au 15 mai; *le Palais des vents*, à Dieppe le 11 avril et à Rouen le 16 avril.

PHOTO

Incertitudes au Musée de l'Elysée

L'Europe de la photographie a son musée, et c'est à Lausanne qu'il est installé, dans une superbe demeure bourgeoise du dix-huitième siècle appartenant à l'Etat de Vaud, au-dessus du lac Léman. Ouvert en 1985 avec M. Charles-Henri Favrod à sa tête, le Musée de l'Élysée s'est imposé sur la scène photographique européenne, tant par la qualité de ses expositions que par la richesse de ses collections, estimées à 40 millions de francs suisses.

Dans un article intitulé «Qui veut la peau de Charles-Henri Favrod?», *l'Hebdo de Lausanne* a lancé une petite bombe, le 20 février dernier, en révélant que l'Etat de Vaud pourrait ne pas prolonger dans ses fonctions le directeur du musée, qui a atteint la limite d'âge – il aura soixante-cinq ans en avril prochain. Bien que situé dans une ville peu médiatisée, ce musée a gagné une notoriété internationale avec des expositions touchant à tous les courants de la photographie, du reportage aux plasticiens, de Raymond Depardon à Pierre Keller en passant par Kertész, Atget, Lartigue, Frank, Man Ray, Bruce Weber, Penn, Tabard, Friedlander, Callahan. Il a également fait découvrir de jeunes photographes comme Hughes de Wurstemberger.

Le bilan de M. Favrod, dont la compétence est incontestable, plaide pour son prolongement à la tête d'une institution qui reste fragile. En effet, à la différence des autres musées de la ville, l'Elysée n'apparaît pas comme tel dans la loi locale, mais comme un musée de l'image. Au canton de Vaud, on assure que *«les choix fondamentaux du musée ne sont pas en cause»*, mais on rappelle que les comptes font apparaître un déficit de 680 000 francs suisses (2,6 millions de francs). *«Nous n'avons pas de «trou» dans nos comptes,* répond M. Favrod, *cette somme représente l'achat de plus de quatre mille photographies dont beaucoup ont été exposées à l'occasion du 700e anniversaire de la Confédération, en juin dernier. Ces images sont indispensables au patrimoine suisse et aux expositions que fait tourner le musée dans le monde.»* Le Conseil d'Etat vaudois se prononcera le 13 mars sur l'avenir de M. Favrod.

M. G.

Images de l'enfer

Une journée du soldat Jost dans le ghetto de Varsovie

En 1941, Heinz Jost, un hôtelier de Langelensheim, sert comme soldat dans l'armée allemande, au camp 31, près de Varsovie. Au mois de septembre, pour son anniversaire, ses camarades lui offrent un appareil photographique. Il franchit clandestinement le mur du ghetto, qui va être bientôt liquidé, et prend pendant toute une journée des photos. Cent vingt-neuf photos terribles, si épouvantables à ses propres yeux qu'il ne les montrera à personne pendant quarante ans. Au début des années 80, il les confie à la revue *Stern*. En 1987, peu après sa mort, elles sont enfin transmises aux archives Yad Vashem de Jérusalem.

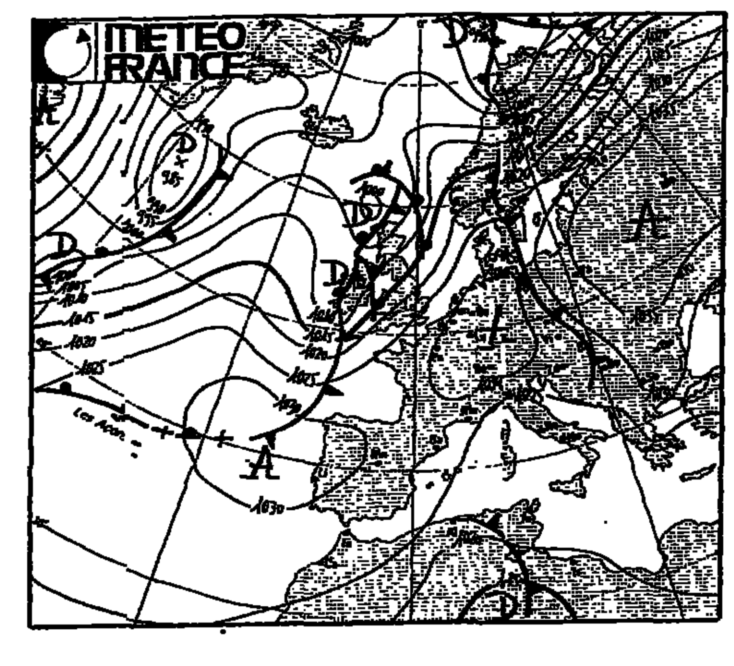
On connaît l'histoire du ghetto de Varsovie par le récit de ses rares survivants, ou par les écrits de ses habitants, enfouis dans le sol et miraculeusment préservés. On ne possède aucune photo ni aucun film pris par la population même du ghetto. Les seuls documents connus sont de source allemande. Ils avaient été réalisés à des fins de propagande, ce qui n'a d'ailleurs pas empêché ces images d'exprimer une indicible horreur, et non le mépris qu'elles étaient censées inspirer. Les photographies du soldat Heinz Jost, sont, à l'opposé, les premiers témoignages simplement sincères qui nous soient parvenus. Ces témoignages humains sur l'inhumanité sont exposés à la Défense, à l'Arche de la Fraternité.

F. E.

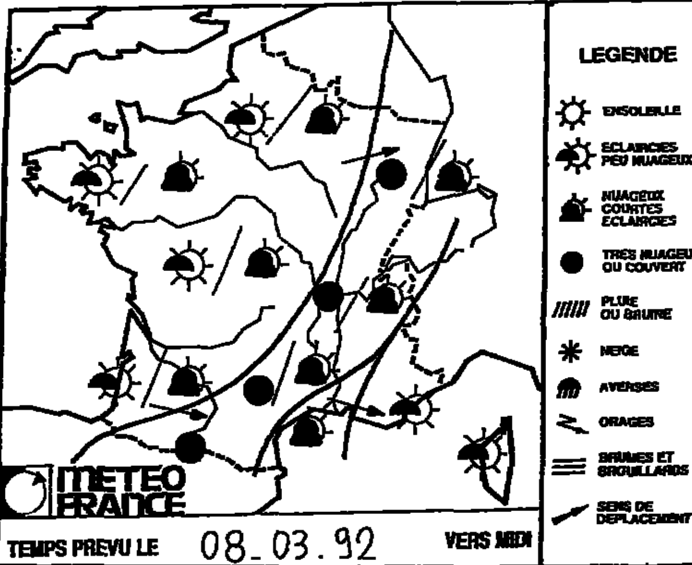
▶ *Une journée en enfer*, exposition organisée par le B'nai B'rith de France, Arche de la fraternité (dans le toit de l'Arche de la Défense). Jusqu'au 29 mars.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 7 MARS 1992 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 8 MARS 1992

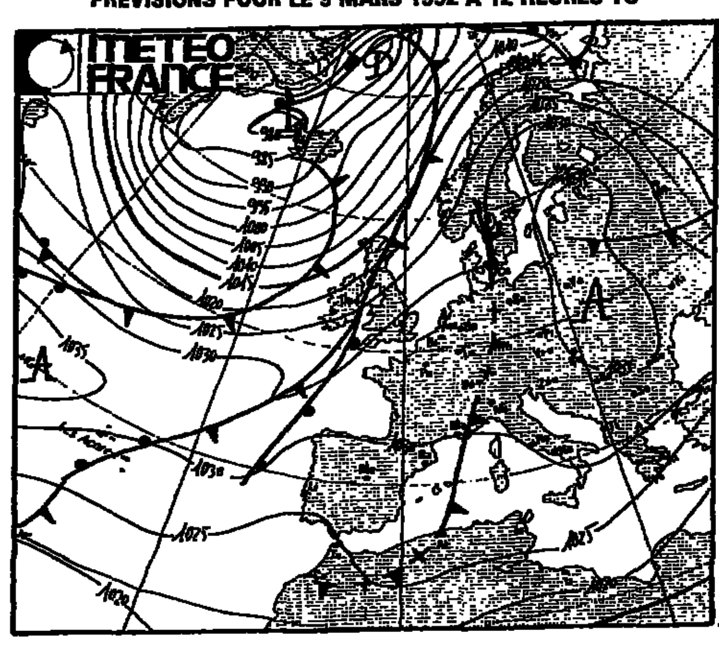


Dimanche : temps gris des Pyrénées au Nord-Est. – *Le matin*, les nuages seront très nombreux des Pyrénées à l'Auvergne, à la Bourgogne et aux Ardennes. Ils donneront quelques gouttes de pluie. En fin d'après-midi, ils intéresseront la Lorraine, l'Alsace, la Bourgogne, Rhône-Alpes et les Pyrénées. A l'avant, sur les régions du Sud-Est, le ciel sera voilé. A l'arrière, les nuages, assez nombreux le matin, laisseront place au fil des heures à des éclaircies de plus en plus belles.

La tramontane se lèvera et soufflera modérément à 40 km/h. Les températures minimales seront de l'ordre de 4 à 6 degrés en général, localement de 0 à 3 degrés sur le Nord-Est et le Centre-Est, et de 6 à 9 degrés près de la Méditerranée.

L'après-midi les températures seront douces : 10 à 13 degrés sur la moitié nord, 12 à 15 degrés sur la moitié sud et 14 à 17 degrés près de la Méditerranée.

PRÉVISIONS POUR LE 9 MARS 1992 A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 6-3-1992 à 18 heures TU et le 7-3-1992 à 6 heures TU — le 7-3-92

FRANCE			
AJACCIO	17	9	C
BIARRITZ	15	4	D
BORDEAUX	17	1	D
BOURGES	15	1	D
BREST	12	8	N
CAEN	15	4	N
CHERBOURG	13	5	N
CLERMONT-FER.	12	– 2	D
DIJON	14	1	D
GRENOBLE	13	7	D
LILLE	12	3	D
LIMOGES	14	3	D
LYON	13	1	D
MARSEILLE	14	6	N
NANCY	13	– 2	D
NANTES	13	1	C
NICE	15	8	D
PARIS-MONTS	14	5	D
PAU	16	2	B
PERPIGNAN	16	5	N
RENNES	14	4	N
ST-ETIENNE	11	– 1	B
STRASBOURG	16	– 1	D
TOULOUSE	14	1	B
TOURS	15	0	D
POINTE-A-PITRE	31	20	D
ÉTRANGER			
ALGER	15	13	P
AMSTERDAM	10	3	N
ATHÈNES	17	10	C
BANGKOK	35	24	D
BARCELONE	14	7	C
BELGRADE	13	– 2	D
BERLIN	11	6	P
BRUXELLES	11	3	D
COPENHAGUE	6	4	N
DAKAR	24	16	D
DJERBA	20	15	C
GENÈVE	13	0	C
HONGKONG	12	10	P
ISTANBUL	9	2	D
JÉRUSALEM	12	2	D
LE CAIRE	20	8	D
LISBONNE	21	10	D
LONDRES	14	6	C
LOS ANGELES	17	13	C
LUXEMBOURG	12	2	D
MADRID	19	– 2	D
MARRAKECH	21	10	D
MEXICO	–	–	–
MILAN	18	1	N
MONTRÉAL	– 2	– 8	C
MOSCOU	– 1	– 3	C
NAIROBI	26	16	N
NEW-DELHI	28	16	N
NEW-YORK	8	5	C
OSLO	4	2	B
PALMA-DE-MAJ	16	3	C
PÉKIN	9	– 2	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	17	11	N
SINGAPOUR	30	24	C
STOCKHOLM	7	3	N
SYDNEY	25	20	N
TOKYO	12	5	C
TUNIS	19	11	N
VARSOVIE	5	– 2	C
VENISE	10	2	N
VIENNE	13	7	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 7 mars

TF 1

20.50 Variétés : Sébastien c'est fou !
22.35 Magazine : Ushuaïa.
23.40 Journal et Météo.

A 2

20.50 Magazine : La Nuit des héros.
22.40 Magazine : Double jeu.
23.55 Série : Euroflics.
0.50 Journal et Météo.

FR 3

— De 20.00 à 1.00 La Sept —

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Un mort bien vivant.
22.00 Les Nuls... l'émission.
22.50 Flash d'informations.
22.55 Sport : Boxe.
0.00 Le Journal du hard.
0.05 Cinéma : L'Allumeuse.

LA 5

20.45 Série : Kojak.
22.25 Sport : Patinage artistique.
23.40 Journal de la nuit.

M 6

20.40 Téléfilm : Une fille dans l'équipe.
22.15 Téléfilm : Toi, mon fils.
23.50 Musique : Flashback.
0.20 Six minutes d'informations.

LA SEPT

21.00 Téléfilm : Monsieur Abel.
22.35 Le Courrier des téléspectateurs.
22.40 Soir 3.
22.55 Magazine : Cinéma de poche.
0.00 Magazine : Mégamix.

Dimanche 8 mars

TF 1

13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Rick Hunter inspecteur choc.
15.15 Série : Columbo.
16.35 Disney parade.
18.05 Magazine : Téléfoot. 18.55, Loto sportif.
19.05 Magazine : 7 sur 7. Invité : Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget.
20.00 Journal, Tiercé, Météo et Tapis vert.
20.50 Cinéma : Pair et impair. □
22.50 Magazine : Ciné dimanche.
22.55 Cinéma : Ah ! Les Belles Bacchantes. □
0.35 Journal et Météo.

A 2

13.20 Dimanche Martin (et à 15.45).
14.50 Série : Mac Gyver.
17.25 Documentaire : L'Odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau.
18.10 1. 2. 3. Théâtre.
18.15 Magazine : Stade 2.
19.30 Série : Maguy.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Tueur d'élite. ■
22.50 Magazine : Bouillon de culture. Invitée : Annie Ernaux, romancière.
0.10 Documentaire : Vietnam, la première guerre (1945-1954).
1.05 Journal et Météo.

FR 3

13.20 Magazine : D'un soleil à l'autre.
13.50 Magazine : Faut pas rêver.
14.45 Magazine : Sports 3 dimanche.
17.15 Le Choix de Lulo.
18.15 Magazine : A vos amours.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : De nouveaux habits pour les contes défaits.
20.10 Série : Benny Hill.
20.45 Spectacle : Le Cirque du soleil.
22.05 Magazine : Le Divan. Invité : Jean-Marc Thibault.
22.25 Journal et Météo.
22.50 Sport : Voile.
22.55 ▶ Cinéma : Le Carrosse d'or. ■■■
0.30 Musique : Mélomanuit.

CANAL PLUS

14.00 Téléfilm : La Guerre des services secrets.
15.40 Magazine : 24 heures.
16.35 Dessin animé : Les Simpson.
17.00 Les Nuls... l'émission.
17.56 Le Journal du cinéma.
18.00 Cinéma : Charlie. ■■

— En clair jusqu'à 20.30 —
19.20 Flash d'informations.
19.25 Ça cartoon.
20.20 Dis Jérôme... ?
20.25 Magazine : L'Equipe du dimanche.
20.30 Cinéma : Mr and Mrs Bridge. ■
22.30 Flash d'informations.
22.35 L'Equipe du dimanche.
0.35 Cinéma : Lisa. ■
2.10 Documentaire : Expédition au mont Logan.

LA 5

13.20 Série : L'Homme de l'Atlantide.
14.10 Série : Simon et Simon.
15.00 Série : Soko, brigade des stups.
15.55 Série : Lou Grant.
16.45 Feuilleton : Un Français libre.
18.15 Série : La loi est la loi.
19.05 Série : L'Enfer du devoir.
20.00 Journal et Météo.
20.50 Cinéma : Chinatown. ■■
23.05 Magazine : Reporters.
0.00 Magazine : Top chrono.
0.50 Journal de la nuit.

M 6

13.50 Série : L'Incroyable Hulk.
14.45 Multitop.
16.15 Jeu : Hit hit hit hourra !
16.20 Série : Clair de lune.
17.15 Série : Le Saint.
18.05 Série : Tonnerre mécanique.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.40 Téléfilm : Au nom de l'amour.
22.20 Magazine : Culture pub.
22.50 Cinéma : Le Manoir aux louves.
0.10 Six minutes d'informations.

LA SEPT

13.35 Documentaire : Cabra marcado para morrer.
15.25 Flash d'informations (et à 16.25, 18.05, 18.55, 19.55).
15.30 Le Salon littéraire de l'Europe. Dostoïevski.
16.30 Téléfilm : L'Invité clandestin.
18.10 Documentaire : Lettre d'un temps de guerre.
19.00 Olivier Debré peint le rideau de la Comédie-Française.
20.00 Magazine : Paris-Warszawa.
20.30 Le Courrier des téléspectateurs.
20.35 Cinéma : La Mort d'un bureaucrate. ■■
22.00 Le Dessous des cartes.
22.10 Cinéma : Boudu sauvé des eaux. ■■■
23.30 Court métrage.

CARNET DU Monde

Décès

– Mme Yvette Dalmasso,
née Tisne-Taley,
son épouse,
Marie-Christine et Frédéric Dalmasso-Ranc,
Catherine et François Dalmasso-Stickel,
ses enfants,
Mme Jean Dalmasso,
M. et Mme Deleuse
et leur fille,
Mlle Charlotte Gallo,
Tous ses parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Etienne DALMASSO,
professeur titulaire
à l'université Paris-VII,
professeur
à l'Institut d'études politiques,
vice-président du comité exécutif
de l'Union géographique internationale,
délégué général de la Cité internationale
universitaire de Paris,

chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,
officier
Al Merito della Repubblica italiana,

survenu le 5 mars 1992.

La levée du corps aura lieu le lundi 9 mars et un hommage lui sera rendu à la Maison internationale de la Cité universitaire, à 10 heures.

Conformément à la volonté du défunt, l'incinération aura lieu dans la plus stricte intimité.

Ni fleurs ni couronnes.

Les dons éventuels seront adressés à la famille, qui les remettra à des organismes de recherche médicale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Cité universitaire,
19, boulevard Jourdan,
75014 Paris.

– M. Pierre Laurent,
président du conseil d'administration de la Fondation nationale,
Et les membres du conseil d'administration de la Fondation nationale,
Le secrétaire général de la Cité universitaire,
Les directeurs des maisons de la Cité universitaire,
Le personnel de la Cité universitaire,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Etienne DALMASSO,
professeur à l'université Paris-VII,
délégué général
de la Cité internationale,

survenu le jeudi 5 mars 1992.

Un hommage lui sera rendu le lundi 9 mars, à 10 heures, à la Maison internationale de la Cité universitaire.

Selon le vœu de la famille, ni fleurs ni couronnes.

Les dons éventuels seront adressés à la famille, qui les remettra à des organismes de recherche médicale.

Cité universitaire,
19, boulevard Jourdan,
75014 Paris.

– Le président de l'université Paris-VII,
Le directeur de l'UFR de géographie, histoire, sciences de la société,
Les enseignants de géographie,
Et l'ensemble de la communauté universitaire,
ont la grande tristesse de faire part du décès, le 5 mars 1992, de leur collègue et ami

Etienne DALMASSO,
professeur des universités,
président de la section de géographie
du Comité national des universités,
vice-président
de l'Union géographique internationale,
délégué général de la Cité internationale
universitaire de Paris.

Un hommage lui sera rendu lundi 9 mars 1992, à 10 heures, à la Cité universitaire internationale.

[Délégué général de la Cité internationale universitaire de Paris depuis 1977, Etienne Dalmasso était âgé de soixante ans. Agrégé de géographie et docteur ès lettres, il avait commencé sa carrière comme professeur de lycée à Paris puis à Reims, avant d'être nommé assistant, puis maître-assistant à l'université d'Aix-en-Provence (1960) puis de Nice, sa ville d'origine. Maître de conférences à l'université de Strasbourg (1967), il était professeur à l'université Paris-VII (Jussieu) depuis 1973 et à l'Institut d'études politiques de Paris depuis 1980. Il présidait depuis 1981 le Comité national français de géographie et était vice-président, depuis 1988, de l'Union géographique internationale.]

– Mme Marie-Thérèse Müller,
née Fort,
M. et Mme Michel Fort,
ses enfants,
M. et Mme Philippe, Isabelle, Marie-Noëlle Müller,
M. Jean-Christophe Fort,
ses petits-enfants,
font part du décès de

M. Joseph Barthelemy FORT,
docteur ès lettres,
professeur honoraire à la Sorbonne,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à Carpentras le 17 février 1992, dans sa quatre-vingt-seizième année.

Mme Marie-Thérèse Müller,
164, boulevard A.-Naquet,
84200 Carpentras.
M. et Mme Fort,
92, avenue de Lattre-de-Tassigny,
06400 Cannes.

– Le docteur Paul Marchalot et Mme,
née Cécile Kerlan,
M. et Mme René Kerlan,
ses frère, sœur,
beau-frère et belle-sœur,
Mme Rose-Marie Pelmont,
qui l'a entouré de son affection et de ses soins attentifs durant de longues années,
Ses neveux et nièces,
Et toute la famille,
Les prêtres de la Mission de France,
ont la douleur de faire part du décès du

Père Jobic KERLAN,
prêtre de la Mission de France
et du diocèse d'Alger.

Jobic s'est endormi dans la paix du Seigneur, dans sa soixante-quatorzième année.

Le service religieux sera célébré le lundi 9 mars 1992, à 16 heures, en l'église paroissiale de Névez (Finistère).

Ses nombreux amis sont invités à se rassembler pour la messe d'adieu qui sera célébrée le vendredi 20 mars, à 18 h 30, en l'église de Notre-Dame de la Gare, place Jeanne-d'Arc, Paris-13e (métro Nationale).

6, clos de Verrières,
91370 Verrières-le-Buisson.
Mission de France, BP 18,
94121 Fontenay-sous-Bois.

– Mme Louis Leygue,
son épouse,
Le docteur et Mme Jean-Louis Leygue,
ses enfants,
M. et Mme Charles Eurieult-Leygue,
Ludovic et Nathalie Leygue,
Alexandre et Caroline Leygue,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis LEYGUE,
sculpteur,
membre de l'Institut,

survenu le 5 mars 1992, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 9 mars, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame-des-Rottes, à Vendôme (Loir-et-Cher).

Les condoléances seront reçues sur registre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons, même modestes, pour la recherche contre le cancer.

6, rue du Docteur-Blanche,
75016 Paris.
Le Presbytère, rue des Venages,
41100 Naveil.

(Lire page 20.)

– Alex, Wanda,
Et leurs amis
ont la douleur de faire part du décès, le 3 mars 1992, de

Pierre TRANOUEZ.

– Mme Silber Wajnryb,
son épouse,
M. et Mme Vanryb,
M. et Mme Silber,
M. et Mme Gasy,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. WAJNRYB SYMCHA,

survenu le 6 mars 1992, dans sa quatre-vingt-quartorzième année.

La famille se réunira le lundi 9 mars au cimetière de Bagneux, porte principale, à *15 h 30*.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

– Pour le premier anniversaire de sa mort, souvenez-vous de

Michel d'ORNANO.

Priez pour lui et puisez dans l'amitié qu'il vous a laissée le bonheur de votre journée.

Une messe à sa mémoire sera dite en l'église Saint-Augustin de Deauville, le dimanche 8 mars 1992, à 11 h 30.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 7 mars 1992 :

DES DÉCRETS

– N° 92-210 du 6 mars 1992 modifiant le décret n° 88-189 du 26 février 1988 modifié portant création d'un observatoire juridique des technologies de l'information ;

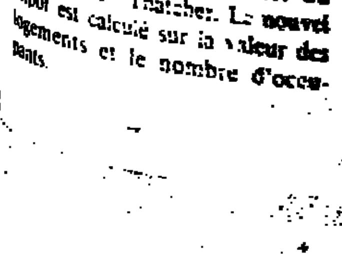
– Du 4 mars 1992 portant nomination du Médiateur de la République.

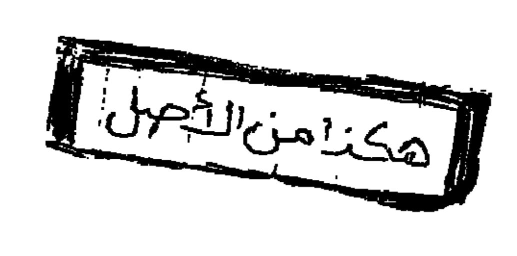
BILLET

Contradictions américaines

[illegible]

SERGE MARTI





ÉCONOMIE

BILLET

Contradictions américaines

A quelques jours du « super-mardi » qui, le 10 mars prochain, marquera un test décisif dans la campagne présidentielle avec d'importantes « primaires » dans le sud des Etats-Unis, le président Bush a dû faire la grimace en prenant connaissance des dernières statistiques relatives à l'emploi, la préoccupation majeure des Américains à l'heure actuelle. Le taux de chômage a atteint 7,3 % de la population active en février au lieu de 7,1 % le mois précédent, soit son plus haut niveau depuis juillet 1985. Le département du commerce a précisé que 164 000 emplois avaient été créés le mois dernier dans le secteur non agricole, lequel en avait perdu 149 000 en janvier dernier. Si le chiffre des créations d'emplois de février est le plus élevé depuis mai 1990, l'opinion publique retiendra surtout que, en un mois, 315 000 chômeurs de plus sont venus s'ajouter aux 9,24 millions que compte officiellement le pays. Auxquels il faut ajouter le million d'Américains qui ont renoncé à chercher un emploi.

Cette information, qui a eu pour effet de faire baisser Wall Street, en fin de semaine, pour la troisième séance consécutive, intervient après la publication d'une série d'indicateurs allant dans le sens d'une timide reprise de l'économie. A commencer par l'annonce, le 3 mars, d'une augmentation de 0,9 % de l'indice composite américain en janvier dernier, la plus importante constatée depuis juillet 1991. Les dernières statistiques sur les ventes de maisons d'habitation et sur le chiffre d'affaires réalisé dans les magasins traduisaient aussi une réelle amélioration.

Les chiffres du chômage ne remettent pas en cause ce début de reprise. Ce sont les dizaines de milliers de suppressions d'emplois opérées ces derniers temps dans les grands groupes de l'industrie et des services qui viennent obscurcir le front de l'emploi. Le plus préoccupant est que la perspective d'un taux de croissance inférieur à 2 % en 1992, et légèrement supérieur l'année suivante, incitera les entreprises à rechercher de nouveaux gains de productivité.

Ce n'est donc pas demain que l'économie américaine recréera les emplois perdus (1,8 million) depuis le début de la récession.

SERGE MARTI

□ **Accord salarial dans les mines allemandes.** – Patronat et syndicat de l'industrie minière allemande ont conclu un accord, vendredi 6 mars, prévoyant une hausse des salaires de 4,7 % pour les douze mois allant de mars 1992 à mars 1993. A cette revalorisation s'ajoute une prime de 200 marks (680 francs). L'accord concerne 95 000 personnes. Il est peu significatif dans la mesure où l'industrie minière est déficitaire et largement subventionnée. Les demandes syndicales d'augmentations dans les autres secteurs (fonction publique, banques et surtout métallurgie) varient autour de 10 %. Des arrêts de travail sont prévus la semaine prochaine dans la fonction publique et dans les banques.

□ **La « poll tax » britannique remplacée par un nouvel impôt local.** – La loi remplaçant la « poll tax » par un impôt local votée en novembre 1991 par le Parlement britannique a été signée par la reine vendredi 6 mars. Elle entrera officiellement en application au début de l'année prochaine. La « poll tax », impôt par tête créé en avril 1990, avait provoqué une véritable révolte des contribuables et avait été l'une des causes du départ de Mme Thatcher. Le nouvel impôt est calculé sur la valeur des logements et le nombre d'occupants.

Pour 5 milliards de francs

Le groupe britannique Thorn-EMI rachète la division musique de Virgin

Comme on s'y attendait (*le Monde* du 7 mars), c'est le groupe britannique Thorn-EMI qui l'a emporté dans la compétition qui l'opposait aux Allemands de Bertelsmann-BMG pour le rachat de la division musique du groupe Virgin de M. Richard Branson. Thorn-EMI a offert 516 millions de livres sterling (5 milliards de francs) auxquels il faut ajouter les 50 millions de livres de passif de Virgin que Thorn-EMI reprend à son compte.

Cet accord conclu dans la nuit du 6 au 7 mars concerne les divisions disques et édition musicale de Virgin. Le groupe Virgin maintenu rassemble les activités de transport aérien, de software informatique et de distribution (les Megastores). Il est prévu que Richard Branson – qui était propriétaire de 75 % de la division musique de son groupe, le reste étant détenu par le groupe japonais Fujisankei Communications – restera président à vie de Virgin Music et que les actuels dirigeants du groupe, Simon Draper et Ken Berry resteront en place.

L'acquisition, financée par une augmentation de capital de Thorn-EMI, donne 18 % du marché mondial (140 milliards de francs en 1990) à ce groupe, ce qui lui permet de soutenir la compétition avec les quatre autres majors : Polygram, Warner Music, Sony Music, BMG et Thorn-EMI détiennent 90 % du marché mondial. Lors du dernier exercie, Virgin Music avait réalisé un chiffre d'affaires de 330 millions de livres (3,2 milliards de francs), avec un bénéfice d'environ 21 millions (200 millions de francs).

Richard Branson a procédé à cette cession afin de financer sa compagnie aérienne actuellement déficitaire. Ces derniers temps, Virgin avait procédé à une campagne de signatures de contrats très coûteuse, attirant successivement Janet Jackson et les Rolling Stones, afin d'augmenter la valeur de son portefeuille d'artistes. Virgin France devrait rester une filiale de Thorn-EMI, l'articulation avec EMI France restant à déterminer.

La conclusion de l'accord semble avoir été accueillie avec un certain soulagement chez Virgin France (celui-ci compte à son catalogue Renaud, Liane Foly, la Mano Negra...) qui craignait une association conflictuelle avec la très agressive filiale française de BMG (Patrick Bruel, Roch Voisine...), alors que, pour l'instant, EMI France garde l'image d'une firme se reposant sur son fonds de catalogue, des Beatles à Tino Rossi.

THOMAS SOTINEL

La guerre des labels profite aux superstars

L'industrie du disque est semblable à celle du cinéma : ce sont les catalogues qui comptent. Le label qui peut aligner le plus grand nombre de titres – Thorn-EMI en a 800 000 dont *Singing in The Rain* et *Happy Birthday to You* – est sûr d'engranger les profits les plus importants. En revanche, alors que dans le cinéma la rotation du catalogue rapporte plus que les nouvelles productions, dans le show-business, c'est le contraire. A un certain niveau de notoriété, les superstars du jour sont plus profitables que celles d'hier. Les artistes l'ont d'ailleurs très bien compris.

Produire, distribuer et promouvoir au plan mondial un artiste nécessite des sommes si importantes qu'elles ne peuvent être mobilisées que sur un petit nombre de superstars. Lesquelles en profitent pour faire monter les prix. Michael Jackson a ainsi obtenu de Sony Music 18 millions de dollars pour chacun de ses six prochains disques plus un pourcentage sur les ventes qui avoisinerait les 15 %. Sa sœur Janet a récemment signé avec Virgin pour 30 millions de dollars, les groupes Aerosmith et Motley Crue ont obtenu respectivement 35 et 25 millions de dollars.

Les Rolling Stones au catalogue

Madonna, qui est éditée chez Sire, un label du groupe Time-Warner, tente actuellement d'obtenir les mêmes tarifs que ceux de Michael Jackson, malheureusement sa marge de négociation semble faible : Madonna est prisonnière d'un contrat qui fixe déjà les prix pour ses trois prochains disques.

Toutefois, aucune maison de disques n'a intérêt à adopter une position trop intransigeante : une star mécontente peut toujours s'en aller. Ou faire racheter ses droits par un concurrent. Thorn-EMI n'aurait d'ailleurs pas payé le prix fort pour Virgin s'il n'avait pas été sûr de trouver les Rolling Stones au catalogue. Thorn-EMI savait-il que les Stones étaient en position de renégocier leurs droits, si Virgin avait été racheté par l'allemand BMG-Bertelsmann ou par toute autre compagnie non britannique ?

Cette politique de super-tarifs pour un petit nombre de stars mondiales du « show-biz » a cependant un inconvénient : elle réduit la part du budget « recherche et développement ». Les maisons de disques n'ont pas toujours les moyens de rechercher, produire et soutenir à long terme les artistes qui deviendront les superstars de demain. Comme dans le cinéma, le décalage entre les superproductions et les autres films va croissant.

YVES MAMOU

En désaccord avec la CGT

Les dockers brestois créent leur propre entreprise

BREST

de notre correspondant

Les dockers de Brest se démarquent du mouvement suivi par leurs collègues des autres ports. Plutôt que de continuer à s'opposer à la réforme proposée par M. Jean-Yves Le Drian, secrétaire d'Etat à la mer, ils ont décidé de créer leur propre société afin de contourner le projet de mensualisation.

Les dockers brestois sont en désaccord depuis le début du conflit avec leur fédération nationale CGT, le mouvement de grève des jeudi 5 et vendredi 6 mars lancé dans les ports n'a d'ailleurs pas été observé à Brest. Mais ils n'en ont pas moins refusé les propositions de l'Association des employeurs de main-d'œuvre présentées en janvier dans le cadre du plan Le Drian. Celles-ci prévoyaient la mensualisation de 30 dockers permanents sur 80 et de maintenir leur rémunération mensuelle. Elles étaient accompagnées d'un plan social portant notamment sur la mise en place d'une cellule de reconversion et d'un système de préretraite.

Avec leur société appelée Atlantic Docks Stevedoring, constituée sous la forme d'une coopérative ouvrière, au capital de 125 000 francs, les dockers espèrent prendre en charge leur propre avenir. Cette société, dont le délégué CGT des dockers, M. Jean-Pierre Burel, qui juge *« la grève inutile »*, a pris la direction, devrait employer 90 des 120 dockers permanents et occasionnels. Un projet similaire est en gestation à Saint-Nazaire (*le Monde* du 15 février).

C'est là une nouveauté car les dockers concurrenceront les sociétés de manutention sur certains marchés, ce qui n'exclut pas que ces sociétés emploient des dockers mensualisés lorsque le plan Le Drian sera entré en vigueur.

GABRIEL SIMON

Alors qu'un nouveau PDG vient d'être nommé

L'imprimerie Cino Del Duca cherche un repreneur

Robert Maxwell a laissé à Blois une imprimerie ultra-moderne mais endettée, avec une charge de travail irrégulière. Un nouveau PDG a été nommé mais la perspective d'un dépôt de bilan n'est pas écartée.

BLOIS

de notre correspondant

Une étrange situation a pris fin mercredi 4 mars à Blois. L'imprimerie Cino Del Duca et ses quelque cinq cents salariés ont un président-directeur général, M. Dieudonné Duriez-Costes, quarante-neuf ans, directeur depuis 1989. Une partie des ouvriers du Livre de Del Duca ont « fêté » l'événement en manifestant, banderoles à l'appui, contre le plan de chômage partiel récemment annoncé pour deux cents d'entre eux pour mars et avril.

Si la nomination d'un PDG revêt, dans le cas de l'imprimerie Cino Del Duca (ICDD), un caractère « romanesque », c'est que cette société n'avait d'autre responsable que son directeur depuis de nombreux mois. Filiale à 100 % du groupe Maxwell qui l'avait achetée début 1989 aux Editions mondiales, ICDD naviguait sans commandant en titre depuis la mort du magnat de la presse britannique, le 5 septembre 1991. MCC (Maxwell communication corporation), la maison mère, n'a été placée à Londres sous administration judiciaire que le 20 décembre 1991.

Dans un communiqué publié le 4 mars, M. Dieudonné Duriez-Costes, le nouveau PDG, s'est félicité de ce qu'ICDD ait *« su demeurer éloignée des turbulences qui ont affecté sa maison mère »* après le décès de Robert Maxwell. Un Robert Maxwell si passionné par son imprimerie blésoise que, lorsqu'il vint participer, en octobre 1989, aux *« états généraux de la culture européenne »* à l'invitation de M. Jack Lang et en présence de Mme Danielle Mitterrand, il n'avait pas pris le temps de prévenir son directeur à Blois et ne trouva pas celui de visiter son imprimerie...

Il est vrai que ce « beau jouet » et sa nouvelle rotative Cerutti, capable de sortir 110 000 *Télé-Poche* à l'heure, ne l'intéressait déjà plus. Malgré 300 millions de francs investis dans ce nouvel équipement, « Cap'tain Bob » avait déjà changé de cap : il n'apporterait pas non plus la moindre charge de travail.

Une dette en héritage

En fait, Robert Maxwell n'a laissé en héritage qu'une dette. L'achat de la rotative nouvelle génération et son installation ont été en partie financés par un prêt de 160 millions de francs consenti par un pool bancaire emmené par la Banque régionale de l'Ouest (siège social à Blois). Ce prêt arrive à échéance le 28 mars. Or l'entreprise, qui a réalisé 450 millions de francs de chiffre d'affaires en 1991, ne disposerait que d'une réserve de 20 millions de francs pour 30 millions de francs de perte globale.

La perspective d'un dépôt de bilan n'est donc pas invraisemblable. Selon le nouveau PDG, s'exprimant avant sa nomination le 28 février, au lendemain d'un comité interministériel de redéploiement industriel à Paris où fut évoqué le dossier, ce remboursement a été *« différé le temps de mettre en œuvre une formule de reprise par le nouveau propriétaire »*. Faisait-il alors référence à Hachette, à un groupe allemand ou au numéro un mondial de l'imprimerie, l'américain Donneley, avec lesquels des négociations étaient, semble-t-il, amorcées ? Le 4 mars, il se bornait à annoncer sa propre nomination *« en accord avec l'administrateur britannique »*, le cabinet Price-Waterhouse.

JACQUES BUGIER

Avant les élections générales

Consensus politique pour accroître le déficit budgétaire en Grande-Bretagne

Pour l'emporter aux élections législatives qui devraient se tenir le 9 avril, le Parti conservateur envisage de relancer la consommation en allégeant les impôts et en creusant le déficit budgétaire. Le Parti travailliste n'est pas hostile au principe d'un accroissement de l'endettement public mais veut relancer en priorité l'investissement.

LONDRES

de notre correspondant

Faut-il réduire les impôts au risque de creuser le déficit budgétaire ? La question semble déjà dépassée, au grand dam des gardiens de l'orthodoxie budgétaire que sont Mme Thatcher et ses partisans. Le gouvernement de M. John Major, confronté à une succession d'indices économiques défavorables, n'a pas vraiment d'autre choix. Si les élections législatives ont bien lieu le 9 avril – le premier ministre doit le confirmer peu de temps après l'annonce du budget, le 10 mars – le doute n'est plus permis : la reprise économique ne se manifestera pas à temps pour apporter l'élan politique dont les conservateurs ont besoin pour l'emporter. Les sondages renvoient dos à dos le Parti travailliste et le Parti conservateur, ou donnent au premier un avantage sur le second.

Le gouvernement fait régulièrement appel à des instituts de prévision et aux experts de la City dont les conclusions vont dans le même sens : avec le Labour, la situation économique du pays aurait plutôt tendance à s'aggraver. Mais l'affirmation répétée de ce constat ne profitant pas au parti de M. Major, les conservateurs espèrent faire basculer l'opinion en leur faveur par une relance de la consommation. Le budget que le Chancelier de l'échiquier, M. Norman Lamont, va présenter sera donc très influencé par les élections, et comportera notamment un allègement substantiel de l'impôt sur le revenu. Cette mesure va accroître le déficit budgétaire, lequel sera financé par une augmentation de l'emprunt public.

Le camp des mauvais élèves

Les estimations sont variables, mais il est probable que dans le prochain exercice budgétaire le montant de celui-ci se situera entre 22 et 30 milliards de livres (1). Un tel niveau représenterait entre 4 % et 5 % du PNB, soit moins qu'en Allemagne et aux Etats-Unis. Outre que la Grande-Bretagne passerait ainsi dans le camp des mauvais élèves de la CEE (s'agissant des *« critères de performance »* arrêtés pour rejoindre l'Union économique et monétaire), elle tournerait le dos à l'orthodoxie budgétaire qui constituait le dogme des « années Thatcher ». On dit l'ancien premier ministre horrifiée à l'idée d'un tel « laxisme » et, coup sur coup, deux de ses principaux lieutenants ont manifesté leur hostilité à l'égard des projets prêtés au gouvernement, parlant, comme le Parti travailliste, de *« pots-de-vin »* électoraux et d'un budget de *« fraude »*.

Ces critiques trouvent un certain écho au gouvernement. Plusieurs ministres ont manifesté leur inquiétude de voir la réputation de compétence économique des conservateurs mise en péril. Celle-ci, estiment-ils, a beaucoup plus de prix sur le plan électoral qu'un allégement des impôts. Hostile à une relance par la consommation, le Labour privilégie de son côté une action par l'investissement qui seule, selon M. John Smith, le Chancelier de l'échiquier du « cabinet fantôme », est de nature à relancer la production et donc à entraîner une reprise durable de la croissance. Pour financer des dépenses nouvelles – notamment une augmentation des retraites et des allocations parentales, – les travaillistes prévoient de relever la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu (jusqu'à 50 %) et de supprimer le plafond de la contribution nationale d'assurance, sans compter le recours à l'emprunt.

M. Smith se refuse à donner plus de détails avant le 17 mars, notamment s'agissant du seuil de revenus à partir duquel jouerait le taux d'imposition de 50 %. Il faudra donc attendre une semaine après l'annonce du budget. Mais une chose est acquise : un gouvernement travailliste ne remettrait pas en cause le montant des emprunts contractés par son prédécesseur. D'abord parce que cet héritage lui permettrait de limiter ses propres besoins d'endettement. Ensuite parce que si la City et les milieux économiques estiment que les propositions du gouvernement conservateur sont raisonnables, un tel brevet de bonne conduite vaudrait *de facto* pour les successeurs. Une aubaine pour le parti dont la traditionnelle mauvaise réputation dans ce domaine constitue le principal point faible.

Les Libéraux démocrates ayant, eux aussi, annoncé un recours à l'emprunt (environ 12 milliards de livres sur deux ans) pour financer leur programme, une sorte de consensus se manifeste dans la classe politique britannique pour ne plus faire de *« complexe de l'endettement »*. Pour les conservateurs il s'agit d'une sérieuse évolution par rapport à la doctrine strictement libérale et monétariste qui avait cours depuis une décennie. Les travaillistes semblent tout aussi convaincus de la nécessité d'un accroissement du déficit budgétaire. Comme si les économistes des principaux partis retrouvaient les vertus surannées et pas toujours très efficaces du keynésianisme des années 60 et 70.

LAURENT ZECCHINI

(1) Une livre sterling vaut environ 10 francs.

INDICATEURS

GRANDE-BRETAGNE

• **Paiements extérieurs : déficit de 43 milliards de francs.** – La balance des paiements courants de la Grande-Bretagne a été déficitaire de 4,4 milliards de livres (43 milliards de francs) en 1991. Ce déficit est le plus faible enregistré depuis 1987. En 1990, il avait atteint 15,4 milliards de livres (150 milliards de francs) et 20,4 milliards en 1989 (199 milliards de francs).

CANADA

• **Chômage : 10,6 % de la population active.** – Le taux de chômage au Canada s'est établi en février à 10,6 % de la population active, soit le plus haut niveau depuis avril 1985. En janvier le taux de chômage était de 10,4 % et de 10,3 % en moyenne sur l'ensemble de l'année 1991 (8,1 % en 1990, 7,5 % en 1989). Selon l'Office des statistiques du Canada, 1,4 million de personnes étaient au chômage fin février.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 2 AU 6 MARS 1992

PARIS

Sans ressort

INDICE CAC 40

- 0,83 %

Après avoir retrouvé quinze jours de suite une vigueur et un entrain dignes de ses plus beaux jours, la Bourse de Paris a éprouvé le besoin de souffler. Trois semaines consécutives conclues sur une hausse et un gain total de l'ordre de 6,5 % ont épuisé les réserves d'optimisme et d'enthousiasme. L'heure est à nouveau aux prises de bénéfice et plus encore à l'attentisme. Les investisseurs font une pause et cherchent un signal pour s'orienter dans un sens ou dans l'autre.

En tout cas, le marché n'a pas la force suffisante pour franchir le seuil fatidique des 2 000 points de l'indice CAC 40 au pied duquel il est à nouveau venu mourir. L'heure n'est plus à l'optimisme à tout crin, et le courant d'achat apporté par les investisseurs étrangers s'est tari. L'espoir un peu fou d'une baisse des taux s'est progressivement envolé devant les craintes inflationnistes en Allemagne. Dans le même temps, les taux à court terme se sont tendus pour repasser la barre des 10 %. Paradoxalement, la multitude de bonnes nouvelles annonciatrices de la reprise économique aux Etats-Unis a aussi affecté les marchés de taux. Si la croissance repart outre-Atlantique, les anticipations d'un nouveau recul du loyer de l'argent aux Etats-Unis n'ont plus de raison d'être.

En France, la situation est moins claire. A force de guetter la reprise – certains avaient cru la voir pour demain – il faudra sans doute patienter un peu plus longtemps. Selon les prévisions de l'INSEE, rendues publiques le 5 mars, la France ne devrait pas connaître de réelle reprise avant le second semestre de l'année. La croissance devrait atteindre 2 % en 1992, mais restera relativement molle lors des six premiers mois. En fait, l'économie française attend toujours le coup de pouce d'un redémarrage de la demande étrangère pour se réveiller, et la Bourse aussi.

Elf-Aquitaine à la baisse

Du coup, la semaine a commencé dans l'apathie. Lundi, le CAC 40, en repli de 0,43 % à l'ouverture, limitait ses pertes en clôture à 0,15 % dans des volumes de transactions atteignant péniblement les 2 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel. Lors des deux séances suivantes, des hausses de 0,21 % mardi et 0,22 % mercredi ne pouvaient dissimuler l'attentisme des investisseurs. Une inertie d'autant plus flagrante que le nouveau record historique battu par Wall Street mardi soir ne faisait pas sortir ceux-ci de leur torpeur. Les velléités de reprise étaient rapidement coiffées par des prises de bénéfice. Même l'annonce mardi soir de la reprise de la privatisation partielle de 2,3 % du capital d'Elf-Aquitaine le 13 mars ne suscitait pas l'enthousiasme. C'était pourtant un signe indéniable de retour à la confiance. Mais les titres de la compagnie pétrolière étaient en baisse mercredi de près de 3 %.

Conséquence logique de cette attentisme et en l'absence cette fois de nouvelles favorables, les séances de jeudi et vendredi se traduisaient par des baisses de 0,76 % et 0,31 %. Elles ramenaient l'indice CAC 40 à 1 966,91 points. Les replis traduisaient aussi cette fois les accès de faiblesse du MATIF.

Parmi les valeurs les plus activement traitées cette semaine se détachait bien évidemment Elf-Aquitaine, qui n'a cessé de baisser à partir de l'annonce de la mise sur le marché de 2,3 % de son capital. Le vent de privatisation a profité en revanche au certificat d'investissement BNP. Euro-Disney, à l'approche de l'ouverture du parc d'attraction au mois d'avril, et la Compagnie parisienne de réescompte (CPR), qui a annoncé des résultats en forte hausse, se sont aussi mis en vedette. Mais la reprise des cotations le 4 mars de Perrier et d'Exor n'a pas entraîné la flambée escomptée. Au contraire, les cours étaient plutôt orientés à la baisse. Le feuilleton des OPA à répétition sur Exor et Perrier n'en a pas moins réservé encore quelques surprises, à commencer par le jugement vendredi 6 mars du tribunal de Nîmes gelant pour deux ans le tiers des droits de vote des actions Perrier (35,5 % du capital) détenues par Exor et ses alliés. De quoi relancer les spéculations sur une offre plus élevée de Nestlé et Indosuez sur Perrier.

Les affrontements obscurs à coup de procédures judiciaires lors de cette bataille boursière ont mis une nouvelle fois en lumière les défauts de la réglementation des OPA (offres publiques d'achat). Les autorités boursières et les pouvoirs publics en sont conscients. Une solution pour la modification des règlements pourrait être trouvée à la fin du mois de mars. Selon Reuter, les différents groupes de travail qui réfléchissent sur le sujet devraient apporter leurs conclusions au ministère des finances vers le milieu du mois de mars. Ces groupes de travail sont constitués par le Conseil des Bourses de valeurs (CBV), le Conseil national du patronat français (CNPF) et l'Association française des entreprises privées (AFEP).

Pour le président de l'un de ces groupes, il n'y aura pas trois projets, mais un seul commun. Les réflexions en cours pourraient déboucher sur un abandon du seuil des 66 %, la révision du seuil de déclenchement de l'OPA et la possibilité pour la société opéable de continuer à être cotée. Dans son discours de clôture des premiers entretiens de la Commission des opérations de Bourse, le 28 novembre, M. Pierre Bérégovoy, ministre des finances, avait déjà évoqué cette éventualité : « S'il faut changer le règlement, nous le changerons, mais avant tout il faut un consensus entre les sociétés cotées et le Conseil des Bourses de valeurs (CBV). Tant que l'unanimité sur l'obligation de lancer une OPA sur les 100 % du capital n'est pas établie, nous ne modifierons pas le règlement. » Le 20 février, le ministre des finances s'était à nouveau exprimé sur la nécessité de revoir la règle des deux tiers. La réglementation actuelle oblige, sauf dérogation des autorités boursières, à lancer une offre publique d'achat dès qu'une entreprise franchit le seuil des 33,33 % dans le capital d'une autre société.

ÉRIC LESER

Alimentation

	6-3-92	Diff.
Béghin-Say	628	+ 4
Bongrain	2 890	+ 42
BSN	1 119	+ 19
Carrefour	2 592	+ 27
Casino, G., Per.	166,70	– 3
Guyenne-Gasc.	1 645	+ 75
LVMH	4 707	+ 122
Olipar	168	– 15,90
Pernod-Ricard	1 532	– 9
Promodès	3 385	– 185
Saint-Louis	1 389	+ 6
Source Perrier	1 547	inch.
Nestlé	35 570	– 330

Bâtiment, travaux publics

	6-3-92	Diff.
Auxil. d'entr.	1 005	+ 1
Bouygues	602	inch.
Ciments français	323	+ 8,10
GTM	394,10	+ 2,50
Immob. Phénix	148,20	+ 2
J. Lefebvre	936	– 5
Lafarge-Coppée	353,30	– 3,50
Poliet	533	+ 23
SGE-SB	245	+ 1,40

Matériel électrique

	6-3-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	614	+ 5
CSEE	260	+ 10
Générale des eaux	2 298	+ 42
Intertechnique	780	+ 27
Labinal	749	– 16
Legrand	4 296	+ 26
Lyon. des eaux	513	– 3
Matra	170,50	– 13,50
Merlin-Gerin	532	+ 6
Moulinex	189	+ 13
Radiotechnique	625	+ 2
SEB	2 005	+ 30
Sext.-Avionique	241	+ 10,50
Thomson-CSF	159,50	– 5,50
IBM	497	+ 1,80
ITT	376,10	+ 15,10
Schlumberger	342	+ 6,90
Siemens	2 340	+ 4

Métallurgie, construction mécanique

	6-3-92	Diff.
Alspi	321,70	– 1,40
Dassault Aviation	345	– 5
De Dietrich	1 465	– 23
Fives-Lille	360,10	+ 8,30
Peugeot	723	– 21
SAGEM	1 770	+ 30
Strafor, Facom	783	+ 3
Valeo	717	+ 13
Vallourec	275	– 8

Mines d'or, diamants

	6-3-92	Diff.
Anglo-American	183	+ 0,80
Amgold	335	– 5
Buf. Gold M.	41,50	– 1,20
De Beers	133	– 0,10
Drief. Cons.	60,50	– 1
Gencor	17	+ 0,50
Harmony	31,60	– 0,70
Randfontein	25,65	+ 0,15
Sainte-Helena	36,35	– 0,05
Western Deep	168	– 8

Filatures, textiles magasins

	6-3-92	Diff.
Agache (Fin.)	950	– 21
BHV	729	– 30
Damart	2 612	– 39
DMC	320	+ 21
Gal. Lafayette	1 485	– 25
Nouv. Galeries	530	+ 45
Printemps	882	+ 39
La Redoute	5 500	– 30
SCOA	19,95	– 0,35

Valeurs diverses

	6-3-92	Diff.
Accor	783	inch.
Air liquide	756	+ 4
Bic	700	+ 25
Bis	325	+ 4,50
CGIP	1 234	+ 64
Club Méd.	540	+ 9
Elf Sanofi	1 219	+ 34
Essilor	389,90	– 1,10
Euro Disney	159,70	+ 6,60
Europe 1	940	+ 19
Eurotunnel	44,65	– 1,25
Groupe Cité	525	– 5
Hachette	185,80	+ 6,30
Havas	499,80	– 0,20
Marine Wendel	342	+ 2
Navigation mixte	1 140	– 22
Nord-Est	118	+ 7,40
L'Oréal	778	+ 1
Saint-Gobain	533	– 2
Saulnes Châtillon	240	+ 8,50
Skis Rossignol	810	– 30

Mines, caoutchouc

	6-3-92	Diff.
Géophysique	673	– 17
Imétal	323	– 4
Métaleurop	92	+ 5
Michelin	168	– 2,50
RTZ	52,10	– 1,70
ZCI	1,92	+ 0,01

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	6-3-92	Diff.
AGF	510	– 26
AXA (ex-Cie Midi)	962	– 11
Bail Equipement	145	+ 3
Bancaire (Cie)	503	+ 2
Cetelem	806	+ 13
CCF	196,40	– 2,20
CFF	1 020	+ 33
CFI	303	+ 4,90
Chargeurs	1 139	– 47
C. Local de France	239	+ 0,50
CPR	289	+ 35
Eurafrance	1 483	– 2
GAN	1 977	– 23
Locindus	700	+ 8
Paribas	407	– 2,20
Schneider	688	+ 1
Société générale	523	– 13
Sovac	810	– 41
Suez (Cie fin.)	337,90	– 0,10
UAP	560	– 11

Pétroles

	6-3-92	Diff.
BP-France	120,10	– 1,60
ELF-Aquitaine	367	– 22,50
Esso	665	– 26
Primagaz	736	– 4
Sogerap	399	+ 19
Total (div. par 4)	241,30	– 2,90
Exxon	317	– 7,20
Petrofina	1 763	+ 26
Royal Dutch	428,50	– 2,80

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Métrologie	+ 24,4	Matra	– 9
CPR	+ 14,1	UFB Locab.	– 8
Sodexho	+ 10,5	Olipar	– 7,6
Nouv. Gal.	+ 10,4	ELF Aqui.	– 6,1
Saupiquet	+ 8,9	Sovac	– 5,7
BNP CI	+ 6,9	Crédit Nat.	– 5,1
GSEE	+ 6,4	Gaz et Eaux	– 4,8
Klepierre	+ 6,2	Pechiney CIP	– 4,7
Gascogne	+ 6,2	Canal +	– 4,6
DMC	+ 5,8	ESSO	– 4,5
Moulinex	+ 5,7	AGF	– 4,3
CICA	+ 5,6	Aux. Ent.	– 4,3
Castor.-Dub.	+ 5,6	BHV	– 4,1
Clarins	+ 5,4	Chargeurs	– 4,1

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Alc.-Alsthom	1 379 703	853 003 363
Elf-Aquitaine	1 486 705	560 111 388
Peugeot SA	521 704	457 100 081
Rhône-Poulenc	678 082	412 124 982
Gle des Eaux	181 241	411 890 869
BSN	369 320	409 250 391
Carrefour	147 092	380 817 278
EuroDisn. SCA	2 422 574	376 619 069
LVMH	78 425	363 941 470
Total cat. B	1 305 283	321 195 391
Saint-Gobain	479 042	305 161 395
Suez-Comp.	806 108	275 180 117
UAPA	500 276	270 501 623
Canal +	230 664	261 870 994

(*) Du vendredi 28 février 1992 au jeudi 5 mars 1992 inclus.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 6 mars 1992

Nombre de contrats : 148 619 environ.

COURS	ÉCHÉANCES			
	MARS 92	JUIN 92	SEPT. 92	DÉC. 92
Premier	107,48	108,88	109,06	–
+ haut	107,58	108,96	109,06	–
+ bas	107,22	108,52	108,80	–
Dernier	107,32	108,66	108,80	–
Compensation	107,32	108,66	108,82	108,82

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	28-2-92	2-3-92	3-3-92	4-3-92	5-3-92
RM	2 565 429	2 180 782	2 602 352	2 951 962	2 873 966
Comptant					
R. et obl.	4 469 971	5 086 237	3 868 398	6 336 379	5 403 406
Actions	134 817	83 066	97 532	173 603	139 115
Total	7 170 217	7 350 085	6 568 282	9 461 944	8 416 487

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

Françaises	113,1	112,8	113	113,6	112,9
Etrangères	104,9	104,8	105,5	104,9	104,9

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	2-3-92	3-3-92	4-3-92	5-3-92	6-3-92
Indice gén.	526,9	527,6	530,5	529,1	527,2
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 979,67	1 983,77	1 988,09	1 973,04	1 966,90

MARCHE LIBRE DE L'OR

	Cours 28-2-92	Cours 2-3-92
Or fin (kilo en barre)	63 400	63 950
– (kilo en lingot)	63 400	63 950
Pièce française (20 fr.)	358	363
• Pièce française (10 fr.)	450	436
Pièce suisse (20 fr.)	358	367
Pièce latine (20 fr.)	360	367
• Pièce tunisienne (20 fr.)	355	360
Souverain	458	466
• Souverain Elisabeth II	489	483
• Demi-souverain	356	330
Pièce de 20 dollars	2 085	2 080,50
– 10 dollars	1 102,50	1 102,50
• – 5 dollars	890	887,25
– 50 pesos	2 310	2 380
• – 20 marks	436	436
– 10 florins	381	378
• – 5 roubles	245	246

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

NEW-YORK

Sous la pression des taux

INDICE DOW JONES

- 1,41 %

Affaiblie par des transferts de capitaux vers le marché obligataire, la Bourse de New-York a enregistré à nouveau une baisse cette semaine. Ce qui ne l'a pas empêché mardi de battre un nouveau record alors que les signes de reprise de l'économie américaine se multipliaient. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé vendredi 6 mars à 3 221,60, en baisse de 46,07 points (– 1,41%) par rapport à la semaine passée. Il a culminé mardi à 3 290,25.

Les signes d'un début de reprise de l'économie américaine ravivent paradoxalement les craintes de relance de l'inflation et ont entraîné en fin de semaine une remontée des taux d'intérêt à long terme. Elle a pesé sur la tendance. En outre, Wall Street se trouve maintenant à des niveaux très élevés et les risques d'une importante correction à la baisse existent. Ils ont incité les opérateurs à se tenir sur la réserve. Le marché a progressé trop vite et trop haut, soulignent de nombreux experts.

Mais la reprise semble cette fois à portée de la main. Le gouvernement a fait état, pour janvier, d'une hausse des ventes de logements neufs, des commandes passées aux industries et de l'indice composite des principaux indicateurs économiques censés préfigurer l'évolution de l'économie. Les investisseurs, qui ont attendu toute la semaine la publication des chiffres du chômage américain, ont réagi plutôt négativement à l'annonce d'un bond du taux de chômage (7,3%) en février, à son niveau le plus élevé depuis plus de six ans. Cette hausse a toutefois été compensée en partie par un nombre élevé de créations d'emplois (164 000).

Indice Dow Jones du 6 mars : 3 221,60 (c. 3 267,66).

	Cours 28 fév.	Cours 6 mars
Alcoa	69 3/8	69 1/2
ATT	37 1/8	37 3/4
Boeing	46	46 1/8
Chase Man. Bank	24 1/4	22
Du Pont de Nemours	46 1/4	44
Eastman Kodak	44 5/8	43 3/8
Exxon	57 1/8	55 5/8
Ford	37	35 7/8
General Electric	78 5/8	77 1/2
General Motors	37 1/2	36 7/8
Goodyear	64 3/8	60 1/8
IBM	86 7/8	86 3/8
ITT	64 1/4	63 7/8
Mobil Oil	61 7/8	59 1/2
Pfizer	74 1/2	72 5/8
Schlumberger	59 7/8	59 5/8
Texaco	58 7/8	57
UAL Corp. (ex-Allegis)	147 1/2	149 5/8
Union Carbide	24 5/8	24 5/8
United Tech.	50 3/8	51 1/8
Westinghouse	20	19 5/8
Xerox Corp	79 1/8	76 3/8

TOKYO

Victime du dollar

INDICE NIKKEI

- 1,62 %

La Bourse de Tokyo, affectée par le recul du yen par rapport au dollar, a renoué avec la baisse après deux semaines gagnantes, le Nikkei clôturant à nouveau sous la barre des 21 000, à 20 992,99 points. Ce recul de 345,82 points par rapport à vendredi dernier entraîne un repli de l'indicateur de 1,62 %. Le volume d'échanges moyen quotidien s'est étoffé à 257,1 millions de titres par jour contre 189 millions au cours de la semaine précédente.

La Bourse avait commencé en hausse modérée. Lundi, le Nikkei gagnait 0,70 % à la suite d'une vague d'achats sur le secteur pharmaceutique. Dès le lendemain, la poursuite de la hausse du dollar contre le yen ainsi que des ventes d'arbitrage liées à l'indice entraînaient l'indice à la baisse (-2,03 %). Séance mitigée mercredi, où la faiblesse persistante du yen n'a pas réussi à mettre à mal l'intérêt porté au secteur biotechnologique qui relança timidement le courant acheteur (+0,26 %). Jeudi, retour à l'alternance et sous la barre des 21 000 points avec un recul de 1,14 %. Seule consolation, le volume d'affaires porta sur 318,8 millions de titres, franchissant le cap des 300 millions de titres pour la première fois en plus d'un mois. Vendredi, pour que l'alternance soit réellement respectée, retour à la hausse avec un gain de 0,6 % pour l'indicateur de la place, le plaçant juste en dessous des 21 000 points.

Selon les opérateurs, les cours devraient évoluer dans une fourchette étroite au cours de la semaine prochaine, en attendant vendredi 13 mars jour où arrivent à échéance les contrats à terme sur indice.

Indices du 6 mars : Nikkei, 20 992,99 (c. 21 338,81) ; Topix, 1 520,45 (c. 1 554,49).

	Cours 28 fév.	Cours 6 mars.
Akai	661	653
Bridgestone	1 100	1 110
Canon	1 360	1 330
Fuji Bank	2 110	2 140
Honda Motors	1 490	1 470
Matsushita Electric	1 370	1 310
Mitsubishi Heavy	627	604
Sony Corp.	4 080	4 000
Toyota Motors	1 460	1 330

LONDRES

Inquiétude

– 1,1 %

La Bourse de Londres a souffert cette semaine de la publication d'une volée de résultats de sociétés décevants. Si on ajoute, à ce contexte défavorable, la prudence des investisseurs avant la présentation mardi prochain du budget et le choix de la date des élections générales, on comprend facilement la baisse de 1,1 % sur la semaine. La faiblesse de la livre rend aujourd'hui difficile une baisse des taux d'intérêt

L'annonce par le groupe pharmaceutique Wellcome d'une offre publique de vente d'actions pour une valeur potentielle de 4,5 milliards de livres cet été après la décision par la fondation charitable Wellcome d'abaisser sa participation de 73,6 % à moins de 50 % a ébranlé également le marché. Le titre a d'ailleurs chuté de 9 %.

Indices du 6 mars : 100 valeurs 2 533,1 (c. 2 562,1) ; 30 valeurs 1 968,6 (c. 1 983) ; Fonds d'Etat 87,22 (c. 88,35) et mines d'or 128 (c. 130,2).

	Cours 28 fév.	Cours 6 mars
Bowater	7,65	7,83
BP	2,66	2,61
Charter	5,14	5,09
Courtaulds	5,39	5,22
De Beers	13,65	13,78
Glaxo	7,82	7,72
GUS	19,50	19,50
ICI	12,90	13,28
Reuters	11,70	11,60
Shell	4,47	4,41
Unilever	9,43	9,43
Vickers	1,70	1,60

FRANCFORT

Hésitante

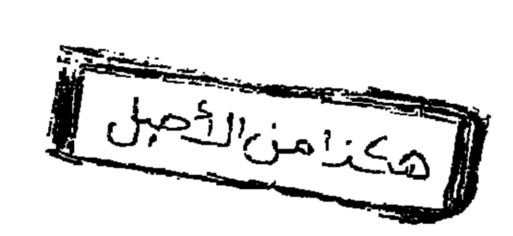
+ 0,04 %

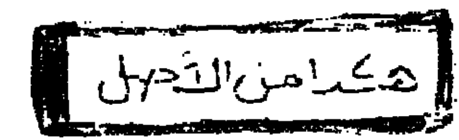
La Bourse de Francfort continue à faire preuve d'une certaine résistance et a même atteint deux fois cette semaine son plus haut niveau de l'année à 1 764,80 points sur l'indice DAX. Pour autant, le gain sur la semaine reste très limité à 0,04 %. L'attente d'une reprise dans les pays anglo-saxons et d'un éventuel assouplissement de la politique monétaire de la Bundesbank a tout de même permis de contrebalancer les mauvaises nouvelles en provenance des entreprises.

Mais les investisseurs ont surtout recherché les valeurs sûres comme Daimler, Siemens ou Allianz. Dans l'automobile, Mercedes et Volkswagen étaient bien orientés alors que BMW était en recul. Baisse des valeurs bancaires comme la Commerzbank, la Deutsche Bank, la Dresdner Bank et des chimiques comme Bayer et Hoechst.

Indices du 6 mars : DAX 1 745,95 (c. 1 745,13) Commerzbank 2 016,02 (c. 2 010,9) en hausse de 0,25 %.

	Cours 28 fév.	Cours 6 mars
AEG	226	224,90
BASF	251,60	246,40
Bayer	298	295
Commerzbank	267,20	265,50
Deutschebank	730	727
Hoechst	259,50	255,50
Karstadt	655	659
Mannesman	284	289
Siemens	687,50	690
Volkswagen	361,60	372,90





CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Cinq réussites en eurofrancs français

Depuis le début du mois de mars, cinq euro-emprunts ont vu le jour dans le compartiment du franc français. Ce sont autant de réussites qui, d'une façon générale, témoignent de l'attrait de placements libellés en une monnaie solide et qui rapportent toujours bien davantage que le mark. Plus particulièrement, le succès de ces opérations tient aussi à la manière dont les eurobanques habilitées à diriger des émissions internationales en francs s'efforcent actuellement d'agir dans l'intérêt des débiteurs comme dans celui des investisseurs.

Une telle attitude devient de plus en plus rare et plusieurs échecs récents enregistrés dans d'autres compartiments ne s'expliquent pas autrement. Lorsque les intermédiaires sont trop avides de conclure des affaires, ils risquent de privilégier outre mesure les emprunteurs, leur concédant des conditions trop avantageuses.

Une entreprise canadienne du secteur de l'énergie, Hydro-Québec, a fait mercredi dernier sa première apparition sur le marché français. Quand un débiteur de ce gabarit, dont le programme d'emprunts annuels est de plusieurs milliards de dollars, se présente sur un marché nouveau pour lui, il entend élargir le cercle des prêteurs sur lesquels il pourra compter à l'avenir pour placer ses titres. Le but poursuivi n'est pas uniquement de drainer des fonds. Il lui faut également gagner la confiance de ces nouveaux investisseurs.

L'opération dirigée conjointement par la Société générale et la Banque nationale de Paris porte sur 1 milliard de francs pour une durée de dix ans. Les obligations rapportaient à leur lancement quelque 9,13 %, soit 70 points de base (ou centième de points de pourcentage) de plus que les fonds d'Etat de même durée. La plupart des titres se sont placés dans des portefeuilles étrangers. Hydro-Québec, qui n'a pas l'emploi de ressources en francs, a conclu un contrat d'échange par l'intermédiaire de la BNP, qui lui permet de disposer de fonds en dollars des Etats-Unis.

La Banque mondiale, qui s'était annoncée un jour auparavant pour un montant de 1 milliard de francs et pour une durée de huit ans, a, elle aussi, conclu un contrat d'échange qui débouche sur une autre monnaie, le mark allemand. Le Crédit commercial de France, qui a monté l'opération, avait fixé le prix des obligations en francs de façon à procurer aux investisseurs une rémunération de 8,60 %. Ce taux était mardi dernier supérieur de 10 points de base seulement à celui des obligations du Trésor français. La marge est très mince, mais la signature est très recherchée.

Les assurances s'assurent grâce au Crédit local

L'affaire la plus ingénieuse a été rendue publique vendredi. Il s'agit d'un euro-emprunt de 500 millions de francs d'un peu plus de huit ans de durée, pour le compte d'un des meilleurs débiteurs français, le Crédit local. Dirigée par la Société générale, la transaction a ceci de particulier que les porteurs pourront en exiger le remboursement au pair dans trois, quatre ou cinq ans si, sur le marché secondaire, les cours d'un précédent emprunt du même débiteur chutent au point de faire grimper son rendement d'environ 2,25 % par rapport au niveau actuel. L'emprunt de référence est rémunéré au taux facial de 8,90 % et il viendra à échéance en mai 2000.

La transaction est construite à l'intention des compagnies d'assurances, à qui elle permet de couvrir le risque qu'elles courent du fait des clauses de remboursement anticipé dont bénéficient les assurés, lesquels ne manqueraient pas de les faire jouer en cas de forte hausse du niveau de l'intérêt. Le grand mérite de cet emprunt d'un genre nouveau est de se limiter à l'essentiel, de ne chercher à répondre qu'aux risques de forte hausse des taux et durant une période limitée, à mi-course, quand le risque est en fait le plus grand. Plusieurs compagnies d'assurances françaises ont fait un très bon accueil à cette opération, qui répond précisément à leur attente, et en échange de la protection qu'elle leur offre elles sont prêtes à accepter une rémunération bien maigre.

Le rendement définitif sera déterminé lundi après-midi, à un niveau inférieur de 4 points de base à celui des obligations du Trésor. Pour l'emprunteur, la solution est très économique. La Société générale l'a dégagé de tout risque et, au terme d'une opération d'échange, elle lui fournit des fonds en francs français qu'il lui faudra rémunérer à taux variable, à des conditions défiant toute concurrence.

Une autre eurobanque, J. P. Morgan et Cie, a fait bénéficier de son ingéniosité un autre emprunteur français de premier plan. Le dernier euro-emprunt de 400 millions du Crédit foncier qui viendra à échéance dans dix ans a trouvé preneur en Suisse. Les obligations rapporteront 8,62 % aux souscripteurs qui les auront acquises à leur prix initial. Elles étaient au départ vendues avec des bons permettant, durant deux ans, d'acheter à 100,95 % de leur valeur nominale des obligations du Trésor 8,50 % qui viendront à échéance en 2019. La construction permet à l'emprunteur de lever des fonds à un coût très bas et aux souscripteurs de se procurer un instrument dont ils sont sûrs qu'il amplifiera considérablement le bénéfice qu'ils pourraient tirer d'une baisse marquée du niveau de l'intérêt à long terme en France.

La cinquième euro-émission est la plus petite de la semaine passée et aussi la plus courte. Son montant est de 300 millions et sa durée de trois ans. Son débiteur est une des entreprises américaines les mieux cotées, General Electric Capital Corporation, dont la signature est particulièrement appréciée en Suisse. Le jour de son émission, lundi dernier, elle était offerte à un prix correspondant à un rendement de 8,99 %, soit 20 points de base de mieux que le Trésor français. En dépit de sa taille plutôt faible pour l'euromarché, cette opération a eu un grand retentissement car elle était dirigée par un établissement étranger, CSFB, qui appartient au groupe du Crédit suisse, et qui faisait ainsi son entrée officielle dans le club très fermé des banques habilitées à diriger des emprunts internationaux en francs français.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

En avant sur le dollar

Sur des nouvelles plus favorables en provenance de l'Amérique, le dollar s'est orienté à nouveau à la hausse, frôlant 1,67 DM, 5,67 francs et 132 yens. C'est la troisième vague de hausse depuis le début de l'année, qui pourrait porter à 1,70 DM le cours de la devise américaine dans un délai proche, si les timides signes de reprise de l'économie des Etats-Unis se confirmaient.

Déjà, dans les premiers jours de la semaine, quelques-uns de ces signes se manifestaient : l'indice d'activité, calculé chaque mois par l'Association américaine des directeurs d'achat, est remonté de 47,4 % en janvier à 52,4 % en février. Les ventes de logements neufs ont bondi de 12,9 % et les commandes à l'industrie ont augmenté de 0,4 % en janvier, après une baisse de 3,7 % en décembre. Quant à l'indice composite des principaux indicateurs économiques, il a progressé de 0,9 % en janvier, après avoir fléchi de 0,2 % en décembre. Enfin, dernière nouvelle mais non la moindre : vendredi, à 14 h 30 (heure européenne), on annonçait à New-York la création de 164 000 emplois non agricoles en février, chiffre supérieur à celui des analystes, qui tablaient sur 50 000 à 75 000 créations, certains prévoyant même une perte de 50 000 emplois.

Sans doute le taux de chômage est-il passé de 7,1 % de la population active à 7,3 %, au plus haut depuis sept ans, mais les milieux financiers n'ont voulu retenir que la nouvelle la plus favorable. La réaction du dollar a été logique : il a remonté, ces mêmes milieux financiers concluant que la Réserve fédérale n'abaisserait plus son taux d'intervention.

Faiblesse du franc suisse

Il semblerait donc que des «frémissements» se fassent sentir pendant que les ménages continuent de se désendetter, grâce à la baisse des taux, en renégociant leurs emprunts à des conditions moins coûteuses, comme l'ont fait beaucoup de ménages français vers le milieu des années 80. Mais, pour beaucoup d'analystes, la croissance ne s'amorcerait réellement qu'au second semestre, à un rythme annuel compris entre 1,5 % et 1,9 %, ce qui est bien modeste.

En Europe, la Banque nationale suisse est intervenue à plusieurs reprises sur les marchés des changes pour soutenir la monnaie helvétique, faiblissant surtout vis-à-vis du mark. Le franc suisse n'a plus la cote, en raison, notamment, de l'inflation sévissant dans le pays.

Au sein du système monétaire européen, le franc français a poursuivi son lent raffermissement vis-à-vis du mark, dont le cours continue de fléchir doucement après avoir passé, il y a quinze jours, le seuil des 3,40 francs (rappelons que le cours plafond de la devise allemande est de 3,4305 francs depuis sa réévaluation de 3 % en janvier 1987).

La livre sterling est restée sous pression, affectée par les incertitudes régnant sur la présentation du budget britannique le 10 mars et par l'approche des élections législatives que certains prévoient pour le 9 avril prochain.

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 28 FÉVRIER AU 6 MARS 1992
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York..	1,7175	-	17,6211	65,8761	59,8802	2,9112	53,2197	0,0797
	1,7680	-	17,9694	67,3400	61,0873	2,9700	54,2888	0,0813
Paris	9,7468	5,6758	-	373,8471	339,8203	16,5211	302,0223	4,5255
	9,7944	5,5650	-	374,7474	339,9511	16,5280	302,1172	4,5280
Zurich	2,6071	1,5188	26,7488	-	90,8982	4,4192	80,7876	1,2105
	2,6136	1,4858	26,6846	-	90,7147	4,4104	80,6188	1,2082
Francfort ...	2,8682	1,6700	29,4273	110,0131	-	4,8617	88,8770	1,3317
	2,8811	1,6370	29,4159	110,2356	-	4,8618	88,8707	1,3319
Bruxelles ...	58,9961	34,35	6,0528	22,6284	20,5688	-	18,2810	2,7396
	59,2592	33,67	6,0503	22,6734	20,5681	-	18,2798	2,7396
Amsterdam	3,2271	1,8790	33,1013	1,2378	112,5149	5,4701	-	1,4984
	3,2419	1,8420	33,0997	1,2404	112,5229	5,4707	-	1,4987
Milan	2153,745	1254	220,9691	826,0869	750,8982	36,5065	667,3762	-
	2163,04	1329	220,8445	827,6094	750,7635	36,5813	667,2095	-
Tokyo	226,023	131,60	23,1894	86,6930	78,8023	3,8311	70,0372	0,1649
	227,216	129,10	23,1985	86,9360	78,8637	3,4342	70,0868	0,1050

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 6 mars, 4,3123 F contre 4,3106 F le vendredi 28 février 1991.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN*
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte
6 mars 1992
PESETA ESPAGNOLE
FRANC BELGE
FLORIN NÉERLANDAIS
MARK ALLEMAND
LIRE ITALIENNE
LIVRE IRLANDAISE
FRANC FRANÇAIS
COURONNE DANOISE
LIVRE STERLING
% 0, -1 -2 -3 -4 -5 -6

* Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

Le café en pleine dépression

Rien ne va plus pour le café. Les cours du robusta et de l'arabica n'ont cessé de baisser et il n'y a pas vraiment de signe indiquant une remontée. Les prix indicatifs de l'Organisation internationale du café (OIC) indiquaient le 25 février pour l'arabica de Colombie 69 cents la livre contre 76 un mois auparavant. Les autres arabicas, y compris celui du Brésil, cotaient à 55,50 cents contre 61,50 en janvier. Quant au robusta, confirmant son écart de prix avec l'arabica, il est passé de 48,20 cents le 25 janvier à 40,41 cents ce mois-ci. Depuis dix-sept ans, on n'avait pas connu de prix aussi bas.

Le café est soumis à la dure loi du marché depuis l'abandon, en juillet 1989, des quotas d'exportation prévus dans l'accord international. Depuis cette époque, les principaux exportateurs ont enregistré un manque à gagner d'environ 5 milliards de dollars (près de 28 milliards de francs). Il existe des stocks importants chez les producteurs mais aussi chez les consommateurs. Leur volume mondial est estimé à 40 millions de sacs de 60 kilos. On prévoit une production mondiale pour 1991-1992 de 101,1 millions de sacs, alors que la consommation stagne à 60 millions de sacs.

Mais, enfin et surtout, les principaux fauteurs de trouble sont souvent les pays producteurs eux-mêmes, chacun ayant tenté de tirer la couverture à soi, bref d'acquérir la plus grosse part de marché, avec le résultat que l'on sait. M. Beltrao, directeur exécutif de l'OIC, avait pourtant avancé un argument imparable en déclarant il y a quelques mois que *«l'acceptation d'une part de sacrifices et de critères communs ainsi qu'une entente préalable sur un effort collectif pour développer le marché et obtenir des recettes stables pour le plus grand avantage de tous les secteurs de la profession sont absolument indispensables»*.

Et c'est là que le bât blesse : malgré la récente réunion à Londres du groupe de travail de l'OIC, on n'est pas arrivé à obtenir des résultats concrets. Sur le front des consommateurs, le Japon a insisté sur l'importance de parvenir à un accord pour les deux groupes. La CEE, ne parlant que d'une voix, a fait savoir qu'elle soutiendrait un nouveau pacte qui ferait intervenir le système de quotas lors de la prochaine tenue du conseil de l'OIC du 6 au 10 avril à Londres. Les Etats-Unis soutiennent eux aussi ce projet.

Le Brésil sous pression

N'oublions pas la situation de la CEI qui a aussi contribué à déprimer les cours. La situation économique des Républiques de l'ex-URSS est désastreuse. Avant même les bouleversements politiques, elles réalisaient beaucoup d'opérations au moyen d'accords de compensation. C'est ainsi que le Vietnam, Madagascar, Cuba, l'Angola, l'Ethiopie et l'Inde ajoutent maintenant leurs grains de café sur des marchés déjà surapprovisionnés.

Du côté des producteurs, le responsable désigné est le Brésil, qui apportera à lui seul en 1991-1992 entre 28 et 30 millions de sacs (pour 1992-1993, on estime qu'il y en aura entre 19 et 23 millions). Malheureusement, le premier producteur mondial s'est prononcé sans ambages contre le retour aux quotas d'exportation. La baisse des cours a frappé durement les producteurs, comme l'a exprimé le président colombien, M. Cesar Gaviria : *«Nous avons souffert d'une érosion de 40 % de la valeur de notre récolte caféière depuis la cessation du système des quotas en juillet 1989, et cette situation ne peut pas continuer.»* Le président du Costa-Rica, M. Rafaël Angel Calderon, n'a pu que renchérir, indiquant que le déclin continuel des prix entraînera nécessairement la faillite des petits et moyens producteurs et causera la dégénérescence des plantations.

A l'issue de leur rencontre, les présidents Calderon et Gaviria ont publié un communiqué annonçant le début d'une action commune et d'une offensive diplomatique immédiate qui durera jusqu'en avril pour *«réactiver un accord basé sur les quotas»* (en cas d'accord de principe, la mise en marche serait trop tardive pour septembre 1992, elle n'interviendrait qu'en septembre 1993).

En marge de cet accord et toujours dans le but de relever les cours, les pays producteurs étudient la possibilité d'une entente basée sur le retrait du marché ou encore la destruction d'une certaine quantité de café. Ils souhaitent obtenir pour cela l'aval des pays consommateurs. Voilà qui s'avérera difficile car il ne s'agit ni plus ni moins que de faire financer par la communauté internationale la destruction de certains des stocks des consommateurs.

Max Havelaar aura peut-être le dernier mot. Héros anti-impérialiste d'un roman du dix-neuvième siècle, la marque à son nom est devenue un symbole de qualité pour le café servi au Parlement européen. Estimant que les Européens doivent payer le café à son juste prix et que les producteurs doivent avoir un revenu minimum fixe, l'exploitant de cette marque achète son café 40 % plus cher que le prix du marché. Ce label a été introduit aux Pays-Bas, en Belgique et le sera en Suisse dans les mois à venir. Bien qu'un paquet de 250 grammes de Max Havelaar coûte 2 dollars, contre 1,40 dollar pour un paquet de marque habituelle, il a conquis une part de 2,3 % du marché néerlandais et devrait atteindre 3 % cette année. Fera-t-il école ?

CAROLE PETIT

MARCHÉS MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Mauvais présages

L'ambiance n'est pas très gaie sur les marchés financiers, ceux des taux d'intérêt, que les événements de la semaine n'ont pas spécialement réjouis.

En Europe, les nouvelles en provenance d'Allemagne, le marché dominant, ne sont pas très favorables. Sur le front de l'inflation, le coût de la vie a augmenté de 4,6 % en rythme annuel, à la mi-février dans le Land de Hesse, contre 4,1 % à la mi-janvier 1992. Pour le Land de Bavière, la hausse du coût de la vie a été de 4,7 % à la mi-février, contre 4,3 % en janvier. Pour l'ensemble de l'Allemagne occidentale, la hausse des prix domestiques avait été de 4 % en janvier.

En contrepoint, M. Otmar Issing, l'un des membres du directoire de la Banque fédérale d'Allemagne, a déclaré, vendredi 6 mars, que la stabilité des prix se définissait par un taux d'inflation nul. Pour lui, si un taux d'inflation de 2 % était implicitement ou explicitement accepté, on pourrait en venir à penser que ces 2 % étaient le plus bas taux d'inflation acceptable. M. Issing se hâte donc de préciser qu'*«il serait difficile de présenter au public un taux d'inflation de cet ordre comme un objectif majeur sur le long terme. Quand on interprète l'objectif de stabilité des prix, ce qui en découle c'est un taux d'inflation zéro. Il est donc important de profiter de la phase de transition vers l'union économique et monétaire pour promouvoir la culture de la stabilité»*, a conclu M. Issing. C'est parler fort clairement, et de mauvais augure pour la suite des événements, en particulier pour celui qu'attendent avec passion tous les opérateurs, et tous les gouvernements européens : la baisse des taux allemands.

En attendant, les négociations salariales continuent outre-Rhin, avec des fortunes diverses. Si le syndicat des mineurs de charbon (100 000 personnes) a accepté une augmentation de 4,9 % pour 1992, donc en dessous des 5 % que «tolérait» la Banque fédérale d'Allemagne, celui des postiers a qualifié d'*«insultante et d'inacceptable»* celle de leur administration (+ 3,5 % et 75 marks de plus sur la prime de congés payés). De son côté, le puissant syndicat IG Metall (métallurgie) n'a pu s'entendre, mercredi, avec le patronat, et il doit revoir celui-ci le 24 mars. A Bonn, le chancelier Kohl laisse entendre qu'il redoute une explosion sociale.

A New-York, l'annonce d'une forte augmentation des créations d'emplois (*voir la rubrique «Les devises et l'or»*), en rendant plus improbable une nouvelle baisse des taux d'intérêt à court terme, a provoqué une hausse des taux à long terme, le rendement de l'emprunt phare du Trésor, le trente ans, passant de 7,85 % à 8 % tout rond.

Dans ces conditions, le marché de Paris ne pouvait qu'être morose et même un peu déprimé. En fin de semaine, le cours de l'échéance de mars sur le MATIF retombait à un peu plus de 107,30, contre près de 108, huit jours auparavant. On a noté des ventes d'opérateurs londoniens (les Anglo-Américains) qui trouvent les cours encore un peu chers et aimeraient qu'ils baissent un peu pour revenir sur un marché jugé par eux fondamentalement intéressant, mais pas à n'importe quel prix.

«Il n'y a donc pas lieu de se précipiter»

En analyse graphique, les analystes de la Société générale estiment que *«la situation est difficile»*. Pour eux, tant que la tendance haussière reste valide, il n'y a pas lieu de trop s'inquiéter : il faut seulement attendre les premiers signes d'achat avant de se remettre dans le marché. En revanche, si le cours de 107,30 est «cassé», un retour sur les cours les plus bas de juin dernier (103,88) est fortement à craindre. Et de conclure : *«Il n'y a donc pas lieu de se précipiter...»*

Sur le marché obligataire, l'événement de la semaine a été l'adjudication mensuelle d'obligations assimilables du Trésor (OAT), pour un montant total de 10,2 milliards de francs. Les rendements ont été stables : 8,46 %, contre 8,45 % le mois précédent, pour les 6,65 milliards de francs de la tranche 2002, et 8,45 %, inchangé, pour les 3,55 milliards de francs de la tranche 2023. En raison de la morosité, la demande finale n'a pas été très importante, les souscripteurs se couvrant, sur le MATIF avant l'adjudication, et même après, en observant une hausse des rendements un peu inquiétante, de nature à déprécier immédiatement leur «papier».

Un autre événement a été, sous l'égide de la BNP, la première émission obligataire de la régie Renault depuis janvier 1985. Lancé à 9 % minimal, sur une durée de neuf ans, avec un montant de 1,2 milliard de francs et une option d'augmentation de 25 %, cet emprunt a reçu un accueil plutôt favorable, en dépit du climat.

Ce climat, en revanche, a un peu pesé sur les deux tranches de l'émission du Crédit d'équipement des PME, 1,3 milliard de francs à quatorze ans, 9 % nominal et 8,70 % réel, et 300 millions de francs de titres subordonnés remboursables (TSR) aux mêmes conditions, sous la houlette de la Caisse nationale du Crédit agricole, de la Société générale et de la Banque Morgan.

Cette émission était, pourtant, garantie inconditionnellement par l'Etat, comme le sont celles des Sociétés de développement régional (SDR) et, partiellement, de la BFCE. A cette occasion, il est prévu que la garantie de l'Etat tombera dans la nuit du 31 décembre 1992, à l'aube de la nouvelle Europe, tout au moins pour les SDR, le sort des autres demeurant en suspens. Un tel changement ne manquerait pas d'avoir des conséquences pour ces émetteurs, à commencer par le renchérissement du coût de leurs émissions.

Pour la semaine prochaine, on attend les emprunts de l'Auxiliaire du Crédit foncier de France, de la Caisse de refinancement hypothécaire et de la Caisse nationale du Crédit agricole.

Sur le front des Sicav, selon les chiffres fournis pour la première fois par Fininfo, *«spécialiste des bases de données et des logiciels financiers d'aide à la décision»*, les souscriptions nettes, en «monétaires», ont augmenté de 16,7 milliards de francs en février 1992, l'encours total des Sicav court terme augmentant de 24,9 milliards de francs, à 1 118 milliards de francs. Pour les Sicav d'obligations, nationales et internationales, les achats nets ont atteint 3,2 milliards de francs, pour un encours de 321,2 milliards de francs. Quant aux Sicav actions, si leur encours a augmenté de 1,37 % à 223 milliards de francs, grâce à la hausse des cours, les souscriptions nettes ont reculé de 2,37 milliards de francs.

FRANÇOIS RENARD

Le Monde

L'avenir des Républiques de l'ex-Yougoslavie

Les leaders des trois communautés de Bosnie-Herzégovine recherchent une solution pacifique

Les leaders musulmans, serbes et croates de Bosnie-Herzégovine se sont engagés à rechercher une issue pacifique à la crise que traverse la République, a déclaré vendredi 6 mars l'envoyé spécial de l'ONU, M. Cyrus Vance. Ils devaient se retrouver samedi à Bruxelles pour deux jours de négociations patronnées par la CEE, avant la session plénière de la conférence de paix sur la Yougoslavie qui aura lieu lundi. D'autre part le mouvement du renouveau serbe (opposition au président Milosevic) appelle à une manifestation à Belgrade lundi 9 mars.

Amis le jour, ennemis virtuels la nuit...

FOCA

de notre envoyée spéciale

Il y a deux jours, ils se regardaient *en chiens de faïence*, l'arme à la main. Dans la région des gorges de la Bistrica, avant d'arriver sur Foca, dans le petit village minier de Miljevina, Musulmans et Serbes avaient les uns et les autres dressé leur barricade en travers de la route. Sarajevo n'est qu'à une soixantaine de kilomètres et la tension là-bas montait dangereusement entre les deux communautés. Mais aujourd'hui Musulmans et Serbes ont *déposé les armes* et se retrouvent, comme chaque jour depuis des années, autour de la même table, dans le petit motel surplombant la mine où ils travaillent.

« Dans cette région les Serbes et les Musulmans ont toujours vécu ensemble, en harmonie. Cependant depuis un an et demi, avec l'arrivée au pouvoir de la coalition des trois partis nationaux, la situation s'est détériorée », explique le mineur musulman. Son voisin de table, un Serbe, rétorque : *« Pendant la journée nous buvons ensemble mais dès la tombée de la nuit nous nous méfions les uns des autres. »*

Depuis que trois partis nationaux se partagent la scène politique en Bosnie-Herzégovine, chaque individu, par réflexe, se rallie à la politique de son groupe. *« Nous devons suivre les directives de nos partis sinon nous serions considérés comme des traîtres »*, explique l'un des trois mineurs serbes. *« Si je devais tirer sur lui, pour défendre la communauté serbe* ajoute-t-il *je le ferais, même si nos enfants vont ensemble à l'école. »*

Dans ses yeux, on ne peut pas encore percevoir de haine, ni dans ceux de son ami musulman qui semble tout aussi déterminé. Réunis autour de la même table, les cinq mineurs acceptent la fatalité : *« Peut-être qu'il faut la guerre pour pouvoir revivre normalement ensemble. »* Une guerre qui n'aurait d'autre but, selon eux, que de clarifier les rapports de force...

Quand les barricades de Miljevina ont bloqué la route de Sarajevo du 2 au 4 mars, Foca, la ville industrielle située au bord de la Drina, au fond d'une cuvette entourée de montagnes, s'est retrouvée à demi-isolée, à la merci de n'importe quel groupe armé. Après le référendum sur l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, les relations intercommunautaires entre Musulmans (52 %) et Serbes (45 %) s'étaient *tendues : les deux communautés* s'étaient armées par le biais de la contrebande.

Alors, conscient que la police allait se diviser et l'armée yougoslave choisir le côté serbe, le maire de Foca, M. Taib Lojo, a décidé d'organiser, avec l'aide d'anciens officiers, une véritable stratégie de défense pour prévenir un bain de sang du type de ceux que la ville a connus pendant la deuxième guerre mondiale.

Cette *« armée de résistance »* chargée de *« protéger l'ensemble de la communauté musulmane »* et pas seulement le Parti d'action démocratique, recrute des réservistes et volontaires bien entraînés et refuse d'intégrer les diverses fractions extrémistes, notamment les fameux « bérêts verts ». Le commandant de ces troupes dans la région est un ex-sous-officier de l'armée yougoslave qui explique que cette structure devrait coopérer avec d'autres troupes semblables dans toute la République. Cette organisation serait-elle l'embryon d'une armée bosniaque ?

FLORENCE HARTMANN

Les Etats-Unis envisagent d'arraisonner deux navires nord-coréens transportant des missiles vers l'Iran et la Syrie

Le Pentagone envisage d'arraisonner deux navires nord-coréens faisant route vers l'Iran avec, à leur bord, des missiles Scud-C à destination des arsenaux iraniens et syriens, selon des sources américaines officielles citées par le *New York Times*, vendredi 6 mars. Cette action serait conduite par les navires américains agissant dans le cadre de la force multinationale des Nations unies chargée de faire respecter l'embargo commercial contre l'Irak. Bien que Washington reconnaisse n'avoir aucun droit de confisquer la cargaison de bâtiments navigant vers l'Iran ou la Syrie, cette action pourrait être menée sous couvert de l'ONU dans le but de vérifier la destination réelle des navires et de lancer un avertissement à la Corée du Nord. En effet, les services secrets israéliens ont repéré les premiers ces deux bâtiments et leur gouvernement fait pression sur les Etats-Unis pour essayer d'entraver l'arrivée massive d'équipements militaires sophistiqués en Syrie.

Selon des sources locales

M. Deng Xiaoping a invité les opposants à revenir en Chine

M. Deng Xiaoping a invité les opposants en exil à rentrer en Chine et assuré qu'ils ne subiraient pas de représailles. Selon des sources chinoises, le numéro un du régime communiste a fait cette promesse dans un important discours distribué ces jours-ci aux membres du PCC. Il y affirme que tous les Chinois partis à l'étranger seront les bienvenus *« quelles que soient leurs opinions politiques et les opinions qu'ils ont exprimées par le passé »*. Tous se verront offrir un emploi et une couverture sociale et pourront au mieux exercer leurs talents.

Cette offre de M. Deng survient alors que les procès d'opposants et de dissidents du « printemps de Pékin » de 1989 ont repris, et que le vieux dirigeant croise le fer publiquement avec ses rivaux conservateurs. Depuis plusieurs semaines en effet, M. Deng tente *d'accélérer à nouveau sa politique* de réformes, bloquée ou édulcorée par la fraction dure du parti – en particulier le premier ministre Li Peng – qui contrôle par ailleurs fermement les médias et la propagande. Ce qui lui a permis de contrôler au maximum la diffusion des idées réformistes et de donner, au contraire, une large place aux idées conservatrices d'idéologues tels que MM. Deng Liqun ou Hu Qiaomu.

C'est dans ce contexte que l'on a appris que le ministre de la culture avait offert sa démission après avoir été critiqué par M. Deng pour ne pas avoir donné une publicité adéquate à sa politique de réformes économiques. M. He Jingzhi, qui est également directeur adjoint du département de la propagande, avait été nommé à ce poste après le limogeage, fin 1989, de l'écrivain libéral Wang Meng, et il est fort peu apprécié des milieux intellectuels. M. Wang Meng – qui vient d'être choisi par les cadres du *ministère pour les représenter lors* du prochain congrès du parti – avait été il y a quelques mois l'objet d'une campagne haineuse des apparatchiks conservateurs de la culture. Sa décision de les traîner en justice pour diffamation avait fait sensation.

Selon un sondage APEC-BVA

La moitié des cadres s'estiment menacés dans leur poste actuel

Selon le sondage « cadroscope », rendu public par l'APEC (Association pour l'emploi des cadres), les cadres sont pessimistes. Et nettement plus qu'en 1991, puisque ce panel avait déjà été interrogé par l'institut de sondage BVA (1) : 18 %, contre 52 % estiment que l'économie française se porte bien ou *plutôt* bien.

L'évolution du marché de l'emploi figure au premier rang de leurs préoccupations et, pour eux-mêmes, *ils craignent le chômage* dans les années à venir. En un an, cette crainte a augmenté de 11 points, pour 31 % d'entre eux, tandis que l'intérêt des responsabilités exercées baisse de 5 points, à 48 %. Ce sont les plus de 50 ans (43 %) et les cadres d'entreprise de *moins de 50 salariés (35 %) qui* sont les plus inquiets.

Ce renversement de tendance s'explique. En 1991, 12 % des cadres ont eu à connaître des licenciements collectifs dans leur entreprise et ils sont 28 % à penser que leur poste est menacé. Leur comportement professionnel s'en ressent. S'ils sont 85 % à juger leur situation satisfaisante, le nombre des *mécontents passe de 9 %* à 13 %. D'ailleurs 40 % n'ont pas été augmentés au cours de l'année et 20 % ont seulement profité d'une revalorisation collective.

Mais c'est à propos de la mobilité professionnelle que le sondage apporte les *indications les plus* nouvelles. D'abord, les *mouvements au sein de l'entreprise* (15 %), ont été deux fois plus nombreux, en *1991*, que les *changements d'emploi*, dont on parle pourtant davantage. Les jeunes, les cadres des grosses entreprises sont les plus *mobiles*, en *interne*, et, *dans* deux cas sur trois, le sont à la suite d'une promotion hiérarchique. Quant aux départs de l'entreprise (7 %), ils restent stables et *sont le fait des jeunes, et moins* des informaticiens. Dans la moitié des cas, ce changement d'emploi survient après un licenciement.

Pour *1992*, un tiers des cadres (32 %), soit 3 points de plus que l'an passé, envisagent de chercher ailleurs un emploi. *La moitié d'entre eux s'estiment menacés dans* leur poste actuel. Si les jeunes sont les plus tentés par un départ, les plus de 50 ans, eux, se croient *davantage exposés et semblent* viser la préretraite. Mais, de l'intention à l'acte, il y a un écart : en *1991*, les trois quarts de ceux qui avaient annoncé leur désir de changer d'entreprise ont effectué des démarches (21 %). Et on sait que seuls 7 % ont effectivement sauté le pas.

A. Le.

(1) Pour le sondage de 1992, comme pour celui de 1991, les mêmes 3 000 cadres ont été interrogés par téléphone par BVA entre décembre et janvier.

□ **Mme Claire Sutter dirigera la Mission nouvelles qualifications.** – *Pour succéder à M. François* Beaujolin, nommé directeur du Fonds d'action sociale (FAS) en novembre 1991, le ministre du travail a désigné Mme Claire Sutter à la tête de la mission *« nouvelles qualifications »*. Cette structure *avait été créée* en 1989 pour mener des opérations originales d'insertion ou de maintien dans l'emploi de jeunes en difficulté ou de salariés adultes de faible niveau de qualification. Elle s'appuie sur les expériences menées *par le professeur* Bertrand Schwartz. Mme Sutter était responsable du département Travail – emploi – qualification à l'ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail).

Mort du sculpteur Louis Leygue

Le sculpteur Louis Leygue est mort le 5 mars. Il était âgé de quatre-vingt-six ans.

Né en 1905 à Bourg-en-Bresse, Louis Leygue est entré dès l'âge de seize ans dans l'atelier de Wlérick à l'école *Germain-Pilon. Puis il s'est* inscrit à l'Ecole des arts décoratifs et aux Beaux-Arts, dont il sort Grand Prix de Rome de sculpture, en 1931. Après s'être intéressé à Rodin et à l'*art roman, il étudie Despiau et* Maillol, et découvre l'art baroque lors de voyages en Italie, vers 1935. Esprit ouvert cherchant à concilier modernité et tradition, il envisage, dès la fin des années 30, d'utiliser le métal comme matériau d'expression.

C'est après sa déportation, comme résistant, en Allemagne, que Louis Leygue donne l'essentiel de son *œuvre, dont nombre de commandes* monumentales à partir de 1947. Restée d'inspiration figurative, cette œuvre rigoureuse et architecturée qu'accompagne une réflexion sur le plein et le vide, peut s'inscrire dans la lignée de Lipchitz et Zadkine.

Louis Leygue a été chef d'atelier de sculpture à l'Ecole des beaux-arts de Paris pendant trente ans (1945-1975). Il était membre de l'Académie des beaux-arts depuis 1969. En 1974, le Musée Rodin lui a consacré une importante rétrospective.

G. B.

Fin de l'OPA de Fougerolle sur SAE

L'offre publique d'achat (OPA) *amicale* lancée le 28 janvier par le groupe de bâtiment-travaux publics Fougerolle sur la Société *auxiliaire* d'entreprises (SAE) a pris fin vendredi 6 mars. Elle a, selon toute vraisemblance, réussi.

Cette OPA devrait permettre de constituer un groupe pesant 40 milliards de francs de chiffre *d'affaires et devenant ainsi le* numéro trois du BTP en France. Les résultats officiels de l'OPA seront connus le 25 mars prochain. Fougerolle avait proposé d'acquérir *la totalité* des actions de SAE au prix de 1 110 francs par action (pour un paiement comptant) ou 1 210 FF par action (payable le 31 décembre 1992). Fougerolle détenait déjà 22,8 % du capital de la SAE et son allié Paribas 5,2 %.

□ **FOOTBALL : championnat de France.** – Paris Saint-Germain s'est imposé à Toulon (5-2), vendredi 6 mars, en match avancé de la trente et unième journée du championnat de France.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 7 mars 1992 a été tiré à 484 135 exemplaires.

EN BREF

□ **INDONÉSIE : une loi pourra empêcher les opposants de rentrer dans leur pays.** – Le Parlement indonésien a adopté une loi permettant d'interdire à tout citoyen indonésien ayant déplu au régime de rentrer dans son pays, a indiqué, vendredi 6 mars, la presse de Djakarta. L'article, concernant les Indonésiens considérés comme des fauteurs de troubles, a été ajouté à un projet de loi par l'armée, dont cent représentants siègent au Parlement. A l'origine, cette loi devait seulement entériner la pratique d'interdire l'entrée aux étrangers *indésirables, dont les noms figurent* sur une « liste noire » confidentielle. Mais les deux principaux partis – le Golkar (officiel) et le PPP (musulman) – ont appuyé cette proposition. – *(Reuter.)*

□ **MALTE : M. Bonnici abandonne la direction du Parti travailliste.** – M. Carmelo Mifsud Bonnici, secrétaire général du Parti travailliste maltais, a annoncé, vendredi 6 mars, qu'il allait abandonner la direction de son parti, battu aux élections législatives du 22 février. *M. Bonnici, qui fut premier* ministre de décembre 1984 à mai 1987, proposera, pour lui succéder, un modéré, M. George Vella, ancien membre du Conseil de l'Europe. – *(AFP.)*

□ **PAKISTAN : élection d'un nouveau ministre en chef du Sind.** – L'Assemblée de la province du Sind a élu, vendredi 6 mars, M. Syed Muzzaffar Hussain Shah, en remplacement de son ministre délégué, M. Jam Sadiq Ali, mort la veille. Très malade depuis un mois, celui-ci avait chargé M. Shah, ministre des finances, d'assurer son *intérim. Le gouvernement fédéral* et l'opposition étaient parvenus à un accord sur l'élection de M. Shah. – *(UPI.)*

□ **TUNISIE : *Création d'un ministère des affaires religieuses.*** – Le président Ben Ali a décidé d'élever au niveau d'un ministère le secrétariat d'Etat aux affaires religieuses, a-t-on appris, jeudi 5 mars, de source officielle à Tunis. Cette *décision*, a précisé M. Ben Ali, vise à *« consolider et amplifier l'impact positif »* de l'action menée pour *« conforter les préceptes et les valeurs de l'Islam »* parmi la population. – *(AFP.)*

□ **La popularité de M. Mitterrand reste stable.** – Selon le baromètre de la SOFRES pour le *Figaro-Magazine* du 7 mars, la cote de popularité de M. François Mitterrand reste inchangée par rapport au mois précédent : 35 % des personnes interrogées lui font confiance, contre 60 % qui sont d'un avis différent. La cote de Mme Edith Cresson enregistre, en revanche, une baisse de quatre *points : 22 % seulement des personnes interrogées font confiance au premier ministre. Cette enquête* a été effectuée auprès de mille personnes, du 22 au 26 février.

□ **L'audition de l'ancien maire d'Angoulême.** – C'est finalement le lundi 9 mars que M. Jean-Michel Boucheron doit se présenter devant la *chambre d'accusation* de la cour d'appel de Bordeaux (*le Monde* du 6 mars). L'ancien maire socialiste d'Angoulême devrait être inculpé d'abus de confiance et d'ingérence dans les deux affaires instruites à Bordeaux depuis octobre 1987 : le financement du journal municipal d'Angoulême et les activités du Centre international des techniques *d'expression locale. – (Corresp.)*

□ **M. Dubrule (UDF) est élu maire de Fontainebleau.** – M. Paul Dubrule (UDF) a été élu, samedi 7 mars, maire de Fontainebleau (Seine-et-Marne) par vingt voix sur trente-trois votants. Né le 6 juillet *1934* à Tourcoing (Nord), M. Dubrule, coprésident du groupe Accor succède à Paul Séramy (UDF), sénateur et président du conseil général décédé le 23 février dernier (*le Monde* des 25 et 29 février).

هكذا من الأصل